



**Organisation
mondiale de la Santé**

**SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**

**A76/4 Add.1
10 mai 2023**

Projet de budget programme 2024-2025

ANNEXE 1. INDICATEURS DE PRODUIT ET DESCRIPTIFS

Résultat 1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap

Produit 1.1.1 Des pays en mesure de fournir des services de santé de qualité, centrés sur la personne et fondés sur des stratégies axées sur les soins de santé primaires et sur un ensemble complet de services essentiels

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays où les ensembles de services essentiels sont définis d'après des modèles de soins intégrés	26 (2023)	38 (2025)
Nombre de pays où les stratégies en matière de qualité sont conformes aux politiques et aux plans de santé nationaux	61 (2023)	74 (2025)
Nombre de pays qui disposent d'évaluations actualisées de la performance concernant les soins de santé primaires	73	112

Afin de parvenir à des soins de santé réellement universels et résilients, les systèmes de santé doivent être réaménagés autour de la personne et établir des liens solides et de qualité entre les communautés et les établissements de santé. Les systèmes de santé centrés sur la personne sont plus efficaces et efficients et ils suscitent davantage la confiance. Ils renforcent la participation des individus, des familles et des communautés, favorisent la prise de décisions partagées et améliorent la littératie en santé. Pour obtenir ce produit, il faut s'appuyer sur des modèles de soins privilégiant les soins de santé primaires. Ces modèles sont mis en place au moyen d'ensembles de services pour la couverture sanitaire universelle et de réseaux intégrés de prestation de services, en mettant continuellement l'accent sur la sécurité et sur la qualité des soins. L'adoption d'innovations, telles que la santé numérique, est également essentielle pour améliorer les résultats en matière de santé et atteindre les populations mal desservies afin que personne ne soit laissé de côté.

La pandémie de COVID-19 a montré combien il est utile d'investir dans des parcours de soins renouvelés et différenciés ; ceux-ci ont permis de réduire le risque de transmission de la COVID-19 en fournissant des services plus près de là où les gens vivent et travaillent, réduisant ainsi les consultations inutiles dans les établissements de santé tout en évitant les interruptions du traitement des maladies et affections chroniques. La sécurité sanitaire et l'accès aux services de santé ont été maintenus ou améliorés en fixant un ordre de priorité entre les services et en repensant les processus, en s'appuyant sur des infrastructures décentralisées (réseaux de laboratoires, par exemple), en revoyant les rôles et les fonctions (notamment par la mise en commun des services d'agents de santé communautaires qualifiés) et en adoptant des technologies numériques, l'accent étant mis sur l'amélioration de la circulation des patients et la lutte anti-infectieuse.

La pandémie de COVID-19 a également mis en exergue des lacunes dans l'aptitude des systèmes de santé à faire face à l'augmentation de la demande, un aspect fondamental pour instaurer la couverture sanitaire universelle et maintenir les services de santé essentiels pendant les situations d'urgence. Des services de santé de qualité, assortis des moyens requis, ainsi que des programmes de lutte anti-infectieuse solidement implantés sont nécessaires pour prévenir les urgences sanitaires, les détecter et y faire face.

Il faut rebâtir et améliorer les systèmes de santé dans une optique plus large en privilégiant les pays qui sont les plus fragiles, ont été les plus touchés par la COVID-19 ou continuent de rencontrer des difficultés majeures. Le Secrétariat va fortement renforcer ses activités dans les pays en intensifiant l'appui apporté à ceux où l'instauration de la couverture sanitaire universelle a le moins progressé, en vue de renforcer la prestation de services au moyen d'une approche de soins de santé primaires et d'améliorer ainsi l'état de préparation des systèmes de santé et leur résilience face aux chocs futurs.

L'appui du Secrétariat favorisera la coordination et l'intégration entre les plateformes de prestation de services et les programmes de santé, notamment (mais pas uniquement) pour la vaccination ; le dépistage ; la prévention, la maîtrise et la prise en charge des maladies non transmissibles et des maladies transmissibles ; les soins et les services pour promouvoir, protéger et améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, et celle des personnes âgées ; et la santé mentale ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. L'appui du Secrétariat contribuera à améliorer l'accès tout au long du parcours de soins, de la promotion de la santé et de la prévention jusqu'à la réadaptation et aux soins palliatifs, en passant par le traitement.

Les activités relatives à ce produit supposent également de collaborer étroitement pour être en mesure de renforcer le personnel de santé (produit 1.1.5), les capacités de gouvernance (produit 1.1.4) et la conception de stratégies de financement (produit 1.2.1) ; d'améliorer l'accès aux produits de santé essentiels et les capacités nationales de gestion de la chaîne d'approvisionnement (produit 1.3.2) ; et de renforcer les capacités des systèmes de santé en matière de suivi et d'évaluation des progrès (produit 4.1.1). En outre, de solides programmes de lutte anti-infectieuse, au niveau national comme à l'échelle des établissements de soins de santé, sont indispensables pour assurer la sécurité des agents de santé et des usagers des établissements de santé et pour combattre la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5). Ces activités nécessitent aussi une solide collaboration pour le renforcement et le suivi des services de santé essentiels, des capacités de prise en charge des cas et de la préparation aux événements et des mesures de lutte anti-infectieuse, pour améliorer la préparation aux urgences sanitaires et la capacité de réaction opérationnelle (produits 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3) pour fournir des services essentiels dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité (produit 2.3.3), et pour permettre l'utilisation des technologies de santé numériques afin de soutenir des modèles de prestation de services différenciés et d'améliorer l'accès aux services de santé essentiels (produit 4.1.3). Une collaboration étroite sera également nouée pour intégrer l'équité, le genre et les droits humains afin de garantir la prestation de services de santé centrés sur la personne (produit 4.2.6).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à assurer une bonne gestion mondiale, régionale et nationale pour aider les pays qui en ont le plus besoin à réorienter leurs systèmes de santé vers les soins de santé primaires, y compris s'agissant des fonctions de santé publique essentielles, qui sont indispensables pour se remettre sur la voie de la couverture sanitaire universelle et des autres objectifs de développement durable liés à la santé et pour favoriser la sécurité sanitaire ; ces efforts s'inscrivent dans le fil des recommandations de l'exposé de la position de l'OMS intitulé « Renforcer la résilience du système de santé pour instaurer la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire pendant et après la COVID-19 » ; et
- à assumer le rôle de chef de file aux niveaux mondial, régional et national afin de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui visent à éliminer les préjudices évitables dans le cadre des soins de santé et à améliorer la sécurité et la qualité des soins. Cela est conforme aux objectifs stratégiques et aux stratégies du Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- donner la priorité aux services par le biais d'ensembles de services adaptés au contexte, conçus pour être mis en œuvre et correspondant à des modèles de soins axés sur les soins de santé primaires ;
- élaborer des plans de développement des services et des infrastructures qui garantissent que les fondements sont bien établis et s'attachent à fournir à plus grande échelle les services de soins de santé primaires ;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques, des normes et de mécanismes nationaux de qualité et de sécurité, y compris des programmes, des pratiques et des mécanismes de lutte anti-infectieuse afin de réduire les erreurs médicales et les préjudices associés et de renforcer la sécurité des médicaments, dans les établissements publics comme privés ;

- organiser et gérer les plateformes de prestations de services et les liens qu’elles entretiennent, notamment en renforçant les capacités de leadership et de gestion au niveau infranational (niveau du district) et à celui des établissements et en améliorant la transparence et la responsabilisation sur le plan local ;
- concevoir des mécanismes destinés à faciliter l’accès aux soins et les flux de patients entre plateformes de prestation de services (soins autoadministrés, soins à domicile, centres de santé communautaires, hôpitaux généraux et spécialisés des secteurs public et privé), au moyen de parcours de soins définis et en renforçant les possibilités d’innovation numérique et institutionnelle ;
- sensibiliser les patients, leurs familles et les communautés, renforcer leurs capacités et leur apporter un soutien, de façon à les rendre plus autonomes et à accroître leur participation, ce qui est essentiel pour réorienter les systèmes de santé, améliorer la qualité et renforcer la sécurité des patients, en veillant à ce que les politiques tiennent compte des connaissances comportementales ;
- mettre en place des outils d’appui cliniques pour standardiser et améliorer la prestation de services sur le lieu de soins, y compris pour la médecine traditionnelle et complémentaire ; et
- suivre de façon continue les progrès en matière de services tout en tirant les enseignements des améliorations, y compris en mettant en œuvre le cadre de suivi et d’évaluation des soins de santé primaires, en mettant l’accent sur l’équité et en veillant à atteindre les plus vulnérables.

Lors de l’élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- tirera parti de l’expérience de la pandémie de COVID-19 en 2020-2021 et de l’intensification du soutien aux pays en 2022-2023 en vue de produire des données supplémentaires sur la meilleure façon de concevoir, d’améliorer et de suivre les services, et de contextualiser les orientations, afin de réorienter la prestation de services en adoptant une approche axée sur les soins de santé primaires et d’utiliser ces services de façon plus efficace (en améliorant la disponibilité, l’accessibilité, l’acceptabilité et la qualité des soins) ;
- mettra au point des produits liés aux données, tels que des rapports mondiaux et régionaux de suivi de la couverture sanitaire universelle, des soins de santé primaires et de différents thèmes ; formulera des recommandations pour la prise de décisions en matière de politiques de santé publique en s’appuyant sur des systèmes de surveillance pérennes ; tiendra à jour des bases de données comportant des informations sur la performance des services de santé, évaluée, par exemple, au moyen de l’indice de couverture sanitaire universelle et la mise au point d’un indice de performance des soins de santé primaires ; et continuera d’élaborer et de mettre à disposition des ensembles de données spécifiques ; et
- mettra au point des produits liés à la recherche, notamment des rapports sur la recherche sur la mise en œuvre destinée à soutenir la mise en place des soins de santé primaires à plus grande échelle, et la mise en application d’orientations techniques et d’innovations locales pour une mise en œuvre intégrée des programmes de santé, à travers les différentes priorités thématiques.

Produit 1.1.2 Des pays en mesure de renforcer leur système de santé pour accroître la couverture de services spécifiques à certaines affections ou maladies

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de pays qui font rapport sur les principaux indicateurs concernant les maladies transmissibles et non transmissibles définis et recommandés par l’OMS	62 % (2023)	71 % (2025)
Pourcentage de pays qui ont rempli les critères d’élimination des maladies	23 % (2022)	32 % (2025)
Pourcentage de pays appliquant des normes et des critères de l’OMS pour combattre les maladies qui les concernent le plus	47 % (2023)	63 % (2025)

Pour instaurer la couverture sanitaire universelle, les pays doivent étendre la couverture de services de santé essentiels et intégrés à toutes les étapes de la vie, en fournissant des interventions et des technologies qui soient de qualité garantie, d'un bon rapport coût/efficacité et reposent sur des bases factuelles, au moyen d'une approche de soins de santé primaires fondée sur la personne, afin de combattre les affections et les maladies tout au long du parcours de soins (depuis la prévention et la détection précoce jusqu'à la réadaptation et aux soins palliatifs, en passant par la prise en charge et la lutte), au sein du secteur de la santé et au-delà.

Même si, avant la pandémie de COVID-19, des retards étaient déjà observés pour de nombreuses cibles relatives à la prévention, au diagnostic et au traitement d'affections ou maladies, la pandémie a encore entravé les progrès et la situation ne s'améliore que lentement. C'est là où les ressources sont limitées que l'accès aux services de santé essentiels, y compris aux services communautaires, s'est le plus dégradé. Pour reconstruire et pour améliorer la préparation aux pandémies et aux crises humanitaires, il faut continuer d'investir dans le renforcement des systèmes de santé en veillant à atteindre les populations les plus vulnérables. À cette fin, il est essentiel d'élargir la couverture des services de santé essentiels pour les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale, en faisant appel à une approche fondée sur les soins de santé primaires et en veillant en parallèle à la protection sociale, afin de rapprocher les services de santé des communautés et de réaliser des progrès pérennes vers la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire.

L'action mondiale doit être amplifiée pour relancer la dynamique et progresser plus rapidement vers les objectifs de développement durable, afin de remédier aux carences qui nous ont fait dévier de notre trajectoire (faiblesse des systèmes de santé, incapacité à atteindre les plus démunis), des lacunes encore aggravées par la pandémie de COVID-19.

Les interventions liées à ce produit recouvrent : un vaste éventail de maladies transmissibles prioritaires, notamment, mais pas seulement, l'infection à VIH, l'hépatite virale, la tuberculose, le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, les maladies tropicales négligées et d'autres maladies à transmission vectorielle ; les maladies non transmissibles, y compris les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les affections respiratoires chroniques, les maladies oculaires, auriculaires et bucco-dentaires, ainsi que la cécité et la surdité ; les problèmes de santé mentale (notamment les comportements suicidaires et les troubles neurologiques) ; les troubles liés à l'usage nocif de l'alcool et à l'usage de substances ; et le handicap.

Les activités relatives à ce produit supposent une collaboration étroite en matière de stratégies techniques, de normes et de critères, qui doivent tous être fondés sur des bases factuelles, ainsi que pour d'autres interventions visant à combattre et à éliminer les maladies et pour les activités relatives à d'autres produits, comme la prestation de services de santé de qualité, centrés sur la personne et fondés sur des stratégies axées sur les soins de santé primaires (produit 1.1.1) ; la réponse aux besoins de santé propres à la population (produit 1.1.3) ; le financement de la santé (produit 1.2.1) ; la rentabilité des stratégies (produit 1.2.3) ; les normes et critères sur les produits de santé (produit 1.3.1) ; l'accès aux produits médicaux (produit 1.3.2) ; la recherche-développement en matière de produits médicaux (produit 1.3.4) ; la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5) ; les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (produits 2.1.2, 2.2.3, 2.3.2 et 2.3.3) ; les déterminants sociaux (produit 3.1.1) et la création de conditions favorables à des environnements sains (produit 3.3.2) ; les facteurs de risque (produit 3.2.2) ; la coordination des données (produits 4.1.1 et 4.1.2) ; et la recherche et l'innovation dans le domaine des données (produit 4.1.3).

QUE COMPTE FAIRE LE *SECRETARIAT DE L'OMS* ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à mener auprès des hauts responsables mondiaux, régionaux et nationaux de la santé publique une action de promotion pour les encourager à accélérer le déploiement à grande échelle et le financement de mesures en matière de maladies transmissibles et non transmissibles et de santé mentale, tout au long du parcours de soins, y compris dans des enceintes telles que le G20 et les réunions de haut niveau des Nations Unies ;

- à prendre une part active au dialogue de haut niveau sur la continuité des soins pour les affections et maladies, en partenariat étroit avec les parties prenantes de la santé ;
- à préconiser de lier les activités relatives aux maladies transmissibles et non transmissibles aux facteurs de risque, aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé et à une meilleure prise en compte du genre, de l'équité, des droits humains et du handicap, afin de repérer les personnes qui n'ont pas accès aux services ou aux dispositifs de collaboration communautaire et de mettre en évidence les obstacles auxquels elles se heurtent et la manière de les lever ;
- à élaborer des stratégies, des plans d'action, des normes et des critères techniques intégrés et liés, ainsi que des innovations, pour prévenir, combattre et éliminer plusieurs affections et maladies, et à en promouvoir l'adoption, au niveau des pays, en partenariat avec les principaux acteurs de la santé publique ;
- à défendre un accès équitable aux médicaments et aux produits et technologies de santé, y compris aux aides techniques, et leur inscription sur des listes de médicaments et de produits essentiels, ainsi que les interventions visant à orienter les marchés et à définir des profils de produits cibles pour soutenir des stratégies qui soient adaptées à des catégories particulières de la population, tout au long du parcours de soins ;
- à plaider en faveur de services et de normes de santé de meilleure qualité pour les populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes handicapées, tout au long du parcours de soins ;
- à collaborer avec des partenaires et des initiatives de santé mondiaux et régionaux, ainsi qu'avec des organisations communautaires et dirigées par les communautés, la société civile et d'autres intervenants hors du secteur de la santé pour renforcer la mise en œuvre d'interventions contre certaines affections et maladies et dégager des ressources pour les programmes de lutte contre les maladies ; et
- à préconiser la fourniture de services de réadaptation, de technologies d'assistance ainsi que d'un appui en matière de santé mentale, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- renforcer les soins de santé primaires en intégrant des services de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et les problèmes de santé mentale tout au long du parcours de soins, dans des ensembles essentiels et personnalisés de services de santé de qualité, en particulier pour les pays dont les systèmes de santé sont fragiles et ceux où la charge de morbidité est élevée ;
- s'appuyer sur l'expérience acquise dans la riposte à la pandémie de COVID-19 et intégrer davantage la préparation et la riposte dans les soins de santé primaires et dans les fonctions essentielles de santé publique, améliorant ainsi la résilience des systèmes de santé ;
- renforcer la couverture des services ayant un fort impact, dans les soins de santé primaires, en utilisant des indicateurs de référence propres à des maladies données, comme l'hypertension ou la cascade de soins du diabète, et la dépression pour les problèmes de santé mentale ;
- mettre en œuvre des politiques, stratégies techniques, plans d'action, normes et critères et innovations de l'OMS qui soient d'un bon rapport coût/efficacité et reposent sur des données factuelles, afin de lutter contre les affections et les maladies, tout en intégrant les considérations de genre, d'équité, de handicap et de droits humains, en partenariat avec les principaux acteurs de la santé publique ;
- renforcer les services de soins d'urgence de base, y compris pour les traumatismes ;
- mettre en évidence l'impact en matière de couverture des services et de lutte contre les maladies identifiées dans le contexte local, par l'analyse de données, les examens épidémiologiques et la modélisation ;

- intégrer des stratégies propres à des maladies données aux stratégies nationales de santé et tirer parti à tous les niveaux des atouts existants pour certaines thématiques de santé (par exemple, laboratoires nationaux, biens médicaux et chaînes d’approvisionnement et systèmes d’information stratégique) ;
- adapter les normes et les critères de l’OMS relatifs à la couverture des services pour chaque maladie afin d’éclairer les décisions sur la mise en œuvre prises par les pays et garantir que l’intégration se fonde sur les meilleures pratiques et recommandations ;
- faire en sorte que, lorsqu’une maladie est presque éliminée, cela soit reconnu au niveau régional ou mondial, et que l’élimination soit ensuite validée à ces échelons le cas échéant ;
- évaluer les plans nationaux de préparation et de riposte, les plans stratégiques nationaux, les examens liés aux thématiques de santé en lien avec les maladies et avec la réadaptation, en particulier dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité ;
- renforcer le système de gestion des informations de santé, en particulier par un suivi efficace des patients, de manière à améliorer la qualité des soins et la responsabilisation ;
- utiliser les systèmes de surveillance pour repérer les besoins en matière de santé, suivre les tendances des maladies et l’impact des interventions ainsi que les progrès en matière de lutte, d’élimination et d’éradication ;
- produire des données, des évaluations de la charge de morbidité et des études d’incidence afin d’établir des rapports de situation nationaux, régionaux et mondiaux pour suivre les progrès en matière de lutte contre les maladies, d’élimination et d’éradication, et de déterminer les lacunes programmatiques et la couverture de la population par les services ;
- renforcer la collecte, l’analyse et l’utilisation de données de routine afin d’améliorer les interventions contre certaines maladies ;
- cibler les ressources disponibles dans une optique d’optimisation au moyen d’une microplanification de précision pour la lutte contre les maladies ;
- renforcer les capacités des systèmes de santé nationaux, en les adaptant aux besoins et aux lacunes des pays, en vue de combattre les problèmes de santé mentale en intégrant les services de santé mentale dans les soins de santé primaires ;
- renforcer les soins de santé primaires afin de répondre aux besoins de santé de la population de façon intégrée (en intégrant et en généralisant le dépistage de certaines maladies lors des consultations médicales) ;
- renforcer les systèmes de santé afin qu’ils englobent la prévention, le diagnostic, le traitement et la réadaptation, pour les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que pour les problèmes de santé mentale et les affections liées à l’usage de substances psychoactives, tout au long du parcours de soins, par le renforcement des capacités institutionnelles régionales et nationales ; et
- suivre et évaluer l’adoption de normes et de critères dans les pays de manière à évaluer leur influence sur les maladies transmissibles et non transmissibles et les problèmes de santé mentale.

Lors de l’élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera des programmes de recherche et d’innovation pour combler les lacunes concernant les normes et critères en matière de rentabilité des stratégies et des interventions fondées sur les droits visant à combattre les maladies transmissibles et non transmissibles tout au long du parcours de soins ;
- actualisera les politiques, les stratégies, les feuilles de route et les cadres relatifs aux maladies transmissibles et non transmissibles et aux problèmes de santé mentale, à la lumière des innovations qui améliorent les résultats programmatiques ;

- élaborera des lignes directrices, des normes et des critères qui permettent de combattre les maladies tout au long du parcours de soins et puissent être appliqués au moyen d'une approche des systèmes de santé centrée sur les soins de santé primaires tout en intégrant les considérations relatives au genre, à l'équité, au handicap et aux droits humains – comme le Guide d'intervention mhGAP actualisé sur l'intégration des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les soins de santé primaires ;
- élaborera des plateformes numériques faciles d'emploi afin de renforcer les capacités des prestataires de soins et de diffuser les connaissances et les données d'expérience dans les pays ;
- réalisera des analyses de la situation en vue d'optimiser les vaccins, les médicaments et les outils de diagnostic et de lutte antivectorielle ; élaborera des profils de produits cibles et des profils de politiques cibles pour les produits ; et contribuera à l'élaboration de normes et de critères sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité des médicaments et des outils de diagnostic et des aides techniques ;
- soutiendra la recherche opérationnelle et la recherche sur la mise en œuvre, ainsi que la fixation des priorités dans les pays, pour éclairer la mise en œuvre d'interventions novatrices, y compris les progrès de la santé numérique, les plateformes de diagnostic intégrées, les biomarqueurs et l'informatique et les plateformes de diagnostic ;
- soutiendra l'adaptation et la mise en œuvre régionale et nationale des stratégies mondiales de lutte contre les maladies et du cadre mondial pour l'élimination conjointe de plusieurs maladies, afin de favoriser le développement de programmes intégrés et centrés sur la personne qui fonctionnent ensemble pour éliminer simultanément plusieurs maladies ;
- élaborera des orientations et des outils de mise en œuvre qui puissent être reliés à des ensembles de services de base/essentiels afin que les interventions prioritaires soient mises en œuvre le plus efficacement possible grâce à une prestation différenciée des services, et s'appuiera sur les meilleures initiatives de la société civile afin de fournir aux populations vulnérables des services dans le cadre des soins de santé primaires ;
- soutiendra l'adaptation et la mise en œuvre aux niveaux national et régional du Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale et des plans d'action mondiaux en vue d'intégrer les services de santé mentale dans le modèle de soins de santé primaires et dans les ensembles de soins universels ;
- produira des données mondiales et nationales sur les thématiques de santé et pour la surveillance, des évaluations de la charge de morbidité, des études de l'incidence et des rapports de situation mondiaux afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les affections, la lutte contre les maladies, l'élimination et l'éradication, et de déterminer les lacunes et la couverture de la population par des ensembles intégrés de services ; et
- suivra et évaluera l'adoption de normes et de critères dans les pays de manière à évaluer leur influence sur les problèmes de santé et les maladies.

Produit 1.1.3 Des pays en mesure de renforcer leur système de santé pour répondre aux besoins de santé propres à leur population et lever les obstacles à l'équité tout au long de la vie

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui ont mis au point des programmes multisectoriels pour le développement intégré de l'enfant	20 (2023)	40 (2025)
Nombre de pays supplémentaires ne pouvant plus bénéficier du soutien de Gavi, l'Alliance du vaccin, qui consacrent davantage de crédits à l'achat de vaccins qu'en 2019	7 (2023)	5 (2025)
Nombre de pays qui ont mis en place des tests de détection du papillomavirus humain pour dépister le cancer du col de l'utérus	25 (2021)	36 (2025)

Les activités de l'Organisation relatives à ce produit contribuent à améliorer la qualité des services de santé essentiels et l'accès à ces services grâce à des interventions qui portent sur la santé à toutes les étapes de la vie et qui participent à la prestation des soins de santé primaires. Du fait de la pandémie de COVID-19, les progrès vers les cibles 3.1 et 3.2 des objectifs de développement durable ont stagné et des reculs ont même été enregistrés. Pour redynamiser les soins de santé primaires afin d'accélérer le relèvement et de faire reculer quatre fois plus rapidement la mortalité de la mère et de l'enfant, il faudra non seulement augmenter la couverture au-delà des niveaux enregistrés avant la COVID-19, mais aussi repérer les populations qui ne bénéficient pas des services essentiels qui sauvent des vies ou assurent la promotion de la santé, et les leur fournir en veillant à la qualité. Des stratégies spécialement adaptées aux facteurs d'inégalité devront être adoptées à cette fin. Une démarche fondée sur le parcours de vie sera indispensable pour insuffler ce nouvel élan.

Les grands enjeux de santé suivants se sont avérés problématiques.

- Le programme visant à mettre un terme à la mortalité évitable de la mère, du nouveau-né et de l'enfant reste inachevé : chaque année, environ 287 000 femmes meurent pendant la grossesse ou l'accouchement et deux millions de mortinaissances sont enregistrées ; de plus, 2,3 millions de nouveau-nés meurent au cours de leur premier mois de vie, principalement de causes évitables.
- La planification familiale est une intervention très rentable pour favoriser l'amélioration de la santé des femmes, mais, chaque année, les besoins de planification familiale de 214 millions de femmes ne sont pas satisfaits. Y parvenir permettrait d'éviter 77 000 décès de femmes pendant la grossesse ou l'accouchement et de réduire ensuite les décès évitables de nouveau-nés et de nourrissons.
- Le nombre d'enfants non vaccinés ou non complètement vaccinés est passé de 19 millions à 25 millions entre 2019 et 2021. Parmi eux, 18 millions n'ont reçu aucun vaccin (enfants « zéro dose »), un chiffre en hausse de 40 % par rapport à 2019. L'amélioration de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale permettrait de sauver 1,5 million de vies par an.
- Partout dans le monde, de nombreux systèmes de santé peinent à répondre aux besoins complexes des personnes âgées, alors que la proportion de la population mondiale âgée de 60 ans ou plus aura presque doublé entre 2015 et 2050. La plupart des soins sont fournis dans un cadre informel.
- La Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique fixe une série d'objectifs de lutte pour 2030, sachant que ce cancer entraîne 342 000 décès annuels.

Les activités relatives à ce produit supposent une étroite coordination avec la prestation de services de santé de qualité, centrés sur la personne (produit 1.1.1) ; les efforts déployés pour faire en sorte que les services et les systèmes de santé essentiels soient préservés et renforcés pour les populations en situation de fragilité et de conflit (produit 2.3.3) ; la question des déterminants sociaux de la santé à toutes les étapes de la vie, par exemple les causes directes et indirectes de mortalité chez la femme et chez l'enfant en rapport avec l'anémie et la sous-nutrition et les décès d'adolescents liés aux accidents de la route, au suicide et à la violence interpersonnelle (produit 3.1.1), la question des déterminants environnementaux (produit 3.3.1) et la création de conditions favorables à des environnements sains (produit 3.3.2). L'approche axée sur le parcours de vie suppose une collaboration multisectorielle (produit 3.2.2) et le renforcement des capacités en matière de données et d'innovation, notamment des travaux de recherche sur la mise en œuvre afin de trouver des plateformes de prestation novatrices pour d'autres populations que la population cible habituelle (produits 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à soutenir les actions de plaidoyer aux niveaux mondial, régional et national pour réinvestir dans une approche de soins de santé primaires afin de fournir des services essentiels de qualité aux populations vulnérables, en particulier à celles qui n'en bénéficient jamais, dans le contexte d'un financement réduit de la santé ; et
- à s'appuyer sur le programme de résilience et de préparation pour renforcer les systèmes de santé afin qu'ils fournissent des services essentiels de qualité tout au long de la vie.

Le Secrétariat **apportera son soutien aux pays** pour :

- renforcer les soins de santé primaires dans les domaines de la santé reproductive et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ; de la vaccination ; de la lutte contre la poliomyélite (et des programmes de transition pour la poliomyélite) et d'autres interventions connexes, en les incluant à plus grande échelle à des ensembles essentiels de services de santé de qualité ;
- intégrer la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes ; la vaccination ; la lutte contre la poliomyélite (et les programmes de transition pour la poliomyélite) et d'autres stratégies d'intervention connexes dans les stratégies sanitaires nationales ;
- intégrer la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes ; la vaccination et d'autres interventions connexes à tous les niveaux (y compris les laboratoires, les médicaments, les chaînes d'approvisionnement et les systèmes de surveillance et d'information) ;
- tenir compte de façon pertinente et durable des communautés vulnérables et marginalisées dans les politiques, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation afin d'assurer une protection financière et un accès équitable à des services de qualité, y compris des services de santé publique ; et
- engager une collaboration multisectorielle dans le cadre de l'approche des soins de santé primaires.

Lors de l'élaboration **de produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera des normes, des critères et des orientations sur la prévention des causes directes de la mortalité maternelle, en particulier l'hémorragie, l'éclampsie et les complications du travail, sur la prévention et le traitement de l'infertilité et sur l'utilisation de technologies numériques pour améliorer la santé de la mère et du nouveau-né ;
- élaborera un cadre portant sur toutes les étapes de la vie pour souligner l'interdépendance des deux moitiés de la vie et pour renforcer les capacités intrinsèques et fonctionnelles optimales tout au long de la vie ;
- mettra à jour les lignes directrices sur la planification familiale sur la base de nouvelles données factuelles ;
- mettra au point des orientations sur la manière de se doter des personnels de santé et des ressources humaines nécessaires pour améliorer la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ;
- élaborera un cadre pour revoir les programmes en faveur de la santé de l'enfant et de l'adolescent en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, qui s'attachent à ce que tous les enfants et adolescents non seulement survivent, mais aussi s'épanouissent ;

- élaborera des normes et des critères suivant une approche des soins de santé pour les adolescents axée sur les droits humains, qui montrent l'importance de la participation des adolescents à leurs propres soins et tiennent compte de la complexité croissante des besoins des adolescents en matière de prise en charge des problèmes de santé mentale et liés à l'usage de substances psychoactives, de maladies transmissibles et non transmissibles, de problèmes de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, et de prévention de la violence ;
- actualisera les outils programmatiques pour planifier, mettre en œuvre et suivre les mesures en faveur de la santé et le développement de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, en tenant compte des dernières données factuelles et des nouvelles lignes directrices et stratégies, notamment les publications intitulées « Les soins attentifs pour le développement de la petite enfance » et « Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents » ;
- établira de nouvelles lignes directrices sur la vaccination, y compris sur la surveillance ; sur la mise au point, l'introduction et l'utilisation de nouveaux vaccins, les calendriers correspondants et l'amélioration de l'accès à ces vaccins ; et sur les stratégies visant à susciter une demande durable en faveur de la vaccination et l'acceptation de cette dernière ;
- fera rapport sur la réalisation des objectifs intermédiaires énoncés dans la publication « La vaccination dans le monde : vision et stratégie » (2021-2030) et fournira des estimations annuelles de la couverture vaccinale ou thérapeutique, de la couverture par les vaccins et les traitements et des investissements en leur faveur, ainsi que de la mortalité maternelle, néonatale et de l'enfant, et des mortinaissances, à l'aide de données qui ne soient pas ventilées uniquement par sexe et par âge ;
- mettra en œuvre des programmes de recherche sur l'amélioration des programmes de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, et sur les essais de nouveaux vaccins et l'élaboration de profils de produits cibles ;
- élaborera des orientations sur les interventions à bases factuelles de soins et de soutien aux personnes âgées dont les capacités intrinsèques et les aptitudes fonctionnelles déclinent et qui présentent des affections associées telles que la démence, la dénutrition et les douleurs chroniques, ainsi que des ensembles de soins au long cours, afin que les personnes âgées bénéficient des services médico-sociaux nécessaires pour vivre une existence digne et féconde ; et
- élaborera des produits liés aux données, par exemple un cadre de suivi pour la continuité des soins de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé, du rapport mondial sur les malformations congénitales et de la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique.

Produit 1.1.4 Des capacités de gouvernance sanitaire renforcées dans les pays afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation, l'adaptation aux attentes et l'autonomisation des communautés

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays dotés d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan national complet pour le secteur de la santé, assorti d'objectifs et de cibles qui ont été actualisés au cours des cinq dernières années	135 (2022)	159 (2025)
Nombre de pays ayant suivi les progrès de leur politique, stratégie ou plan de santé au cours de l'exercice	0 (2023)	110 (2025)
Nombre de pays qui ont instauré un dialogue sociétal inclusif pour l'élaboration des politiques de santé	70 (2022)	86 (2025)

La gouvernance des systèmes de santé recouvre la bonne gestion et le leadership. À cet égard, le Secrétariat de l'OMS élabore des normes et des critères pour soutenir et renforcer les capacités des pays dans différents contextes politiques. Ainsi, l'OMS prête son concours aux États Membres dans l'élaboration des cadres juridiques et stratégiques requis, donne des conseils sur l'administration publique et les performances institutionnelles, facilite les démarches qui associent l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisent toute la société (y compris le secteur privé et la société civile) et soutient les activités menées en matière de contrôle et de responsabilisation ainsi que celles tendant à réaliser le droit à la santé.

Les activités relatives à ce produit incluent l'action engagée par le Secrétariat en matière de sécurité sanitaire et de gouvernance sanitaire et en vue de réunir un grand nombre de parties prenantes dans le cadre de réseaux – tels que le groupe Health Systems Governance Collaborative, le Connecteur pour la collaboration des pays avec le secteur privé dans le domaine de la santé, le Réseau mondial pour la lutte contre la corruption, la transparence et la responsabilisation (GNACTA) et le Réseau pour la participation sociale – qui visent à faire progresser la gouvernance en réorientant les systèmes de santé vers la couverture sanitaire universelle au moyen d'une approche de soins de santé primaires, tout en s'attachant à promouvoir l'équité et le bien-être.

La pandémie de COVID-19 – et les réponses variables apportées à celle-ci – a montré que les mécanismes inclusifs et participatifs sont importants pour la confiance, la réactivité, l'appropriation communautaire et l'autonomisation. Ils sont également essentiels pour atteindre les cibles du triple milliard énoncées dans le treizième PGT (prolongé jusqu'en 2025) et les objectifs de développement durable.

Les activités relatives à ce produit supposent de collaborer étroitement pour la fourniture de services de santé fondés sur des stratégies axées sur les soins de santé primaires (produit 1.1.1), l'élaboration d'une stratégie de financement (produit 1.2.1), les personnels de santé (produit 1.1.5), le renforcement des capacités pour la préparation aux situations d'urgence (produit 2.1.2), les synergies avec les activités relatives aux déterminants sociaux de la santé (produit 3.1.1), la question des déterminants environnementaux (produit 3.3.1) et la création de conditions favorables à des environnements sains (produit 3.3.2), ainsi que les aspects de la gouvernance touchant à tous les produits qui contribuent à la réalisation des cibles du triple milliard et l'accent mis sur l'équité, le genre et les droits humains (produit 4.2.6).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à prêter son concours aux États Membres afin qu'ils jouent le rôle de garants du système de santé, en mettant à profit la gouvernance pour réorienter les systèmes de santé vers la couverture sanitaire universelle, qui doit être ancrée dans les soins de santé primaires ;
- à diffuser les principes directeurs et les valeurs de l'OMS concernant la gouvernance des systèmes de santé pour la couverture sanitaire universelle, l'amélioration de la santé des populations et la sécurité sanitaire ;
- à plaider pour la réforme et la transformation du secteur de la santé au moyen de plans et de stratégies complets et mieux intégrés pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire, ainsi que d'arrangements juridiques et institutionnels, associés à une surveillance efficace, à la constitution de coalitions et à la réglementation, tout en accordant l'attention voulue à la conception des systèmes ;
- à promouvoir l'action collective, la transparence et la responsabilisation et à atténuer le risque de corruption ;
- à favoriser des approches participatives tenant compte des questions de genre, axées sur l'équité et fondées sur les droits humains afin que personne ne soit laissé de côté ;
- à tirer parti des connaissances produites sur la gouvernance de façon à améliorer l'efficacité du système de santé ;

- à travailler en partenariat avec le groupe Health Systems Governance Collaborative, le Connecteur pour la collaboration des pays avec le secteur privé dans le domaine de la santé, le Réseau mondial pour la lutte contre la corruption, la transparence et la responsabilisation (GNACTA) et le Réseau pour la participation sociale ; et à tisser des partenariats entre les principales parties prenantes (pays, entités partenaires, acteurs multilatéraux, monde universitaire, société civile et secteur privé) ;
- à renforcer l'engagement politique aux niveaux mondial et régional et dans les pays par la tenue de consultations sur les priorités des États Membres, de façon à institutionnaliser progressivement la participation sociale dans les processus décisionnaires en matière de santé ; et
- à façonner le programme de gouvernance sanitaire aux niveaux mondial, régional et national.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- renforcer les capacités et les compétences du secteur de la santé en matière de gouvernance et de leadership aux niveaux national, infranational et local en vue de réorienter les systèmes de santé en se fondant sur les soins de santé primaires et sur les fonctions de santé publique essentielles pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire ;
- examiner et actualiser des politiques et des stratégies nationales globales en matière de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire qui tiennent compte des questions de genre, améliorent l'équité et soient axées sur les droits humains ;
- promouvoir l'évaluation de l'efficacité des systèmes de santé dans la perspective d'une prise de décision fondée sur des données probantes, le but étant de réorienter les systèmes de santé pour améliorer la santé de la population, se recentrer sur la personne et favoriser l'équité et le bien-être ;
- gérer le dialogue sur les politiques tout en tirant parti des plateformes de coordination multipartites du secteur de la santé, ou en mettant sur pied de nouvelles plateformes de ce type, dans les pays et au sein des équipes de pays des Nations Unies, pour améliorer l'harmonisation et l'alignement des stratégies et/ou des flux de financement spécifiques des parties prenantes sur les stratégies, politiques et plans sanitaires nationaux (selon le principe « un plan, un budget, un processus de suivi et d'évaluation ») ;
- aider les pays qui se trouvent dans des situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité à mettre en œuvre le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix dans la planification du relèvement après la pandémie de COVID-19 ;
- évaluer les progrès et les lacunes en matière d'accès, en mettant l'accent sur les besoins non satisfaits et sur les obstacles auxquels se heurtent les populations vulnérables afin de conduire des dialogues de fond avec les principales parties prenantes de manière à déterminer les possibilités de mettre en place des systèmes de santé résilients et de progresser vers la couverture sanitaire universelle ;
- collaborer avec les assemblées nationales pour la santé et les réseaux de parlementaires, la société civile et le secteur privé et entamer un dialogue sociétal pour agir sur les biens communs pour la santé (par exemple la formulation et l'analyse des politiques, la coordination du secteur de la santé, l'information, l'analyse et la communication stratégiques intégrées sur la santé, la réglementation et la législation, les instruments budgétaires et les services à la population) ;
- établir et maintenir des dispositions institutionnelles adaptées aux besoins du secteur de la santé aux niveaux national et infranational afin de renforcer la gouvernance mixte des systèmes de santé et l'intégration de la gouvernance nationale, infranationale et locale de la santé ;
- aider les États Membres à créer des politiques publiques et des cadres institutionnels et réglementaires inclusifs pour travailler avec le secteur privé de façon à gérer la contribution de celui-ci aux systèmes de santé, conformément aux politiques nationales de santé, et à mettre en place et à maintenir une plateforme afin de fournir aux pays un accès aux ressources et aux orientations nécessaires à une gouvernance plus solide et à des politiques publiques efficaces sur le secteur privé et la santé ;

- collaborer avec la population, les communautés et les acteurs de la société civile, en particulier les groupes de population vulnérables et marginalisés pour formuler, analyser, coordonner, mettre en œuvre, superviser et réglementer les politiques de santé publique aux niveaux national et infranational ;
- mettre en place et améliorer des dispositions institutionnelles en matière de participation sociale à la prise de décisions en matière de santé afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et les réponses apportées aux attentes de la population aux niveaux national, infranational et local ;
- mettre en place une législation sanitaire, des dispositions réglementaires et des programmes couvrant toutes les parties prenantes du secteur de la santé, y compris dans les secteurs public et privé, fondés sur les droits humains et conformes aux objectifs de développement durable ;
- participer à des réseaux et des plateformes de gouvernance des systèmes de santé pour une gouvernance collaborative et réaliste ; et
- accroître la responsabilisation des systèmes de santé et atténuer le risque de corruption en renforçant les dispositions institutionnelles et la réglementation d'appui.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera des normes et des critères pour soutenir le renforcement des institutions de santé afin qu'elles puissent assurer une gouvernance plus efficace pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle ;
- élaborera un modèle de maturité ainsi que des orientations pour aider les gouvernements à renforcer leurs capacités et leurs compétences à gérer de façon efficace des systèmes de santé pluralistes ;
- rédigera une série de documents pour mettre en rapport les fonctions des systèmes de santé et les dimensions liées à la performance en vue d'améliorer la santé des populations, de placer la personne au centre et d'accroître la protection financière, l'efficience et l'équité ;
- produira des données et établira des cadres de suivi et d'évaluation pour apprécier l'efficacité de la fonction de gouvernance des systèmes de santé ;
- élaborera des orientations pour la collaboration avec les parlementaires afin d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle ;
- élaborera un outil d'évaluation du droit des systèmes de santé et le mettra à l'essai ;
- élaborera des orientations sur la veille en matière de systèmes de santé et les données nécessaires pour la gouvernance des systèmes de santé ;
- mettra à jour et continuera d'améliorer la base de données sur les cycles de planification des pays, qui donne, pour chaque pays, un aperçu des cycles nationaux relatifs aux plans, aux programmes sanitaires et aux projets, ainsi que des informations sur la participation des donateurs et le soutien technique aux États Membres ;
- mettra à jour et continuera à développer la visualisation des données « de qui à qui » sur l'aide au développement afin de mettre en évidence le volume, l'évolution et les objectifs de l'aide liée à la santé par rapport à l'aide totale au développement, aux grandes priorités des donateurs et à la situation de chaque pays ; et
- élaborera des orientations sur la façon de combattre la corruption dans les systèmes de santé en suivant une approche de la santé publique qui soit axée sur les efforts de renforcement des systèmes de santé en vue d'améliorer la responsabilisation et la transparence.

Produit 1.1.5 Des pays en mesure de renforcer leur personnel de santé et d'aide à la personne

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui mettent en œuvre des comptes nationaux des personnels de santé : ces données sont communiquées par les États Membres à l'aide de la plateforme des comptes nationaux des personnels de santé	180 (2023)	185 (2025)
Nombre de pays qui communiquent des chiffres sur les agents de santé migrants (nombre d'agents de santé nés ou formés à l'étranger) : ces données sont communiquées par les États Membres à l'aide de la plateforme des comptes nationaux des personnels de santé et/ou au titre du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé	145 (2023)	155 (2025)
Nombre de pays qui communiquent des informations sur la production d'agents de santé (principalement le nombre de diplômés en odontologie, en médecine, en maïeutique, en soins infirmiers ou en pharmacie) : ces données sont communiquées par les États Membres à l'aide de la plateforme des comptes nationaux du personnel de santé	130 (2023)	140 (2025)

La pandémie de COVID-19 a clairement démontré combien les personnels de santé et d'aide à la personne sont essentiels pour que les systèmes de santé puissent fournir les services de santé et répondre aux situations d'urgence. La pandémie a également mis en évidence les difficultés auxquelles les soignants se heurtent et a eu sur leur santé mentale et physique, partout dans le monde, des répercussions de proportions inédites.

Pour la couverture sanitaire universelle comme pour la sécurité sanitaire, il faut investir dans le système de santé national en vue de fournir les services de santé et d'assurer les fonctions de santé publique essentielles, et c'est en adoptant une approche fondée sur les soins de santé primaires que l'on y parvient le plus efficacement. Pour atteindre ce double objectif, il faut s'appuyer sur des personnels de santé et d'aide à la personne qui soient suffisamment nombreux et compétents, bien coordonnés et répartis équitablement et qui bénéficient d'un soutien approprié et de conditions de travail décentes, notamment à l'échelle des équipes – au niveau des établissements, des services de proximité et des communautés. Il est indispensable pour cela de garantir que les divers métiers représentés dans le personnel de santé publique – qui relèvent notamment, mais pas seulement, du secteur de la santé – soient bien préparés et à même d'intervenir en cas d'urgence.

Pour que le Secrétariat puisse réaliser des progrès pour ce produit, les États Membres devront adopter des stratégies qui tiennent compte du marché du travail (et notamment de la formation initiale et continue du personnel) ; des moyens d'attirer, de recruter et de fidéliser le personnel dans les régions rurales, isolées et mal desservies ; des enjeux de la mobilité et de la migration ; et de la protection et des performances du personnel, le but étant d'agir face aux problèmes de ressources humaines déjà présents, que la pandémie a encore amplifiés. La connaissance du profil du personnel de santé et d'aide à la personne, y compris ses effectifs, sa composition et sa répartition, permet d'avoir un aperçu des besoins et des possibilités de le renforcer. Sachant qu'en 2020, les femmes représentaient 67 % du personnel de santé mondial, il est important de comprendre cette féminisation aux niveaux national et régional et les liens que celle-ci entretient avec les inégalités fondées sur le genre et l'écart salarial entre les genres sur le marché du travail, du point de vue de la santé, de la croissance économique et de l'égalité entre les genres. Les principaux indicateurs des politiques, de la planification et des investissements en matière de personnels de santé figurent dans le portail OMS de données sur les comptes nationaux des personnels de santé.

Les capacités croissantes dont l'Académie de l'OMS sera dotée contribueront à consolider l'approche de l'Organisation en matière d'apprentissage et de renforcement des capacités dans le but d'améliorer l'accès à des supports éducatifs de l'OMS fondés sur les compétences, au moyen d'approches normalisées de la qualité et d'un usage rationalisé des ressources.

Le Secrétariat renforcera encore ses programmes d'appui aux États Membres pour tirer parti des investissements nationaux et internationaux, le cas échéant, afin de remédier aux pénuries de personnel et à sa mauvaise répartition ; une attention particulière sera accordée aux investissements visant à accélérer la bonne mise en œuvre des soins de santé primaires. Une étroite collaboration devra être mise en place à cette fin avec les produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.3.2, 2.1.3, 2.3.2 et 2.3.3.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à plaider en faveur du renforcement des capacités dans tous les États Membres de l'OMS pour une main-d'œuvre multidisciplinaire permettant de remplir les fonctions essentielles de santé publique, y compris la préparation et la riposte aux situations d'urgence ; et
- à renforcer les communautés de pratique et le travail en réseau entre tous les métiers de santé et du soin qui participent à la fourniture des services de santé et à la mise en œuvre des fonctions de santé publique. Ces efforts recouvrent les activités en cours avec les métiers représentés dans la World Health Professions Alliance et la Communauté de pratique mondiale pour les soins infirmiers et obstétricaux et les activités approuvées par le G20 avec les associations, les institutions et les écoles de santé publique.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans d'investissement actualisés pour les personnels de santé et d'aide à la personne afin de remédier aux goulets d'étranglement et aux inefficacités, sur la base du contexte national, des modèles nationaux de réforme des soins, des ensembles essentiels de services de santé et des fonctions de santé publique essentielles. Ces instruments doivent s'appuyer sur des données et des analyses sur le marché du travail du secteur de la santé et se fonder sur un dialogue multisectoriel et multipartite ;
- mobiliser des partenariats et un financement adapté auprès des sources nationales et des donateurs afin de pouvoir absorber les coûts récurrents liés à la mise à disposition, au recrutement, au déploiement, à la protection et à la fidélisation d'agents de santé compétents, qualifiés et motivés ; dans les pays confrontés à une grave pénurie de personnels de santé, mobiliser les institutions financières internationales en vue de soutenir les investissements en infrastructures/capital afin d'élargir l'offre de personnel de santé et d'aide à la personne et de créer un environnement sûr et propice à la fourniture de soins de santé primaires de qualité pour tous ;
- garantir un travail sûr et décent pour le personnel de santé et d'aide à la personne, y compris la sécurité des revenus et de l'emploi, des conditions de travail optimales, l'égalité des chances, la protection du travail et la protection sociale, et le respect des droits au travail, ainsi que la prévention de la violence et du harcèlement sexuel à l'égard du personnel de santé et d'aide à la personne ;
- réorienter et réformer les modèles de personnel, les professions et les équipes opérationnelles (par exemple, en ce qui concerne la classification, les combinaisons de compétences, les rôles et les champs d'activité) afin de fournir efficacement des ensembles essentiels de services de santé et d'assurer de façon efficiente les fonctions de santé publique essentielles ; réorganiser les champs d'activité, si nécessaire, pour élargir l'accès aux services essentiels et optimiser la fourniture des soins de santé primaires ;
- renforcer et harmoniser la formation initiale et continue, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie afin d'obtenir les compétences nécessaires pour fournir des services de santé et d'aide à la personne intégrés et centrés sur l'individu, et notamment mettre en œuvre des fonctions de santé publique essentielles reposant sur les soins de santé primaires ;
- renforcer la collecte et l'analyse de données sur les personnels de santé et d'aide à la personne et l'établissement de rapports, par l'intermédiaire des comptes nationaux des personnels de santé, y compris au moyen de données ventilées ;

- améliorer l'accès et la répartition du personnel en employant des stratégies appropriées (par exemple, réglementation, incitations financières ou autres, éducation, infrastructures) en vue de recruter et de déployer des agents de santé dans les zones rurales, difficiles d'accès et mal desservies ;
- renforcer les fonctions de gouvernance et les capacités des autorités nationales à réglementer correctement la formation et les pratiques des professionnels de santé, y compris les acteurs des secteurs public et privé ;
- soutenir la gestion de la mobilité internationale des agents de santé, y compris par la coopération bilatérale et régionale, et en rendant compte de la mise en œuvre du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé ;
- créer une masse critique de responsables et bâtir les capacités institutionnelles requises pour les politiques, la planification, la gestion et le développement des personnels de santé et d'aide à la personne, ainsi que pour les fonctions et systèmes connexes.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- fournira des orientations stratégiques et opérationnelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies relatives au personnel afin de supprimer les goulets d'étranglement qui entravent les systèmes de santé et de protéger, d'attirer et de retenir les personnels de santé et d'aide à la personne aux fins de la couverture sanitaire universelle.

Résultat 1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières

Produit 1.2.1 Des pays en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de financement équitable de la santé et des réformes pour pérenniser les progrès vers la couverture sanitaire universelle

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays bénéficiant d'un appui où l'on constate des progrès concernant les dispositifs de financement de la santé	0 (2023)	50 (2025)

La COVID-19 a eu de multiples effets directs et indirects sur les progrès vers la couverture sanitaire universelle : ralentissement de la croissance économique, augmentation de la pauvreté des ménages et des inégalités, détérioration de la situation budgétaire des budgets publics. Tous ont des répercussions néfastes sur les niveaux et l'équité de la couverture des services et de la protection financière. À cet égard, les messages clés de l'OMS sur le financement de la santé en vue de la couverture sanitaire universelle, qui mettent particulièrement l'accent sur les mesures de protection des personnes vulnérables, sont plus importants que jamais.

Le Secrétariat continue d'aider les pays à mettre en place des mécanismes de financement de la santé solides, adaptables, plus cohérents, et donc résilients, qui jouent un rôle essentiel pour atténuer les retards causés par la COVID-19, renforcer la sécurité sanitaire et accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle d'ici à fin 2025. Le Secrétariat soutient les pays et joue un rôle moteur à l'échelle mondiale grâce aux partenariats internationaux, reposant sur un portefeuille de produits techniques, qui sont axés sur l'analyse des mécanismes nationaux de financement de la santé et qui, accompagnés d'orientations adaptées, permettent d'améliorer la qualité de la riposte aux pandémies, de mieux assurer la prestation des services de santé essentiels, de réduire les obstacles financiers qui entravent l'accès aux soins et de renforcer la protection financière.

L'action du Secrétariat contribue au renforcement des systèmes de santé et à la prestation des services (produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3) et est alignée sur les activités relatives à la gouvernance et aux stratégies nationales de santé (produit 1.1.4) et aux personnels de santé (produit 1.1.5), ainsi que sur les travaux du Secrétariat sur la COVID-19 grâce à la collaboration avec les produits 2.1.2, 2.2.2 et 2.3.3. Enfin, l'appui à la coopération entre

autorités sanitaires et financières, et aux biens communs pour la santé, est lié aux mesures budgétaires destinées à lutter contre les facteurs de risque pour la santé, qui comptent parmi les principales mesures relevant des produits 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2 et 3.3.1.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à intensifier la diffusion des « caractéristiques souhaitables » de l'OMS en matière de financement de la santé afin de progresser vers la couverture sanitaire universelle, de favoriser un consensus sur les priorités entre les principales parties prenantes (pays, partenaires internationaux, milieux universitaires et société civile) pour façonner le programme d'action aux niveaux mondial et régional, par exemple via l'accélérateur pour un financement durable du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous, le Réseau P4H et les communautés économiques régionales en Afrique.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- utiliser la matrice de progrès du financement de la santé pour identifier les grandes politiques et étapes de mise en œuvre qui contribueront aux stratégies de réforme visant à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle et pour faciliter le suivi des progrès de la mise en œuvre, par exemple dans le cadre d'un suivi annuel ;
- réaliser des diagnostics plus approfondis, le cas échéant, pour élaborer des orientations détaillées sur des questions spécifiques, telles que les achats stratégiques et les incidences et l'utilisation des technologies numériques dans le financement de la santé, et utiliser l'analyse de la protection financière pour étayer la conception des politiques de protection face aux difficultés financières ;
- appuyer la mise en œuvre pratique des politiques en analysant les enjeux d'économie politique dans le cadre des réformes ;
- compléter ce qui précède par des recommandations sur les ajustements en matière de gestion des finances publiques afin de pérenniser les avantages des réformes du financement de la santé, ce qui suppose notamment d'établir des budgets de santé axés sur la performance ou les résultats ;
- intégrer les services et les programmes de santé publique aux stratégies et aux plans nationaux de financement de la santé afin de renforcer la durabilité de la couverture face aux fluctuations et aux transitions du financement externe ;
- concevoir des politiques budgétaires favorables à la santé et aux pauvres, alignées sur les objectifs de développement durable plus vastes ; et
- renforcer les capacités des mécanismes de financement de la santé grâce à des programmes de formation en ligne et en personne, à des échanges de connaissances, à des voyages d'étude et à l'apprentissage entre pairs.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- améliorera la matrice de progrès du financement de la santé de sorte à pouvoir évaluer en temps réel les progrès accomplis dans les réformes du financement de la santé, à l'appui de la sécurité sanitaire et de la couverture sanitaire universelle ; synthétisera les enseignements tirés et affindra les orientations mondiales sur la conception et la mise en œuvre de politiques de financement nationales de la couverture sanitaire universelle et de la sécurité sanitaire, y compris dans les contextes politiques de décentralisation ;
- élaborera des orientations pour permettre aux autorités sanitaires de collaborer plus efficacement avec leurs homologues des ministères des finances sur les questions d'espace budgétaire pour la santé et de gestion des finances publiques, afin de permettre une utilisation plus efficace et à des niveaux plus élevés du financement budgétaire de la santé, en collaborant étroitement avec le personnel compétent des institutions financières internationales ;

- élaborera des orientations fondées sur des données probantes ainsi que des formations connexes et des outils d'assistance technique sur le financement des fonctions de santé publique couvrant l'ensemble de la population (biens communs pour la santé) et sur l'efficacité interprogrammatique, en tant que caractéristiques intrinsèques des stratégies visant à assurer la sécurité sanitaire et à pérenniser les progrès vers la couverture sanitaire universelle ; et
- élaborera des orientations sur les achats stratégiques, en y intégrant les évolutions des technologies numériques, y compris les éléments de conception essentiels aux systèmes d'information pour le paiement, et l'utilisation des données qui en ressortent, et l'élaboration d'accords d'achat pour appuyer la prestation intégrée des services.

Produit 1.2.2 Des pays en mesure de produire et d'analyser des informations sur la protection financière, l'équité et les dépenses de santé, et d'utiliser ces informations pour suivre les progrès et orienter la prise de décisions

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Augmentation du nombre de pays qui établissent leurs propres comptes de la santé suivant les classifications de l'édition de 2011 du manuel <i>A system of Health Accounts: Revised edition</i>	116 (2023)	120 (2025)
Augmentation du nombre de pays qui ont fait une analyse de la protection financière ou qui l'ont actualisée depuis 2015	52 (2023)	60 (2025)

Les activités relatives à ce produit ont principalement deux objets. Le premier consiste à produire des données et des analyses de qualité pour suivre : les indicateurs des dépenses directes catastrophiques ou entraînant l'appauvrissement ; la protection financière en tant que partie intégrante de la couverture sanitaire universelle ; et la surveillance des obstacles financiers à l'accès, qui contribuent fortement au renoncement aux soins et à la non-satisfaction des besoins, en tant qu'indicateurs complémentaires. Le second consiste à produire des données comparatives de qualité concernant les dépenses de santé, sur lesquelles on pourra se fonder pour comprendre d'où viennent et comment sont utilisées les ressources de santé dans tous les pays.

Les activités relatives à ce produit ont des liens avec plusieurs autres produits du projet de budget programme 2024-2025, en grande partie parce que le suivi des dépenses de santé et l'analyse des obstacles financiers à l'utilisation des services interviennent largement dans l'évaluation des progrès réalisés en matière de couverture des services. L'action du Secrétariat dans ces domaines contribuera donc aussi au renforcement des systèmes de santé et à la prestation des services (produits 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3) et sera alignée sur les activités relatives à la gouvernance et aux stratégies sanitaires nationales (produit 1.1.4) et aux personnels de santé (produit 1.1.5).

La pandémie de COVID-19 est associée à une baisse de l'utilisation et de la prestation des services essentiels, et il importe donc dans ce contexte de surveiller les obstacles financiers à l'accès, qui contribuent fortement au renoncement aux soins et à la non-satisfaction des besoins. L'impact que devrait avoir la pandémie sur les inégalités de revenus, la pauvreté et les capacités budgétaires accentue la nécessité de prendre en compte non seulement les niveaux de renoncement aux soins et de difficultés financières résultant du paiement de services, mais aussi les inégalités correspondantes. Il y a également une forte demande de données en temps réel sur les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire, ce qui lie ces activités aux produits 2.1.2, 2.2.2 et 2.3.3.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à promouvoir l'utilisation de données comparatives de haute qualité sur les dépenses de santé provenant des pays, organisées selon des classifications normalisées, afin de comprendre d'où viennent et comment sont utilisées les ressources de santé dans tous les pays, quelles sont les difficultés financières dues aux

paiements directs et quels sont les obstacles financiers à l'accès qui entraînent un renoncement aux soins ou la non-satisfaction des besoins, afin de suivre la protection financière en tant que partie intégrante de la couverture sanitaire universelle ;

- à utiliser les données susmentionnées pour éclairer le dialogue stratégique entre les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national en vue de progresser dans la réduction des inégalités d'accès aux services de santé dues à des mécanismes de protection financière inadéquats et/ou à des niveaux inadéquats de dépenses publiques de santé ; et
- à mobiliser les pays, les partenaires et les organisations de la société civile autour d'un programme mondial visant à améliorer la qualité et la ponctualité des informations et des analyses des dépenses de santé, de façon à promouvoir la transparence dans l'emploi des ressources.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- analyser les données sur les difficultés financières dues aux paiements directs, les obstacles financiers à l'accès, le renoncement aux soins et la non-satisfaction des besoins, afin d'étayer la conception des politiques de financement de la santé ;
- produire et analyser des données de qualité, utiles à l'élaboration des politiques, sur les sources de financement et l'emploi des fonds dans le secteur de la santé, afin d'améliorer la transparence et de contribuer aux politiques nationales, y compris aux fins de l'analyse de la structure des dépenses de santé par source de financement, mécanisme de financement, fonction des soins de santé (y compris les soins de santé primaires), maladie et facteur de production, dans la mesure du possible, tout en contribuant à la mise à jour annuelle de la base de données mondiale de l'OMS sur les dépenses de santé ;
- renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données, ainsi que leur utilisation dans le dialogue sur les politiques ; mener une analyse approfondie des politiques, propre à chaque pays, en utilisant des données administratives et d'enquêtes courantes ; et
- institutionnaliser les comptes de la santé et l'utilisation des données aux fins du dialogue sur les politiques.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- suivra les difficultés financières à l'aide de mesures mondiales et régionales pour mettre à jour la base de données mondiale sur la protection financière et étayer les discussions politiques fondées sur des données probantes ; axera le suivi sur les difficultés financières rencontrées par les plus pauvres, tout en élargissant la ventilation des données à l'âge et au sexe en plus des catégories de populations rurales/urbaines, afin d'étayer les discussions politiques ciblées et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte ; augmentera le volume de données probantes disponibles sur les obstacles financiers à l'accès en tant que facteur de soins non demandés ou de besoins insatisfaits, en particulier pour les quintiles socioéconomiques les plus faibles ;
- produira et analysera des données de qualité, utiles à l'élaboration des politiques, sur les sources de financement et l'emploi des fonds dans le secteur de la santé afin d'améliorer la transparence et de contribuer aux politiques au niveau des pays, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires et d'autres postes de dépenses pertinents liés à la préparation, tout en contribuant à la mise à jour annuelle de la base de données mondiale de l'OMS sur les dépenses de santé ; et
- facilitera la production de rapports mondiaux, régionaux et nationaux montrant les progrès réalisés dans le domaine de la protection financière et les tendances concernant les sources et les utilisations des fonds dans le secteur de la santé.

Produit 1.2.3 Des pays en mesure d'améliorer leurs capacités institutionnelles pour une prise de décisions transparente en matière de définition des priorités et d'allocation des ressources, ainsi que pour l'analyse des effets de la santé sur l'économie nationale

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Augmentation du nombre de pays qui prennent systématiquement en considération les données économiques quand ils mettent au point de nouveaux produits (par exemple des ensembles de services essentiels et des argumentaires d'investissement) ou qui améliorent les processus de prise de décisions (grâce, par exemple, à des évaluations des technologies sanitaires) pour avoir plus d'efficacité	0 (2023)	34 (2025)

La couverture sanitaire universelle suppose que les pays disposent de capacités pour prendre des décisions fondées sur des éléments factuels et sur des processus équitables et transparents afin de déterminer les services à fournir ou à financer et les investissements dans le système de santé nécessaires à la mise en œuvre. Les activités relatives à ce produit contribuent à promouvoir la protection financière en améliorant les progrès en matière d'efficacité allocative et technique, ce qui permet aux pays de disposer de davantage de ressources et d'assurer plus de services à un plus grand nombre de personnes avec une meilleure protection financière.

Grâce à ses orientations et à des outils, le Secrétariat aidera les pays à intégrer dans un ensemble unique de prestations toutes les interventions sanitaires de base, en étroite collaboration avec les programmes techniques. Il faut systématiquement mettre l'accent sur l'équité et sur les personnes vulnérables, marginalisées et laissées pour compte.

Dans le même temps, le Secrétariat aidera les pays à faire de la santé un élément central du développement en analysant l'impact des interventions sanitaires et d'autres interventions sectorielles sur la santé de la population et l'économie et en élaborant des politiques nationales qui aient le plus grand impact possible sur la santé de la population et l'économie. Dans le cadre de ces activités, les recommandations pertinentes du Conseil sur l'économie de la santé pour tous seront appliquées.

Les activités relatives à ce produit contribuent aussi à déterminer les « meilleurs choix » à appliquer à mesure que les pays progressent vers la couverture sanitaire universelle (produits 1.1.2 et 1.1.3), se préparent à faire face à des situations d'urgence sanitaire et à y réagir (produits 2.1.2, 2.2.2 et 2.3.3) et améliorent la santé de la population (produits 3.1.1 à 3.3.1). Les activités relatives à ce produit seront alignées sur les stratégies de prestation relevant du financement de la santé et de la gouvernance sanitaire ainsi que sur les stratégies sanitaires nationales (produit 1.1.4).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à convoquer les pays et les experts pour qu'ils échangent leurs meilleures pratiques visant à institutionnaliser les processus d'établissement des priorités dans le cadre de réunions organisées par l'OMS et d'autres réunions internationales ;
- à mettre en place des réseaux régionaux et à les aider pour faciliter le travail technique d'évaluation des technologies de la santé ;
- à collaborer avec les partenaires techniques pour s'assurer que les orientations sont cohérentes et que les pays travaillent en synergie ; à coopérer avec les initiatives mondiales pour la santé afin qu'elles intègrent leurs interventions prioritaires dans un seul ensemble en suivant une approche intégrée ; et
- à établir des réseaux techniques et politiques pour appuyer les recommandations du Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous.

Le Secrétariat apportera **son soutien aux pays** pour :

- élaborer ou renforcer des ensembles qui garantissent une couverture efficace en fournissant les outils nécessaires pour évaluer systématiquement (données) et apprécier (dialogue) les interventions en fonction de leurs critères définis au niveau national, en mettant l'accent sur l'équité ;
- renforcer les capacités institutionnelles pour établir ou renforcer leur mécanisme national d'évaluation des technologies de la santé ; et
- élaborer des argumentaires d'investissement techniquement rigoureux pour les principales priorités stratégiques, telles que les soins de santé primaires, la préparation et les interventions axées sur l'équité dans le système de santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- peaufinera et améliorera l'outil sanitaire intégré pour la planification et l'établissement des coûts (outil « Une seule santé » en ligne) ;
- coopérera avec des partenaires pour mettre au point un outil visant à aider les pays à faire des compromis en fonction de leurs critères nationaux, qui facilitera, représentera visuellement et consignera les processus d'évaluation ;
- fera la promotion du modèle de maturité aux fins de l'évaluation des technologies de la santé et mettra à jour le modèle et la base de données connexe sur les ensembles de prestations en lançant des enquêtes à cet égard ;
- élaborera ou peaufinera des lignes directrices sur l'élaboration et l'utilisation d'argumentaires d'investissement ; et
- mettra au point, affinera ou promouvra des orientations et outils favorisant l'efficacité allocative et technique qui tirent parti des progrès des systèmes d'information sanitaire de routine au niveau des pays, y compris les avancées des technologies de l'information et de la communication.

Résultat 1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires

Produit 1.3.1 Mise à disposition d'orientations et de normes faisant autorité en ce qui concerne la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé, des médicaments et des produits de diagnostic essentiels figurant sur des listes

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de normes/critères et documents d'orientation publiés, y compris les mises à jour relatives aux médicaments et produits de diagnostic essentiels figurant sur des listes	167 (2023)	187 (2025)

Le Secrétariat est chargé d'élaborer et de tenir à jour des normes mondiales, des critères internationaux et des lignes directrices sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé, ainsi que de fournir des orientations pour l'harmonisation de leur mise en œuvre. Les normes et critères internationaux sont plus importants que jamais, car ils servent d'outils mondiaux permettant d'assurer l'innocuité et la qualité des produits de santé.

L'un des rôles du Secrétariat consiste donc à poursuivre l'élaboration de normes et de critères internationaux et à garantir la capacité des pays à les adapter et à mettre en œuvre les orientations, tout en appuyant l'intégration de démarches participatives fondées sur l'égalité des genres, l'équité en santé et les droits humains pour que nul ne soit laissé de côté.

Le mandat à appliquer dans le cadre de ces activités est défini dans la Constitution de l'OMS et dans une série de résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur les médicaments, les dispositifs médicaux, y compris les produits de diagnostic, les produits sanguins et d'autres produits d'origine humaine, notamment les résolutions WHA23.38 (1970), WHA28.66 (1975), WHA60.29 (2007) et WHA67.20 (2014).

Les activités relatives à ce produit supposeront de fournir des éléments techniques sur les produits de santé inscrits sur les listes OMS de produits essentiels contre les maladies et affections (produits 1.1.2 et 1.1.3) et d'assurer une collaboration étroite sur la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5), les capacités de préparation aux situations d'urgence (produit 2.1.2), l'atténuation des situations d'urgence (produit 2.2.3) et l'intervention en cas d'urgence (produits 2.3.2 et 2.3.3).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à mobiliser la volonté politique pour veiller à ce que des politiques mondiales soient mises en place afin de promouvoir l'accès approprié à des produits de santé de qualité et abordables ;
- à améliorer la compréhension et l'intégration des orientations et des normes sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé, y compris les médicaments et produits de diagnostic essentiels ;
- à favoriser l'apprentissage interrégional en créant des réseaux couvrant plusieurs régions ; et
- à soutenir le financement du secteur pharmaceutique, y compris les politiques de prix, et à améliorer le cadre budgétaire.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- donner des orientations sur la manière de traduire les recommandations sur l'accès aux produits de santé essentiels en décisions politiques, politiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement et stratégies d'optimisation des produits qui soient équitables ;
- utiliser une approche fondée sur des données probantes pour adapter les normes et les orientations sur la sélection de produits de santé de qualité, sûrs et efficaces, y compris les médicaments essentiels, les technologies d'assistance, les produits de diagnostic, les dispositifs médicaux, les produits sanguins et d'autres produits d'origine humaine aux contextes nationaux ;
- élaborer des politiques et des lignes directrices pour améliorer la gouvernance et la gestion des produits de santé, y compris la prestation de services pharmaceutiques, sanguins et de transplantation ; et
- rendre opérationnels les plans destinés à améliorer l'accès aux médicaments et aux autres produits de santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- mettra au point des lignes directrices et des outils sur l'élaboration de normes applicables aux produits de santé ;
- élaborera et publiera des dénominations communes internationales et cartographiera la nomenclature des dispositifs médicaux ;
- mettra à jour les listes modèles des médicaments essentiels et des produits de diagnostic in vitro essentiels, ainsi que les listes prioritaires des dispositifs médicaux et des produits de technologie d'assistance ;
- mettra à jour la pharmacopée internationale et les normes chimiques internationales de référence, qui sont adoptées par les comités d'experts de l'OMS afin d'harmoniser les spécifications concernant la qualité des produits pharmaceutiques, en réunissant les partenaires du secteur des produits médicaux et en coordonnant leurs travaux ; et

- formulera des orientations et des stratégies concernant la sélection et la gestion des produits sanguins et des thérapies de remplacement d'organes.

Produit 1.3.2 Accès amélioré et plus équitable aux produits de santé moyennant la structuration du marché mondial et le soutien aux pays pour garantir des systèmes d'achat et d'approvisionnement efficaces et transparents et en assurer le suivi

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui élaborent/actualisent/appliquent des politiques et des systèmes de suivi du prix des médicaments	106 (2023)	112 (2025)
Nombre de pays ayant entrepris l'établissement d'une liste nationale des dispositifs médicaux prioritaires, y compris des dispositifs de diagnostic in vitro essentiels	87 (2022)	107 (2025)
Nombre de pays qui ont établi une liste nationale des produits et aides techniques prioritaires	10 (2023)	18 (2025)

De nombreuses personnes dans le monde ne disposent pas d'un accès adapté et régulier à des produits de santé de qualité. L'accès dépend de la disponibilité de produits appropriés et économiquement accessibles. Le manque d'accès peut avoir des conséquences sur la santé des patients lorsqu'ils ne sont pas diagnostiqués ou traités ou qu'ils reçoivent un traitement sous-optimal.

Les problèmes liés à l'amélioration de l'accès aux produits de santé qui surviennent tout au long de la chaîne de valeur sont notamment les suivants : absence de politiques sanitaires nationales efficaces ; systèmes de réglementation peu efficaces ; faiblesse de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement ; et prescriptions inappropriées et usage abusif des produits de santé. Un financement insuffisant et des politiques de prix peu efficaces contribuent aussi à un accès limité aux produits de santé à des prix abordables.

L'équité d'accès aux produits de santé et la disponibilité, l'acceptabilité et l'accessibilité économique de produits de santé sûrs et de qualité sont essentielles pour instaurer la couverture sanitaire universelle. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'améliorer les capacités de fabrication mondiales et de renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales et nationales afin d'assurer un accès équitable, en temps opportun, aux produits de santé prioritaires.

Les activités relatives à ce produit supposent la collaboration entre services de soins de santé centrés sur le patient (produit 1.1.1) ; l'accès durable et équitable aux produits de santé grâce à l'amélioration des mécanismes d'approvisionnement (produit 1.1.2) ; la recherche sur l'accès aux produits de santé, y compris les médicaments traditionnels, tout au long de la vie et leur usage rationnel et sans risque (produits 1.1.3 et 4.1.3) ; les normes et critères sur les produits de santé (produit 1.3.1) ; le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) (produit 2.2.1) ; la réglementation des produits de santé (produit 1.3.3) ; le programme de recherche-développement (produit 1.3.4) ; et les stratégies, politiques et plans nationaux de santé (produit 1.1.4) relatifs à l'intégration de l'équité, du genre et des droits humains (produit 4.2.6).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à collaborer avec les entités concernées (notamment la CNUCED, l'OMPI, l'OMC et le Groupe de travail interorganisations sur les achats) afin de mieux comprendre la dynamique de l'offre et de la demande, conformément à la Stratégie mondiale et au Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, qui ont été prolongés jusqu'en 2030 ; et

- à promouvoir la fabrication locale de produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces comme stratégie visant à améliorer l'accès, à renforcer la sécurité sanitaire et à instaurer la couverture sanitaire universelle, conformément à la première Déclaration sur la promotion de la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires établie par la CNUCED, l'OMS, l'ONUDI, l'ONUSIDA et l'UNICEF conjointement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales visant à assurer un usage approprié des produits de santé et un accès équitable ;
- appliquer des politiques de prescription appropriées de nature à favoriser l'usage rationnel des produits de santé, tout en réduisant le risque d'abus dans le cas des médicaments placés sous contrôle et d'autres produits ;
- renforcer la capacité à prévoir les besoins nationaux et régionaux en produits et technologies de santé essentiels, en structurant les marchés en fonction de ces besoins pour améliorer l'accès aux produits de santé, y compris les produits de santé essentiels aux maladies non transmissibles et à la santé mentale ;
- renforcer les capacités en matière d'achats en élaborant des orientations sur l'approvisionnement en dispositifs médicaux et technologies d'assistance ;
- évaluer les technologies sanitaires et renforcer la capacité des groupes consultatifs techniques nationaux à prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne l'établissement des priorités et la sélection et le niveau de couverture des produits de santé nécessaires pour instaurer la couverture sanitaire universelle ;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces visant à améliorer l'usage adéquat et sans risque des produits de santé dans le cadre de services de soins centrés sur le patient ;
- renforcer la collaboration régionale nécessaire à la mise en place d'achats groupés sur le plan régional grâce à l'optimisation et l'harmonisation des politiques concernant les prix et les achats de produits de santé et les chaînes d'approvisionnement ;
- adapter et appuyer la mise en œuvre de politiques de prix fondées sur les lignes directrices récemment mises à jour par l'OMS afin que les produits de santé soient abordables pour tous et que chacun y ait accès de manière équitable ;
- évaluer et améliorer les systèmes nationaux d'achats et de chaînes d'approvisionnement pour faciliter le renforcement et la résilience des systèmes d'achats et de gestion des chaînes d'approvisionnement des produits de santé, y compris les trousseaux sanitaires d'urgence d'origine locale ou les dons de produits, en veillant également à l'élimination satisfaisante des produits ;
- mettre au point des systèmes d'information sur la gestion logistique complets et intégrés pour tous les produits de santé essentiels ; et
- élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques/initiatives nationales en matière de transparence pour les marchés des produits de santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- mettra au point des outils pour suivre la situation des produits de santé ;
- élaborera des orientations et outils opérationnels sur la planification de la chaîne du froid pour les vaccins ;
- en se fondant sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, mettra à jour les orientations pour un accès équitable aux produits de santé ;

- élaborera des orientations visant à améliorer la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires ;
- rédigera un rapport sur les effets d'une transparence accrue des marchés de produits pharmaceutiques et de produits de santé sur l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux produits de santé ;
- élaborera des orientations sur les politiques nationales applicables aux médicaments et aux produits de santé ;
- concevra un programme d'apprentissage en ligne sur les politiques nationales concernant les prix des produits pharmaceutiques ;
- procédera à une analyse de situation globale de la capacité des États Membres à produire localement et durablement des produits de santé de qualité ; et
- élaborera des orientations sur l'usage approprié et sans risque des médicaments, vaccins, dispositifs médicaux et technologies d'assistance.

Produit 1.3.3 Renforcement des capacités de réglementation aux niveaux national et régional et amélioration de l'approvisionnement en produits de santé de qualité garantie et sûrs, services de préqualification compris

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de produits préqualifiés chaque année	110 (2022)	134 (2025)
Nombre de pays disposant de systèmes de réglementation mieux conçus	28 (2023)	40 (2025)
Nombre de pays disposant d'un organisme de réglementation qui fonctionne bien (autorité nationale de réglementation de niveau de maturité 3)	63 (2023)	69 (2025)
Nombre de pays se fondant sur le risque pour réglementer les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	111 (2023)	119 (2025)
Nombre de pays bien préparés sur le plan réglementaire à l'éventualité d'une urgence de santé publique	18 (2023)	26 (2025)

Un système de réglementation fragile peut nuire à la santé des patients et entraver les efforts déployés en vue d'améliorer l'accès aux produits de santé. Malheureusement, la capacité de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire à évaluer et à approuver les produits de santé reste limitée. Cela compromet les efforts visant à assurer un accès rapide à des produits de santé de qualité, sûrs et efficaces. Le nombre accru de produits de qualité inférieure ou falsifiés entrave aussi les efforts visant à garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé. Par ailleurs, la sous-notification des réactions et manifestations indésirables et le manque de mesures prises à cet égard mettent en évidence la nécessité de renforcer la surveillance postcommercialisation. Les médecines traditionnelles et complémentaires doivent aussi être réglementées. Il est nécessaire de renforcer les systèmes réglementaires nationaux pour accroître l'accès aux produits de santé en favorisant la production locale.

La préqualification permet aux pays d'accéder à des produits de qualité acceptable qui répondent aux besoins de santé publique prioritaires. Les produits qui ont été préqualifiés par le Secrétariat de l'OMS présentent des garanties supplémentaires en matière de qualité, d'innocuité, d'efficacité et de résultats. Fondée sur les compétences techniques des autorités de réglementation, la préqualification permet de dresser une liste de produits conformes à des normes internationales unifiées.

Les activités relatives à ce produit garantiront que les autorités de réglementation participent à l'ensemble des initiatives et qu'elles collaborent à l'échelle mondiale pour offrir une plateforme d'échange rapide d'informations sur la mise au point de médicaments, de produits de diagnostic et de vaccins.

Les activités relatives à ce produit appellent une étroite collaboration sur les produits de santé contre des maladies et affections spécifiques (produits 1.1.2, 1.1.3 et 1.3.5), le schéma directeur en matière de recherche-développement et les aspects réglementaires de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et de la riposte (produits 2.2.1 et 2.3.2).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à faire mieux connaître les normes et critères de l'OMS et leurs mises à jour ainsi que leur application aux niveaux régional et national ;
- à accroître, grâce au pouvoir fédérateur de l'OMS, la convergence et l'harmonisation de la réglementation sur la qualité garantie et l'innocuité des produits de santé, en encourageant une plus large application des normes de qualité de l'OMS par toutes les parties prenantes ;
- à intensifier la collaboration interrégionale, particulièrement en ce qui concerne l'échange d'informations ;
- à veiller à ce que toutes les politiques, règles et pratiques régissant l'accès aux produits de santé intègrent pleinement les approches fondées sur l'égalité des genres, l'équité en santé et les droits humains, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables, marginalisés et sous-desservis, afin que nul ne soit laissé de côté ;
- à diffuser les mises à jour de la réglementation et à assurer la collaboration numérique pour l'examen des dossiers entre les autorités nationales de réglementation et celles des éventuels pays utilisateurs, tout en favorisant la diversité (par exemple en matière de genre, de langue, de lieu) dans les échanges de connaissances entre les pays ;
- à appuyer les aspects de la préparation aux urgences de santé publique liés à la réglementation et à l'approvisionnement en produits de santé de qualité garantie et sûrs, services de préqualification compris ; et
- à préserver l'utilisation de produits nouveaux ou innovants dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en renforçant la surveillance de l'innocuité, notamment en veillant à ce que des systèmes de surveillance soient en place pour gérer les risques liés aux médicaments, en particulier les risques prévus ou inconnus que comportent les médicaments nouveaux et complexes.

Le Secrétariat **apportera son soutien aux pays** pour :

- mettre en œuvre une réglementation sur la base de la confiance et par des réseaux d'autorités nationales de réglementation ;
- appuyer et renforcer la capacité des systèmes réglementaires nationaux à atteindre le niveau de maturité 3 en utilisant l'outil mondial d'analyse comparative de l'OMS comme norme pour déterminer la maturité et l'efficacité des autorités nationales de réglementation en vue de leur désignation en tant qu'autorités reconnues par l'OMS et, grâce à ce processus, renforcer la surveillance réglementaire nationale et régionale ;
- combler les lacunes recensées en ce qui concerne les capacités de réglementation de la qualité garantie et de l'innocuité des produits de santé ;
- renforcer les capacités du secteur pharmaceutique dans les pays qui fabriquent des produits destinés aux pays à revenu faible ou intermédiaire et/ou l'approvisionnement local dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;

- améliorer l'accès en mettant en place et en renforçant la production locale et en élaborant des stratégies types pour les médicaments et d'autres produits de santé de qualité garantie ;
- renforcer la surveillance postcommercialisation et la pharmacovigilance des produits médicaux pour garantir l'accès à des produits de santé de qualité, sûrs et efficace, afin de mieux détecter les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, prévenir leur usage et y remédier ;
- diffuser des alertes sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ;
- établir, adopter et renforcer des mesures réglementaires de préparation aux niveaux national et régional, et utiliser les réseaux de réglementation pour faciliter les procédures réglementaires concernant les évaluations accélérées et fondées sur les risques (au besoin) lors d'urgences de santé publique ; et
- renforcer les capacités de production de médicaments, vaccins et autres produits de santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- renforcera et élargira les listes de produits préqualifiés de l'OMS, notamment la Liste modèle des dispositifs de diagnostic in vitro essentiels ;
- continuera à élaborer des processus et des procédures pour la préqualification de produits de lutte antivectorielle ;
- mettra au point de nouvelles filières de préqualification et de nouvelles approches fondées sur les risques pour faciliter les achats de produits limités dans le temps ;
- élaborera des orientations techniques pour élargir la portée de la préqualification à tous les flux de produits et étendra la gamme des produits préqualifiables afin que le contexte des pays à revenu faible ou intermédiaire puisse favoriser l'innovation et la mise au point de produits ;
- mettra en place les outils, orientations et pratiques de réglementation pertinents, ainsi que les plateformes et filières connexes, pour faciliter l'homologation des médicaments, vaccins et produits de diagnostic au moyen d'examen conjoints et de la procédure d'homologation en situation d'urgence ; et
- élaborera des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique fondés sur des données probantes pour promouvoir la production de produits de santé de qualité.

Produit 1.3.4 Un programme de recherche-développement défini et des activités de recherche coordonnées pour être en phase avec les priorités du secteur de la santé publique

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Définition de priorités pour les formulations pédiatriques (contre l'infection à VIH, la tuberculose, l'hépatite ou concernant les médicaments essentiels, par exemple) et soutien apporté à la recherche-développement afin de les mettre à disposition	0 (2023)	5 (2025)
Introduction d'une procédure normalisée pour l'établissement de profils de produits cibles pour l'Organisation dans son ensemble	0 (2023)	10 (2025)
Coordination des activités en matière de conseils scientifiques à l'échelle de l'Organisation	6 (2023)	10 (2025)

Quatre initiatives transversales majeures contribuent à la réalisation de ce produit et traitent des principales questions de recherche-développement concernant la santé mondiale. Elles visent : i) à accélérer la mise au point de produits médicaux et l'accès des pays aux produits médicaux ; ii) à mettre au point des médicaments, des vaccins et des produits de diagnostic pour faire face à la résistance aux antimicrobiens ; iii) à accélérer la mise au point de formulations pédiatriques de médicaments ; et iv) à améliorer la qualité des essais cliniques.

Malgré les efforts constants visant à encourager les investissements en faveur de la recherche et de la mise au point de nouveaux antibiotiques, les antibactériens en cours de mise au point sont insuffisants, notamment en ce qui concerne les traitements contre des infections graves de bacilles à gram négatif résistant aux antimicrobiens. Par ailleurs, le retard que prend l'élaboration de formulations pédiatriques de médicaments par rapport à celles destinées aux adultes est inacceptable.

En élaborant des approches et procédures normalisées pour l'innovation dans le domaine des médicaments, des produits de diagnostic et des vaccins, le Secrétariat de l'OMS aide les pays à réduire les inefficacités et à accélérer l'introduction de médicaments et produits médicaux essentiels et l'accès à ces médicaments et produits. Il s'agit notamment d'établir des priorités en matière de recherche, de définir de manière harmonisée la méthode des profils de produits cibles et d'encourager les investissements en faveur de la recherche-développement, afin d'accélérer l'élaboration de règlements et lignes directrices.

Dans la résolution WHA75.8, le Directeur général est notamment prié d'élaborer des orientations visant à améliorer la qualité des preuves des essais cliniques afin de faciliter le choix des interventions en fonction des besoins prioritaires en matière de santé publique, en mettant particulièrement l'accent sur les populations mal desservies, y compris l'amélioration des infrastructures et des capacités. L'ensemble de l'Organisation devra apporter des contributions pour présenter une réponse intégrée cohérente.

Pour répondre à la demande des États Membres de l'OMS de lutter contre les inégalités d'accès aux produits médicaux mises en évidence par la pandémie de COVID-19, l'OMS, en étroite collaboration avec ses partenaires, soutient la mise en place du programme de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm, qui vise à transférer la technologie du vaccin à ARNm contre la COVID-19 aux pays à revenu faible ou intermédiaire en vue de renforcer les capacités de fabrication et de recherche-développement au-delà de la COVID-19 et des vaccins. Ce produit suppose que le Siège assume un rôle de direction et de facilitation dans l'ensemble de l'Organisation. Il s'agit d'appuyer et de faciliter – sans pour autant remplacer – les priorités fixées et les activités de recherche menées par des départements techniques spécialisés, des régions et des pays. Une étroite collaboration à l'échelle de l'Organisation est donc nécessaire dans les domaines suivants : mise au point accélérée de produits de santé et meilleur accès dans les pays (produit 1.3.2), lutte contre la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5) et Accélérateur mondial pour les formulations pédiatriques (produit 1.1.3), accès accru et plus équitable aux produits de santé (produit 1.3.2) et renforcement des capacités réglementaires et des services de préqualification (produit 1.3.3).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à donner des avis scientifiques et techniques pour la stratégie de mise au point de produits à ARNm, en évaluant et en sélectionnant les technologies cibles à transférer ; à coordonner la mise au point de produits et de processus au niveau du centre d'approvisionnement ; à planifier le transfert de technologie et à élaborer du contenu, et à évaluer les besoins en main-d'œuvre ;
- à garantir que les fonds disponibles limités soient acheminés vers les priorités de recherche et de nouveaux produits innovants qui apporteront une valeur ajoutée significative au niveau des soins ;
- à permettre l'introduction et le déploiement rapides de nouveaux médicaments pédiatriques en convoquant le réseau de l'Accélérateur mondial pour les formulations pédiatriques et en coordonnant ses activités ;
- à promouvoir une collaboration étroite avec les partenariats public-privé et à stimuler un financement innovant pour la recherche-développement d'importance mondiale et l'accès rapide ;
- à appuyer l'intensification de la recherche-développement dans les domaines où les besoins de santé publique insatisfaits de nouveaux produits de santé sont particulièrement marqués ;

- à faciliter la mise au point plus rapide de produits qui répondent aux besoins de santé publique les plus importants et les plus urgents en appliquant un processus normalisé pour élaborer des profils de produits cibles, afin de tenir informés les laboratoires, les autorités de réglementation, les organismes d'achat et les bailleurs de fonds des priorités de la recherche-développement et de la santé publique ;
- à repérer les lacunes de la recherche-développement et à promouvoir la coordination pour aiguiller le financement public et privé vers les priorités de recherche qui ont été définies ;
- à appuyer de nouvelles stratégies et initiatives de recherche-développement ;
- à participer aux organes consultatifs du Partenariat mondial sur la recherche-développement en matière d'antibiotiques, au Fonds d'action contre la résistance aux antimicrobiens et au Centre mondial de connaissances pour la recherche-développement sur la résistance aux antimicrobiens, entre autres entités ;
- à mettre l'accent sur des groupes vulnérables spécifiques, compte tenu de l'égalité des genres et des droits humains et en œuvrant en faveur d'un accès équitable aux traitements contre la résistance aux antimicrobiens ;
- à lancer des procédures pour déterminer les formulations à élaborer en priorité contre différentes maladies ;
- à poursuivre le renforcement et l'extension du rôle fédérateur de l'OMS concernant l'optimisation des médicaments pédiatriques contre l'ensemble des maladies, y compris les activités visant à rendre prioritaire, à accélérer et à appuyer la recherche-développement en vue d'offrir des formulations – qui font actuellement défaut – pour prévenir et traiter les affections qui touchent avant tout les enfants à l'échelle mondiale ; et
- à se faire le porte-drapeau des activités de recherche-développement qui profitent aux groupes vulnérables et favorisent l'équité en santé.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- améliorer l'intégration et la coordination des répertoires centralisés de données pour échanger les informations à l'échelle mondiale sur les activités de recherche-développement en cours, les données sur les essais cliniques et les indicateurs du système de recherche en santé ;
- renforcer les capacités nationales et régionales en matière de recherche-développement pour élaborer des produits de santé essentiels prioritaires et utiliser les profils de produits cibles pour la mise au point de nouveaux produits de santé répondant aux besoins de santé publique ;
- approuver, introduire et déployer rapidement les formulations pédiatriques nouvellement mises au point, notamment pour l'appui au renforcement de la surveillance postcommercialisation et de la pharmacovigilance en ce qui concerne les enfants ; et
- établir un réseau de recherche-développement sur l'ARNm et réunir des experts scientifiques parmi les pays participants afin d'assurer l'échange de l'expertise scientifique entre les pays et les régions et d'élaborer un plan de renforcement des capacités à long terme pour la recherche-développement de produits de santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- créera des mécanismes interorganisations efficaces de recherche-développement, notamment au moyen de réseaux dans ce domaine ;
- élaborera une procédure conjointe pour donner des avis scientifiques, grâce à laquelle les laboratoires pourront s'adresser au Secrétariat pour se faire conseiller sur la préqualification afin de renforcer l'élaboration accélérée de produits de santé répondant aux critères d'innovation et d'utilité probable pour la santé publique ;

- actualisera les listes prioritaires mondiales de bactéries et d'agents pathogènes fongiques résistant aux antimicrobiens qui sont importants pour la santé publique ; et
- examinera et évaluera régulièrement les activités de mise au point de traitements et de vaccins afin d'encourager la poursuite des investissements en faveur de nouvelles stratégies visant à promouvoir la mise au point de traitements et de produits de diagnostic antibactériens et antifongiques innovants.

Produit 1.3.5. Des pays en mesure de lutter contre la résistance aux antimicrobiens grâce au renforcement des systèmes de surveillance, des capacités de laboratoire, de la lutte anti-infectieuse et de la sensibilisation, ainsi que grâce à des pratiques et politiques fondées sur des éléments factuels

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays appliquant un plan d'action national multisectoriel approuvé par le gouvernement pour combattre la résistance aux antimicrobiens qui associe les secteurs concernés et prévoit un cadre de suivi	103 (2023)	112 (2025)
Nombre de pays disposant d'un système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et fournissant des données à l'OMS	91 (2023)	100 (2025)
Nombre de pays ayant mis en place un système national de suivi de la consommation d'antimicrobiens et de leur usage en santé humaine	123 (2022)	135 (2025)

La résistance aux antimicrobiens constitue un risque mondial important pour la prévention et le traitement des infections d'origine bactérienne, parasitaire, virale ou fongique. Les antimicrobiens doivent donc être traités comme des biens mondiaux ; préserver leur efficacité devrait être une priorité mondiale. Pour ce faire, il faudra que chaque pays fasse mieux connaître et comprendre la résistance aux antimicrobiens auprès des principales parties prenantes ; réduise l'incidence des infections (résistantes) dans les communautés et les établissements de santé grâce à la vaccination, à la lutte anti-infectieuse et à la gestion responsable des déchets ; crée des services de laboratoire et de diagnostic microbiologiques cliniques de qualité garantie ; optimise l'utilisation des antimicrobiens chez les humains et les animaux et dans l'agriculture ; établisse des systèmes nationaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation d'antimicrobiens ; et soutienne la recherche et mette au point de nouveaux antibiotiques et produits de diagnostic.

Les activités relatives à ce produit s'appuient sur les objectifs stratégiques du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui sont également pris en considération dans les plans d'action nationaux multisectoriels propres à chaque pays et dans les mesures et activités axées sur la santé humaine décrites dans le volet d'action du Plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022-2026) visant à freiner la pandémie silencieuse de résistance aux antimicrobiens.

En ce qu'elles touchent différents domaines prioritaires, les activités relatives à ce produit supposent une étroite collaboration avec : la sécurité des patients, la qualité des soins et la lutte anti-infectieuse (produit 1.1.1) ; la pharmacorésistance dans le traitement contre le VIH, la tuberculose, le paludisme, les infections sexuellement transmissibles et les maladies tropicales négligées (produit 1.1.2) ; l'intégration de la résistance aux antimicrobiens dans l'élaboration de stratégies, politiques et plans nationaux (produit 1.1.4) ; la formation du personnel de santé (produit 1.1.5) ; l'accès aux médicaments et produits de diagnostic essentiels, la surveillance, le renforcement des laboratoires, le renforcement de la réglementation, l'amélioration de la sensibilisation et de l'éducation, et la vaccination (produits 1.3.1 à 1.3.3) ; la recherche sur les médicaments, produits de diagnostic et vaccins contre les agents pathogènes émergents et sur les antibiotiques (produit 1.3.4) ; le renforcement des capacités des pays à appliquer les principales capacités prévues par le Règlement sanitaire international (2005) et des plans d'action nationaux sur la sécurité sanitaire (produit 2.1.2) ; la préparation des pays et la riposte aux situations d'urgence (produits 2.1.3 et 2.3.2) ; les déterminants sociaux et commerciaux de la santé (produit 3.1.1) ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène des mains ainsi que la sécurité sanitaire des aliments (produit 3.3.1) ; la collaboration quadripartite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de

la santé animale (OIE) pour renforcer les activités dans le cadre de l'approche « Une seule santé », ainsi que la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex Alimentarius (produit 3.1.2) ; et les activités pertinentes visant à renforcer les capacités des pays concernant le suivi, la collecte des données, l'analyse, la notification, ainsi que l'identification et l'intensification des innovations (produit 4.1.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à nouer un dialogue sur les politiques avec les États Membres, à organiser des consultations mondiales et régionales avec toutes les parties prenantes concernées pour : i) élaborer des normes et critères sur des questions techniques liées aux objectifs stratégiques du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens ; et ii) mettre à jour le Plan d'action mondial et/ou élaborer des stratégies pour le secteur de la santé humaine, et à promouvoir l'intégration de la résistance aux antimicrobiens dans les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- à plaider auprès des États Membres, du Fonds mondial et de la Banque mondiale pour que des interventions spécifiques sur la résistance aux antimicrobiens soient incluses dans les demandes de financement au niveau des pays ; et
- à conduire le dialogue aux niveaux mondial, régional et national pour renforcer les capacités des pays à lutter contre la résistance aux antimicrobiens, en promouvant le renforcement des systèmes de santé, la préparation aux urgences sanitaires ainsi que les stratégies de riposte et de relèvement, et en soulignant l'importance des interventions multisectorielles.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- intégrer la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les stratégies, politiques et plans nationaux, en prévoyant des budgets liés à la réalisation des cibles des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, des objectifs de développement durable et des plans nationaux sur la sécurité sanitaire ;
- créer de solides mécanismes nationaux de gouvernance multisectorielle dotés d'un mandat et de ressources adéquates et responsables du suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens ;
- mettre l'accent sur les mesures de riposte à la pandémie et de relèvement en offrant une pluralité de points d'attaque pour combattre la résistance aux antimicrobiens, notamment en renforçant la lutte anti-infectieuse ; le bon usage des antimicrobiens ; la sécurité sanitaire des aliments ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; la vaccination ; les systèmes de surveillance ; les laboratoires de microbiologie clinique et les services de diagnostic ; la recherche opérationnelle ; et la coordination multisectorielle ;
- établir les coûts et les avantages de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans différents secteurs, afin d'éclairer l'établissement des priorités et la mobilisation des ressources aux niveaux mondial, régional et national en suivant une approche par étapes : i) élaborer un ensemble consensuel d'interventions prioritaires sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs relevant de l'approche « Une seule santé », y compris les coûts et le retour sur investissement ; ii) adapter le nouvel ensemble prioritaire d'interventions multisectorielles, créer une boîte à outils pour l'établissement des coûts et estimer le retour sur investissement dans différents pays ; et iii) appuyer l'élaboration d'argumentaires d'investissement dans les pays et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux ;
- élaborer, hiérarchiser, chiffrer, financer, mettre en œuvre et suivre les plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens, notamment en établissant des mécanismes nationaux de coordination multisectorielle fonctionnels qui associent tous les secteurs concernés, disposent de ressources suffisantes et soient responsables de la mise en œuvre du plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens ;

- établir un ensemble d'interventions de base fondées sur la personne pour la santé humaine dans le plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens ;
- sensibiliser le public par des efforts ciblés, notamment par les campagnes de la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens, les campagnes nationales visant les élèves du secondaire et les jeunes, l'utilisation des réseaux sociaux et les campagnes visant à modifier les comportements, par exemple en matière de prescription et d'usage d'antimicrobiens ;
- mettre en place des programmes et pratiques pluridisciplinaires de gestion des antimicrobiens, notamment en élaborant des politiques nationales intégrées et en renforçant les capacités du personnel de santé à cet égard ;
- renforcer les fonctions des autorités de réglementation des médicaments (y compris selon des modalités collaboratives pour les médicaments à usage humain et vétérinaire) sur la base de la classification AwaRe (accessibilité essentielle/utilisation sélective/dernier recours) des antibiotiques de 2021 utilisée dans les listes, formulaires et recommandations thérapeutiques nationaux concernant les médicaments d'urgence, et éliminer progressivement la vente d'antibiotiques sans ordonnance ;
- élaborer des politiques pour remédier aux pénuries récurrentes d'antibiotiques et de produits de diagnostic essentiels, et promouvoir l'accès équitable à des antibiotiques essentiels et produits de diagnostic de qualité garantie, y compris l'accès aux antibiotiques essentiels de dernier recours nouvellement approuvés et aux antibiotiques génériques hors brevet en quantité limitée ;
- faciliter la mise en œuvre des réglementations nationales sur la vente, l'utilisation, la délivrance et l'élimination des antimicrobiens ;
- améliorer la formation initiale et continue du personnel de santé et des étudiants en médecine et en sciences de la santé, appuyer l'élaboration de programmes d'études normalisés et chercher à associer les femmes et les groupes désavantagés, y compris les migrants et les réfugiés, aux activités de sensibilisation et de formation ;
- établir et renforcer les systèmes intégrés nationaux et régionaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens pertinents pour la santé humaine, au moyen du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS) ;
- renforcer les capacités des services de bactériologie et de diagnostic mycologique dans les pays et l'accès équitable à ces services, et faciliter la création de réseaux de laboratoires et la mise en place de formations techniques, notamment par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS ;
- renforcer la capacité opérationnelle de recherche pour produire et utiliser des données factuelles sur l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, son impact sur les femmes et les groupes désavantagés et les effets sanitaires et économiques des interventions, et pour favoriser l'innovation ;
- promouvoir un vaste programme de recherche « Une seule santé » afin de combler les lacunes prioritaires en matière de connaissances dans les pays ;
- mettre en œuvre les listes d'agents pathogènes prioritaires bactériens et fongiques de l'OMS, en tenant compte du contexte local (aux niveaux régional, sous-régional ou national), afin d'éclairer les interventions de santé publique, la surveillance, la recherche-développement et l'innovation ;
- suivre les progrès réalisés dans les pays au moyen d'indicateurs spécifiques fondés sur des données ventilées, notamment les indicateurs des objectifs de développement durable liés à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;
- pérenniser les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens pendant les crises, y compris les épidémies et les pandémies, en intégrant des interventions dans les stratégies relatives à la résilience des systèmes de santé ou en les incluant en tant que fonctions de santé publique essentielles dans le cadre des stratégies relatives à la résilience des systèmes de santé ;

- fournir des avis et un appui technique pour que des interventions pertinentes en matière de résistance aux antimicrobiens soient incluses dans l'élaboration de propositions de pays visant à obtenir un financement par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, des mécanismes de la Banque mondiale, de l'Union européenne et d'autres entités pertinentes, ainsi que pour la programmation et la mise en œuvre du Fonds multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens ; et
- apporter un appui aux missions d'évaluation extérieure conjointe du Règlement sanitaire international (2005) afin d'évaluer les indicateurs pertinents à l'égard de la résistance aux antimicrobiens et les capacités des pays, et de formuler des recommandations.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera ou révisera les normes et critères tels que les orientations actualisées concernant la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et leur usage chez les humains, ainsi qu'une méthode à suivre pour estimer la charge de la résistance aux antimicrobiens, et recueillir des données représentatives ;
- actualisera la liste mondiale prioritaire de bactéries antibiorésistantes pour orienter la recherche-développement en vue de nouveaux antibiotiques, produits de diagnostic et interventions de santé publique, ainsi que la liste d'antibiotiques d'importance critique pour la santé humaine ;
- développera l'analyse des diagnostics bactériens effectuée par l'OMS, en examinant les diagnostics bactériens et les plateformes de diagnostic des maladies infectieuses causées par des bactéries pathogènes prioritaires ;
- élaborera des profils de produits cibles pour les agents antibactériens et produits de diagnostic nécessaires ; et
- créera et promouvra l'initiative de l'OMS sur les produits de diagnostic pour la résistance aux antimicrobiens afin de favoriser la recherche, les innovations et les solutions de santé numérique et de renforcer les capacités des laboratoires pour : i) identifier et caractériser systématiquement les bactéries et les champignons et leur sensibilité aux antimicrobiens afin d'améliorer la prise en charge clinique et d'élargir la surveillance de la résistance aux antimicrobiens ; ii) appuyer la normalisation et la qualité des procédures d'analyse en laboratoire pour les infections bactériennes et fongiques et les agents pathogènes résistants dans tous les contextes et dans toutes les Régions de l'OMS ; iii) garantir des normes d'essai de haute qualité, évaluées et démontrées par le réseau de laboratoires de l'OMS pour la résistance aux antimicrobiens et le programme d'assurance externe.

Résultat 2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire

Produit 2.1.1 Capacités de préparation à tout type de situation d'urgence dans les pays évalués et communiqués

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui ont utilisé les résultats du cadre de suivi et d'évaluation du Règlement sanitaire international (2005) pour dresser ou actualiser leur plan d'action national	85 (2023)	90 (2025)
Nombre de pays qui ont présenté un rapport annuel d'autoévaluation de l'application du RSI par les États Parties	185 (2023)	185 (2025)

Les nouveaux outils mis au point et utilisés dernièrement pour évaluer les capacités nationales au titre du Règlement sanitaire international (2005) ont amélioré la qualité des données et des analyses des capacités et favorisé la responsabilisation mutuelle pour ce qui est d'améliorer la sécurité sanitaire en collaboration avec l'OMS. Cependant, la pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait mieux cerner les facteurs qui contribuent à la sécurité sanitaire, en particulier au niveau infranational.

Pour mener à bien les activités relatives à ce produit, l'OMS devra renforcer sa capacité à collaborer avec les pays afin d'élaborer et d'utiliser des outils d'évaluation quantitative et qualitative pour apprécier les capacités nationales de préparation à tous types de risques et de gestion des risques de catastrophe, analyser ces résultats et les faire connaître largement et en temps opportun, surveiller les tendances, évaluer les résultats et prévoir les besoins ainsi que les risques d'urgence sanitaire. Dans la mesure du possible, le Secrétariat encouragera la collecte de ces données sous une forme normalisée qui facilite l'intégration des informations sur les systèmes de santé et les déterminants sociaux de la santé. Les rapports dynamiques et les profils de capacités nationales et infranationales qui en résulteront devraient servir de base aux politiques, plans, scénarios et stratégies ainsi qu'à la prise de décisions pour la préparation à tous types de risques.

Les activités qui permettront d'obtenir ce produit supposent une étroite collaboration en vue de renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence (produit 2.1.2) ; et de soutenir les pays de telle sorte qu'ils soient prêts opérationnellement à évaluer et à gérer les risques et vulnérabilités recensés (produit 2.1.3).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à utiliser les moyens de mesure et les indices permettant d'évaluer et d'analyser l'état de préparation des pays, y compris les indicateurs sanitaires et les autres indicateurs, en concertation avec les points focaux nationaux. Il s'agit notamment de mettre à jour, d'améliorer et de renforcer encore les outils d'évaluation et les méthodes de mesure utilisés aux niveaux national et infranational pour établir les rapports annuels des États Parties au Règlement sanitaire international (2005), faire des évaluations externes conjointes volontaires, procéder à des examens a posteriori et à des examens de l'action en cours ainsi qu'à des exercices de simulation sur les capacités de préparation aux situations d'urgence – y compris les capacités de préparation dans le domaine juridique pour le Règlement sanitaire international (2005) et l'évaluation des risques et de la vulnérabilité à l'aide de la boîte à outils stratégique pour l'évaluation des risques. Une plus grande attention sera accordée aux évaluations des capacités nationales de préparation à l'interface entre l'être humain et l'animal, y compris de la coordination entre les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la salubrité de l'environnement ;
- à élaborer, expérimenter et mettre en place le nouveau mécanisme d'examen universel de l'état de santé et de préparation en étroite collaboration avec les États Membres et les principales parties prenantes ;
- à produire, utiliser à titre d'essai et exploiter les données accessibles au public pour générer un indicateur dynamique de l'état de préparation et le rattacher aux activités de référence de l'OMS ; et
- à renforcer le réseau des points focaux nationaux RSI.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- réaliser des évaluations nationales et infranationales de l'état de préparation à l'aide d'outils nouveaux et adaptés, en coordination avec les points focaux nationaux et en se concentrant sur l'interface entre l'être humain et l'animal et sur la salubrité de l'environnement aux niveaux national et infranational, et prendre en considération les résultats des évaluations lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour la sécurité sanitaire ;
- recenser l'ensemble des ressources techniques et financières disponibles aux niveaux national et international qui peuvent être utilisées pour la préparation en matière de sécurité sanitaire aux niveaux national, régional et mondial ;
- évaluer un éventail plus large d'indicateurs de la préparation, y compris des principales capacités que doivent avoir au minimum les systèmes de santé aux niveaux national et infranational pour prendre des mesures de sécurité sanitaire et assurer une préparation dynamique ;

- veiller à ce que les résultats des évaluations nationales des capacités soient continuellement analysés et validés à la lumière des conséquences réelles des urgences de santé publique ;
- recourir de façon plus systématique aux exercices de simulation, aux examens de l'action en cours et aux examens a posteriori afin de permettre aux pays d'évaluer leur performance pendant et après les urgences sanitaires (y compris la pandémie de COVID-19) et ainsi de recenser les succès et les échecs et d'en tirer les enseignements ;
- appuyer la réalisation d'examens et d'études actualisés concernant le suivi et l'évaluation dans le cadre du Règlement sanitaire international (2005) – notamment l'autoévaluation par les États Parties pour l'établissement des rapports annuels (outil SPAR) et les évaluations extérieures conjointes volontaires – dans lesquels de nouveaux indicateurs ont été intégrés afin de prendre en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des autres urgences sanitaires récentes ;
- procéder plus largement à des évaluations des risques stratégiques et des vulnérabilités, à l'aide de l'outil SPAR, afin de recenser les risques d'urgence sanitaire auxquels les pays font face et de les classer par ordre de priorité, ainsi que les recommandations visant à combler les lacunes ;
- utiliser plus largement l'outil de cartographie en matière de sécurité sanitaire afin de générer des données intersectorielles sur l'insuffisance des capacités de préparation et les ressources disponibles dans les secteurs de la santé non traditionnels aux niveaux national et infranational ;
- coordonner et faciliter le travail de mesure des progrès réalisés à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en assurant un suivi, y compris sous la forme de rapports périodiques sur la santé ; et
- élaborer des orientations opérationnelles sur le développement des capacités et des composantes RSI dans les systèmes de santé afin de créer une synergie pour faire face aux problèmes que posent les urgences sanitaires.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- évaluera, surveillera, analysera et rendra compte des capacités de préparation aux situations d'urgence de tous types pour les risques sanitaires à fort impact et les événements de grande visibilité, notamment les menaces de pandémie, les risques de crise aggravés par l'insécurité et les changements climatiques, la résistance aux antimicrobiens, les rassemblements de masse (par exemple les Jeux olympiques) et les risques biologiques (notamment la sûreté et la sécurité biologiques en laboratoire) ;
- utilisera des outils, des orientations, des cadres et des ressources actualisés pour les évaluations nationales de l'état de préparation, y compris les évaluations à l'interface entre l'être humain et l'animal, pour tirer des enseignements utiles de la pandémie de COVID-19, y compris des rapports annuels des États Parties, des évaluations extérieures conjointes volontaires, des examens a posteriori, des examens de l'action en cours et des exercices de simulation, en coordination avec les points focaux nationaux ;
- révisera le guide à l'usage des points focaux nationaux RSI afin d'améliorer les rapports nationaux établis au titre du Règlement sanitaire international (2005) et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;
- mettra à jour les principaux éléments du cadre de suivi et d'évaluation du Règlement sanitaire international (2005) (y compris l'outil d'autoévaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États Parties et les évaluations extérieures conjointes volontaires) afin d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris la nécessité d'évaluer de façon plus exhaustive la préparation et la capacité de réaction aux niveaux national et infranational ;
- élargira la portée sectorielle et géographique de l'évaluation de la préparation des pays et des outils de renforcement des capacités, en mettant davantage l'accent sur la préparation au niveau infranational ;

- élaborera et mettra à disposition des orientations, des modules de formation et d'autres aides pour faciliter les évaluations de la préparation des pays aux niveaux national et infranational et le renforcement des capacités ;
- diffusera plus largement les informations sur les lacunes en matière de préparation mises en évidence par les évaluations et les examens de la préparation aux niveaux national et infranational ; et
- élaborera et mettra en application un cadre pour la recherche-développement et l'innovation au service de la préparation en matière de sécurité sanitaire afin de coordonner les activités de recherche visant à repérer les aspects de la préparation sur lesquels on manque de données, à prendre en compte les informations fournies par des sources de données pertinentes et à mettre au point des interventions qui permettraient d'améliorer la préparation en matière de sécurité sanitaire.

Produit 2.1.2 Capacités de préparation aux situations d'urgence renforcées dans tous les pays

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui disposent de stratégies ou de plans nationaux de renforcement des capacités nationales de préparation à tout type de situation d'urgence pour réduire les risques que les situations d'urgence et les catastrophes présentent pour la santé et leurs conséquences sur la santé	85 (2023)	90 (2025)
Nombre de stratégies ou de plans mondiaux et régionaux de renforcement des capacités nationales de préparation à tout type de situation d'urgence pour réduire les risques que les situations d'urgence et les catastrophes présentent pour la santé et leurs conséquences sur la santé	7 (2023)	7 (2025)
Nombre de programmes de santé publique mondiaux pertinents qui tiennent compte de considérations relatives à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention d'urgence	7 (2023)	7 (2025)

Aux termes du Règlement sanitaire international (2005), les pays se sont engagés à développer, renforcer et maintenir les activités de préparation aux situations d'urgence dans le cadre des capacités nationales de surveillance, de détection, de vérification et d'intervention en cas d'événements de santé publique graves susceptibles de menacer la santé des populations au niveau mondial. Le Règlement sanitaire international (2005) est complété par d'autres cadres de gestion des risques, y compris le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui contribuent tous à la sécurité sanitaire mondiale.

Les activités relatives à ce produit s'appuient sur celles entreprises dans le cadre du produit 2.1.1 en utilisant les données factuelles issues des évaluations pour hiérarchiser les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational, tout en veillant à la coordination et à la collaboration entre de multiples secteurs, notamment ceux de la santé animale, des finances, de la sécurité, des services d'urgence et de l'environnement. Pour ce faire, il faut travailler en étroite collaboration avec les principales parties intéressées – responsables élus, représentants et dirigeants locaux, parlementaires – afin d'améliorer les résultats en matière de santé pour les communautés avant, pendant et après les urgences grâce à l'harmonisation et à l'intégration de tous les plans d'action nationaux qui contribuent à la sécurité sanitaire.

Les activités relatives à ce produit supposent une étroite collaboration en vue d'évaluer les capacités de préparation aux situations d'urgence dans les pays et d'en rendre compte (produit 2.1.1) ; et de renforcer les capacités des pays en matière de gouvernance sanitaire pour améliorer la transparence, la responsabilisation, l'adaptation aux attentes et l'autonomisation des communautés (produit 1.1.4). D'autres produits auront une influence importante sur ce produit, notamment : a) le renforcement des systèmes de santé pour faire reculer les maladies transmissibles et non transmissibles (produit 1.1.2) ; b) la conception de stratégies de financement équitable et la mise en place de réformes pour pérenniser la couverture sanitaire universelle, notamment en tirant les leçons de la pandémie de COVID-19 (produit 1.2.1) ; les données sur les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire (produit 1.2.2) ; et l'utilisation de données et d'analyses économiques solides pour étayer la

prise de décisions (produit 1.2.3) ; c) la mise à disposition d'orientations et de normes concernant la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé, ainsi que des produits figurant sur les listes de médicaments et de produits de diagnostic essentiels (produit 1.3.1) ; et concernant la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5) ; et d) l'action dans les domaines de la salubrité de l'environnement et de la santé au travail dans les situations d'urgence (par exemple lors des accidents chimiques, biologiques et radionucléaires) (produit 3.1.2).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à renforcer la structure organisationnelle de gestion des risques de catastrophe, notamment grâce la mise en place de conseils régionaux des urgences sanitaires, qui contribueront à améliorer la gouvernance du secteur de la santé dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe, ainsi que d'un cadre réglementaire multirisques intégrant l'approche du développement durable, de l'inclusion, du multiculturalisme et de l'égalité des genres ;
- à préconiser et à faciliter l'intégration de plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire dans les cycles plus généraux de planification et de budgétisation et à aider les États Membres à élaborer des plans d'action opérationnels prioritaires de 12 à 24 mois en plus des plans d'action stratégiques de 5 ans aux niveaux national et infranational, et à positionner ces plans d'action au plus haut niveau politique pour garantir leur crédibilité, obtenir l'engagement de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, s'assurer l'appui voulu et obtenir des ressources suffisantes ;
- à intensifier les mesures visant à améliorer la préparation systémique aux situations d'urgence et la sécurité sanitaire dans les villes et les milieux urbains, en comblant les lacunes, s'agissant notamment des menaces zoonotiques à potentiel pandémique et des besoins mis en lumière pendant la pandémie de COVID-19 et par les différentes évaluations effectuées, conformément à la résolution WHA75.7 ;
- à collaborer avec les États Membres et les partenaires pour prôner et intensifier la collaboration afin de renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence, y compris celles situées à l'interface entre l'être humain et animal ; et
- à renforcer la collaboration et les partenariats avec les parties prenantes non traditionnelles extérieures au secteur de la santé et autres que les décideurs pour plaider en faveur du renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence et y contribuer.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- élaborer et concevoir le plan national d'intervention en cas d'urgence sanitaire pour des risques multiples, en s'aidant des orientations de l'OMS sur la préparation de la riposte nationale aux urgences sanitaires et aux catastrophes, qui reposent sur l'analyse de plusieurs interventions d'urgence et sur les bonnes pratiques à l'échelle mondiale ;
- développer l'aptitude à utiliser l'outil d'autoévaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États Parties et les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire en tant que vecteurs essentiels pour aborder les questions d'égalité des genres, d'équité en matière de santé et de droits humains de manière à renforcer la sécurité sanitaire et la résilience du système de santé ;
- faciliter l'élaboration d'une stratégie de résilience des hôpitaux qui tienne compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et qui permette aux hôpitaux de mieux faire face à une urgence ou à une catastrophe naturelle, de s'y adapter et de mieux se relever par la suite, afin de pouvoir sauver des vies en assurant des services de santé essentiels adéquats ;
- mener dans toutes les Régions de l'OMS des activités conjointes de renforcement des capacités civiles et militaires de préparation, et les intensifier, afin de renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire ;

- renforcer les foyers de faible capacité mis en évidence par la pandémie de COVID-19 et par les différentes évaluations effectuées, grâce à un soutien technique ciblé pour la préparation sur le plan législatif et la préparation en milieu urbain, conformément à la résolution WHA75.7, en englobant le leadership et la gouvernance ; l'autonomisation des communautés ; la chaîne du froid et la chaîne logistique ; les partenariats public-privé ; les ressources humaines mobilisables ; l'adaptabilité du système de santé pour la sécurité sanitaire ; la préparation des établissements de santé et les capacités infranationales en matière de santé publique ;
- intensifier la préparation dans des contextes particuliers, conformément à la résolution WHA75.7 de l'Assemblée de la Santé, y compris dans les petits États insulaires en développement, dans les territoires d'outre-mer et dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité ;
- diriger les efforts visant à développer la collaboration avec les parties prenantes non traditionnelles dans le domaine de la santé, y compris les parlementaires, les ministères des finances, les ministères des affaires étrangères, les responsables locaux, les organisations sportives et les organisations confessionnelles, afin de pouvoir aborder la préparation aux situations d'urgence et le renforcement des capacités selon une démarche multisectorielle faisant intervenir l'ensemble de la société ;
- créer un réseau mondial d'appui à une préparation durable pour aider les pays à mettre plus rapidement en œuvre leurs plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire ainsi que d'autres priorités et plans nationaux par l'intermédiaire d'un réseau multisectoriel de partenaires techniques ;
- revoir périodiquement les activités et les ressources nationales consacrées à la préparation aux urgences à la lumière des lacunes constatées et de l'orientation fixée aux niveaux régional et mondial, en ayant recours à des processus et à des outils comme la cartographie des ressources pour aider à déterminer les ressources financières et techniques et les besoins, aux fins de la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire ;
- fournir un soutien technique et organiser des ateliers, des webinaires et des formations sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire ;
- élaborer et mettre en place une plateforme en ligne pour simplifier et rationaliser le processus d'établissement des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire, en procédant à l'intégration et à l'harmonisation des outils et des processus de sécurité sanitaire existants, et en les incorporant dans la plateforme en ligne ;
- continuer à renforcer les capacités de préparation en matière de sécurité sanitaire à l'interface entre l'être humain et l'animal afin de s'attaquer aux risques mis en évidence, y compris les zoonoses d'origine connue et inconnue, selon l'approche « Une seule santé » ;
- appliquer le cadre sur les systèmes de santé pour la sécurité sanitaire et aider les pays à développer les capacités et les composantes RSI dans les systèmes de santé afin de créer une synergie face aux difficultés que posent les urgences sanitaires ;
- élaborer des modules de formation sur les questions de genre dans les situations d'urgence sanitaire et organiser une formation à l'intention des pays ; et
- développer et renforcer les capacités nationales de préparation sur le plan juridique pour l'application du Règlement sanitaire international (2005).

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- accélérera la mise en place et le développement des outils de recensement des ressources et de coordination des partenaires qui ont prouvé leur utilité depuis le début de la pandémie de COVID-19 ;
- élaborera des orientations et des modes opératoires normalisés pour la mise en place du réseau mondial d'appui à une préparation durable, qui facilitera l'affectation judicieuse d'experts techniques qualifiés du monde entier dans les pays ayant besoin d'une assistance pour intensifier les mesures de renforcement des capacités, notamment par la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire ;

- élaborera des orientations normatives, des manuels, des outils (y compris des plateformes en ligne) et des modèles – ou les mettra à jour – pour faciliter l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d’action nationaux pour la sécurité sanitaire au niveau des pays, notamment en établissant des correspondances entre la stratégie et les initiatives et processus mondiaux, régionaux et nationaux existants (tels que l’examen universel de l’état de santé et de préparation ; l’architecture de préparation, d’intervention et de résilience face aux urgences sanitaires ; le traité sur les pandémies (à l’état de projet) ; les amendements au Règlement sanitaire international (2005) ; la Stratégie Asie-Pacifique pour la maîtrise des maladies émergentes et la gestion des urgences de santé publique ; la surveillance intégrée des maladies et la riposte) ;
- élaborera des outils opérationnels et des modules de formation pour faire face aux menaces zoonotiques à l’interface entre l’être humain et l’animal, en étroite collaboration avec les organisations de l’Alliance quadripartite ;
- facilitera et mènera des travaux de recherche opérationnelle et pratique ainsi que des évaluations économiques des interventions de préparation ;
- élaborera des outils et des formations contribuant à renforcer la résilience du système de santé en vue d’instaurer la couverture sanitaire universelle et de garantir la sécurité sanitaire, et de faciliter ainsi l’action menée par les pays pour reconstruire en mieux et se préparer plus efficacement à l’échelle nationale et infranationale ; et
- réalisera des études de cas par pays qui illustrent l’intérêt que revêt l’égalité des genres pour la sécurité sanitaire.

Produit 2.1.3 Pays prêts opérationnellement à évaluer et à gérer les risques et vulnérabilités identifiés

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays prioritaires qui ont mis au point un profil des risques pour plusieurs types de situations d’urgence sanitaire au cours des trois dernières années	31 (2023)	41 (2025)
Nombre de pays prioritaires ayant prévu, sous une forme consultable, un plan ou d’autres dispositions à l’échelle nationale pour les interventions en situation d’urgence sur la base des risques d’urgence sanitaire recensés	50 (2023)	60 (2025)
Nombre de pays prioritaires qui ont évalué leur capacité de préparation opérationnelle en fonction de leur(s) risque(s) prioritaire(s), en utilisant la méthodologie et les outils d’évaluation de la préparation recommandés par l’OMS	60 (2023)	60 (2025)

La préparation opérationnelle est essentielle pour que les pays, les communautés et les organisations puissent, le cas échéant, réagir immédiatement et de manière adéquate aux urgences sanitaires résultant de n’importe quel risque. Le renforcement de la préparation opérationnelle est un processus continu d’évaluation du risque actuel fondé sur la détermination des dangers les plus probables et les plus graves, en fonction des capacités existantes et des facteurs de vulnérabilité. Sur la base des risques hautement prioritaires recensés, le Secrétariat secondera les pays dans la mise en place et l’évaluation des capacités de préparation opérationnelle pour faire face aux menaces hautement prioritaires. Les actions ciblées et anticipées déclenchées par une menace imminente seront accélérées de façon à garantir l’efficacité de l’intervention d’urgence. La capacité de réaction regroupe les moyens spécifiques permettant d’intervenir rapidement et de manière appropriée, au besoin, pour atténuer l’impact de risques définis, et elle repose sur l’état de préparation.

La préparation et la riposte aux urgences sanitaires ne peuvent être efficaces que si elles s’appuient sur la préparation opérationnelle de tous les systèmes composant l’architecture mondiale, de telle sorte que les pays puissent mobiliser des moyens d’intervention en prévision de risques imminents et à fort impact.

En 2020, on a clairement compris qu'il ne fallait pas limiter la préparation, comme on le faisait d'habitude, à la seule sécurité sanitaire, mais qu'elle devait absolument englober la confiance, la capacité de réaction et la résilience des communautés ; les questions de gouvernance ; et le rôle crucial que les organisations de la société civile peuvent jouer en favorisant et en orientant dans le bon sens des interventions dirigées par les communautés quand survient une urgence sanitaire dans les pays prioritaires, y compris dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité.

Les activités pour obtenir ce produit sont éminemment transversales et complètent les travaux menés pour : renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence dans tous les pays (produit 2.1.2) ; réagir rapidement en cas d'urgence sanitaire aiguë en tirant parti des capacités nationales et internationales pertinentes (produit 2.3.3) ; et combattre la résistance aux antimicrobiens (produit 1.3.5). Elles sont cohérentes avec les activités consistant à évaluer les capacités de préparation à tout type de situation d'urgence dans les pays et à en rendre compte (produit 2.1.1) ; à garantir que les programmes de recherche, les modèles prédictifs et les outils, produits et interventions novateurs sont disponibles pour les agents pathogènes particulièrement dangereux (produit 2.2.1) ; et à riposter rapidement en cas d'urgence sanitaire aiguë, en tirant parti des capacités nationales et internationales pertinentes (produit 2.3.2).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à renforcer les corrélations essentielles entre les systèmes de santé et les situations d'urgence en harmonisant les stratégies mondiales et régionales de préparation aux urgences sanitaires transversales, y compris pour ce qui concerne la gouvernance, les systèmes et le financement. L'OMS coordonnera le développement de capacités de base multisectorielles faisant intervenir l'ensemble de la société et les intégrera dans des systèmes de santé souples, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Ce travail englobera la surveillance collaborative, la protection des communautés, l'accès aux contre-mesures et à des soins sûrs et évolutifs ;
- à mettre en place l'architecture mondiale pour la préparation, la riposte et la résilience face aux situations d'urgence sanitaire afin de renforcer les corrélations essentielles entre les systèmes de santé et les situations d'urgence en harmonisant les stratégies mondiales et régionales de préparation aux urgences sanitaires transversales, y compris pour ce qui concerne la gouvernance, les systèmes et le financement ;
- à plaider en faveur de l'intensification et du financement de l'évaluation des risques, de la réduction des risques, de la préparation, de la capacité de réaction, de la riposte et du relèvement en cas d'urgence ou de catastrophe, dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Règlement sanitaire international (2005), selon une approche multirisques qui tient compte de la résilience des systèmes de santé et des services et qui passe par la collaboration avec les organisations communautaires, la société civile et d'autres acteurs n'appartenant pas au secteur de la santé ;
- à assurer la coordination et à collaborer avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour la prévention et la gestion des risques et des événements de santé publique, y compris lors d'événements de santé publique de portée internationale liés au trafic international (y compris aux points d'entrée) et aux rassemblements de masse ;
- à faire émerger une nouvelle génération de dirigeants de laboratoires dans le cadre du Programme mondial pour le leadership des laboratoires, renforçant ainsi la sécurité sanitaire et autonomisant les systèmes de laboratoires nationaux à travers le monde selon l'approche « Une seule santé » ;
- à renforcer les initiatives mondiales telles que la Stratégie 2030 pour les équipes médicales d'urgence (devant être approuvée en janvier 2023), les réseaux cliniques de l'OMS, le Réseau mondial de lutte contre les infections et le réseau d'experts WASH. Ces initiatives placent l'état de préparation en matière de soins de santé au cœur du cycle de gestion des urgences sanitaires ; et

- à donner des orientations concernant la communication sur les risques et la mobilisation communautaire ainsi que l'initiative Services collectifs.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- renforcer les capacités de préparation opérationnelle selon une approche multirisques, axée plus particulièrement sur les communautés vulnérables et les situations de fragilité, en veillant à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour assurer la riposte et le relèvement et maintenir les services de santé essentiels ;
- renforcer l'échange d'informations intersectoriel aux niveaux national, régional et international sur l'état de préparation aux situations d'urgence sanitaire pour faire face aux risques et dangers émergents ;
- procéder à l'établissement de profils de risques et renforcer ce travail aux niveaux national, infranational et local en établissant des connexions avec l'état de préparation opérationnelle et la planification basée sur les risques ;
- évaluer et renforcer les capacités essentielles et transversales de préparation des États Membres aux urgences sanitaires en évaluant les indicateurs de préparation existants et en prenant, au moment où le seuil critique est atteint, les mesures ciblées et bien adaptées nécessaires à plusieurs niveaux pour réagir rapidement et de manière appropriée quand il s'agit d'atténuer l'impact d'un ou de plusieurs risques donnés ;
- assurer et renforcer la préparation opérationnelle des pays s'agissant de limiter les risques pour la santé publique et de gérer les événements de santé publique associés à des mouvements de population transfrontaliers et à des rassemblements de masse en adoptant une approche multisectorielle, en coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies et organisations internationales ;
- renforcer les capacités des pays en vue d'améliorer la préparation, la capacité de réaction et la riposte en cas d'urgence en suivant des approches d'apprentissage systématiques, ciblées, mesurables et durables qui soient en lien avec la mise en œuvre opérationnelle, et notamment renforcer les capacités des points focaux nationaux ;
- renforcer les partenariats grâce à la mise en place et à la mobilisation d'équipes médicales d'urgence pour fournir un appui aux niveaux national, régional et mondial, y compris une assistance technique et des programmes de mentorat, et normaliser les activités de renforcement des capacités grâce à la création de centres de formation multinationaux ;
- organiser et réaliser des évaluations de l'état de préparation pour les bureaux de pays de l'OMS (à paraître) en vue d'atténuer les risques sanitaires pour les pays touchés par des urgences sanitaires et de contribuer à la planification de la continuité des opérations ;
- élaborer et mettre à exécution des plans nationaux pour les bureaux de pays de l'OMS conformément au cadre stratégique sur l'insécurité alimentaire, la préparation en matière de santé et la riposte (à paraître), afin d'atténuer les risques sanitaires et nutritionnels dans les pays touchés par l'insécurité alimentaire tout en renforçant la résilience du système de santé ;
- assurer et renforcer la préparation opérationnelle et la résilience des communautés afin qu'elles soient à même de prendre des mesures adéquates et de mobiliser des ressources pour faire face aux risques d'urgence sanitaire en coordination avec les donateurs et toutes les parties intéressées et afin qu'elles puissent aborder la préparation opérationnelle aux urgences sanitaires selon une approche pansociétale ; et
- intensifier l'action ou les actions ciblées menées pour soutenir les États Membres dans la préparation opérationnelle indispensable à l'offre de soins en situation d'urgence, en mettant l'accent sur la lutte anti-infectieuse, les équipes médicales d'urgence et la prise en charge clinique, qui se sont révélées des piliers déterminants de la riposte dans toutes les situations d'urgence.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- soutiendra et accélérera le renforcement des moyens qu'ont les pays de réagir rapidement aux menaces les plus graves et les plus imminentes en fournissant des orientations de portée mondiale sur la préparation opérationnelle dans le cadre d'une approche multirisques, y compris un guide pratique et des listes de contrôle pour la préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire (à paraître), en vue d'accélérer les activités de préparation opérationnelle dans les pays et dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité, les petites îles, les zones rurales éloignées et les zones urbaines. Cet aspect souligne l'importance cruciale de la préparation opérationnelle des systèmes de santé.
- établira une liste de contrôle de l'état de préparation des bureaux de pays de l'OMS sur une plateforme numérique pour étayer la planification de la continuité des opérations ;
- élargira l'évaluation dynamique des risques et des vulnérabilités pour y inclure l'état de préparation des laboratoires, en fournissant des outils et en facilitant l'accès aux produits essentiels pour évaluer, tester et renforcer l'état de préparation opérationnelle des laboratoires en matière de détection des agents pathogènes à potentiel épidémique et pandémique ;
- améliorera le tableau de bord intégré pour tous les pays sur la Plateforme des partenaires pour la santé dans les situations d'urgence, de façon qu'il permette de repérer les lacunes en matière de préparation opérationnelle et de suivre les demandes d'assistance technique et de déploiement d'équipes, aux niveaux national et infranational ;
- élaborera des orientations et des outils pour mieux assurer la continuité des fonctions et des services essentiels de santé publique dans les situations d'urgence sanitaire, en veillant à leur harmonisation et à leur interopérabilité avec les plans de riposte et de relèvement ;
- élaborera un outil dynamique de calcul des coûts en ligne pour les fournitures et les opérations essentielles aux fins de la préparation opérationnelle face à la menace que représentent des maladies données ;
- maintiendra l'initiative des équipes médicales d'urgence en s'attachant à développer les capacités des équipes nationales en matière de ressources humaines selon les normes minimales fixées dans les documents d'orientation, pour garantir leur intégration et leur interopérabilité quand elles sont déployées dans n'importe quelle situation d'urgence au niveau infranational ou local, selon le cadre de riposte défini par le pays ; et
- fera de la capacité de réaction et de la résilience des communautés un élément essentiel de l'état de préparation pour permettre la mise en place de mesures sociales et de santé publique et la prestation de soins de santé primaires au sein des communautés. Des cadres, des outils de cartographie des risques au niveau des communautés, d'évaluation de la vulnérabilité, de planification de la préparation des communautés et de surveillance en milieu communautaire permettront de centrer sur les communautés les fonctions de détection des urgences sanitaires, les activités de préparation et la capacité de réaction.

Résultat 2.2 Prévention des épidémies et des pandémies

Produit 2.2.1 Programmes de recherche, modèles prédictifs et outils, produits et interventions novateurs disponibles pour les agents pathogènes particulièrement dangereux

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de profils de produits cibles mis au point pour des produits et des contre-mesures médicales dirigés contre des agents pathogènes particulièrement dangereux	33 (2023)	36 (2023)
Nombre de documents d'orientation stratégique (recommandations de tableaux et comités d'experts, lignes directrices, travaux de recherche en santé publique, notes d'orientation) élaborés pour des agents pathogènes particulièrement dangereux et des événements à fort impact	12,5 (2023)	15 (2025)

Les travaux visant à obtenir ce produit sont axés sur le renforcement de la préparation en tirant parti de l'innovation pendant les crises sanitaires, notamment en menant des activités de recherche opérationnelle et en procédant à des essais pilotes. La pandémie de COVID-19 a rappelé tout l'intérêt d'investir dans les programmes de recherche rapide, les outils innovants et les interventions contre les maladies émergentes. Pour renforcer la préparation aux menaces futures, il est urgent de veiller à ce que les nouvelles initiatives mises en place durant la pandémie de COVID-19 (telles que le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19) soient perfectionnées et formalisées et garantissent un accès juste et équitable aux interventions d'importance vitale. En outre, il est essentiel que les systèmes existants aux niveaux national, régional et mondial soient suffisamment souples pour faciliter la mise au point et l'utilisation d'outils innovants (tels que la surveillance génomique) qui faciliteront la riposte aux futures urgences sanitaires.

La variabilité de l'impact et de la propagation de la COVID-19 selon les contextes a également montré qu'il fallait analyser l'efficacité des outils et des interventions existants dans différents contextes, y compris pour déterminer si de nouvelles approches sont nécessaires pour diffuser des informations qui reposent sur des données scientifiques solides. Par exemple, les progrès réalisés dans la gestion de l'« infodémie » à l'aide de nouveaux outils et d'approches centrées sur l'humain sont des acquis à préserver.

Les activités pour obtenir ce produit supposent des passerelles avec celles consistant à : améliorer l'accès aux produits médicaux (produit 1.3.2) ; renforcer les capacités de réglementation aux niveaux national et régional (produit 1.3.3) ; définir le programme de recherche-développement (produit 1.3.4) ; atténuer le risque d'émergence et de réémergence d'agents pathogènes particulièrement dangereux et améliorer la préparation aux pandémies (produit 2.2.3) ; renforcer les normes d'éthique et les mécanismes de contrôle qui intègrent l'éthique en matière de santé publique et de recherche dans les systèmes de santé (produit 4.1.3).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à convoquer et à coordonner des réseaux mondiaux d'experts, notamment l'Alliance mondiale de laboratoires pour le diagnostic d'agents pathogènes à haut risque (GLAD-HP, qui permet la caractérisation et l'échange rapides d'échantillons biologiques, y compris de virus) ; le Réseau pour l'évaluation clinique des maladies émergentes et l'action (qui évalue les risques afin d'améliorer le traitement des patients et de réduire la mortalité) ; le Réseau mondial de lutte contre les infections ; le réseau de communication d'urgence (qui vise à constituer un groupe de chargés de communication qualifiés, préalablement évalués et fiables) ; et le nouveau réseau d'infodémiologistes et de gestionnaires d'infodémie ;
- à mettre au point, en étroite consultation avec les États Membres et les principales parties prenantes, un système permettant de disposer d'un mécanisme rapide, sûr et transparent pour l'échange volontaire de matériels biologiques à potentiel épidémique ou pandémique ; de faire des évaluations rapides des risques pouvant être utiles à tous les pays ; et d'accélérer la recherche et l'innovation, y compris pour les mesures médicales de lutte pouvant être partagées équitablement avec tous les pays qui en ont besoin ;
- à encourager et à diriger la recherche et les échanges d'informations et à faire des recommandations sur la prévention et la gestion des risques infectieux majeurs. La recherche sur la prévention des pandémies peut porter sur de nombreux thèmes allant de l'élaboration ou de l'actualisation de mesures de riposte à la mise au point et à l'application d'outils destinés à tirer parti des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des systèmes de modélisation prédictive en vue d'orienter les stratégies mondiales, régionales et nationales de prévention et de préparation face aux pandémies. Ces travaux seront menés par l'intermédiaire de réseaux d'experts, de centres collaborateurs de l'OMS et de groupes consultatifs dans divers domaines de compétence, y compris le Groupe consultatif stratégique et technique sur les risques infectieux ;

- à accélérer la mise au point de nouveaux produits médicaux et à diriger un programme de recherche en santé publique sur les risques infectieux majeurs, notamment pour l'évaluation des mesures de santé publique et des mesures sociales, tout en continuant de s'appuyer sur le schéma directeur en matière de recherche-développement pour les situations d'urgence. Ces travaux s'inscriront dans les efforts déployés pour perfectionner et consolider les partenariats, les approches scientifiques et les outils nécessaires pour gérer les infodémies aux niveaux mondial, régional et national dans le but d'améliorer la communication sur les risques durant les pandémies ;
- à renforcer les mécanismes mondiaux de gouvernance et de collaboration durant les pandémies et les épidémies à foyers multiples, en mettant l'accent sur l'accès juste et équitable aux produits essentiels, en fonction des besoins, à la lumière de l'expérience acquise durant la pandémie de COVID-19 ;
- à s'appuyer sur les succès du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et sur le savoir-faire et le pouvoir fédérateur de l'OMS pour créer un mécanisme pluripartenaires et multisectoriel encourageant la mise au point rapide de vaccins, de traitements et de produits de diagnostic, ainsi que d'autres biens publics mondiaux en réponse aux menaces infectieuses émergentes, et garantissant la distribution équitable et effective de ces vaccins, traitements et produits ;
- à mettre au point, en étroite consultation avec les États Membres et les principales parties prenantes, un système permettant de disposer d'un mécanisme rapide, sûr et transparent pour l'échange volontaire de matériels biologiques à potentiel épidémique ou pandémique ; de faire des évaluations rapides des risques pouvant être communiquées à tous les pays ; et d'accélérer la recherche et l'innovation, y compris pour les mesures médicales de lutte pouvant être partagées équitablement avec tous les pays qui en ont besoin. La mise à l'essai et l'instauration conjointe du système BioHub seront indispensables à l'adoption d'une approche globale et coordonnée pour prévenir, détecter et combattre les agents pathogènes à haut risque ; et à tirer profit des mécanismes et réseaux mondiaux permettant de sensibiliser plus largement et de garantir une plus large adhésion, d'étayer la prise de décisions et de promouvoir la conversion des observations scientifiques en politiques pour ce qui est i) de l'utilisation d'interventions sociales et de santé publique, et ii) de la gestion des infodémies pour prévenir les épidémies et les pandémies, s'y préparer et y riposter.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- mener une action de sensibilisation aux risques sanitaires majeurs, renforcer les moyens de les détecter et redoubler d'efforts pour se préparer à l'apparition d'agents pathogènes à haut risque et y riposter, selon des stratégies de prévention et des plans de préparation qui soient adaptés au contexte ; et
- mettre au point et appliquer des approches innovantes pour combattre la diffusion d'informations fausses et trompeuses, notamment en se dotant d'une nouvelle catégorie de personnel (les infodémiologistes et les gestionnaires d'infodémie) et en veillant à associer les communautés avant, pendant et après les urgences.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- collaborera avec ses partenaires pour la mise au point ou la mise en place accélérée : i) de schémas et de protocoles cliniques pour évaluer l'efficacité des vaccins et des médicaments ; ii) de profils de produits cibles et de feuilles de route pour la recherche-développement ; iii) d'une base de connaissances factuelles sur les vaccins, les traitements et les produits de diagnostic pour les maladies prioritaires ; et iv) d'une liste annuelle hiérarchisée des menaces pathogènes émergentes nécessitant des efforts de recherche-développement. Ces activités seront menées dans le cadre du schéma directeur en matière de recherche-développement. Le Secrétariat s'attachera aussi à préserver, élargir ou mettre en place des réseaux cliniques ou des réseaux sur la recherche et l'innovation pouvant être rapidement mobilisés pendant ou avant une urgence afin de mettre au point de nouveaux vaccins, traitements et produits de diagnostic avec les principales parties prenantes ;

- élaborera un programme de recherche en santé publique, y compris de recherche opérationnelle dans les situations d'urgence pour accélérer la mise au point de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins face aux nouvelles menaces sanitaires mondiales, assorti de cadres de suivi et d'évaluation appropriés pour concevoir, sur la base de données probantes, des interventions de santé publique et des interventions sociales, aux niveaux national et infranational ;
- en se fondant sur un corpus croissant de données, élaborera et adaptera des orientations et des normes minimales concernant les soins cliniques lors des flambées de maladies hautement infectieuses à l'intention des intervenants de première ligne, assorties de lignes directrices, d'outils et de matériel pour la lutte anti-infectieuse ;
- élaborera des orientations et des supports de formation en vue de l'utilisation de méthodes et d'outils de diagnostic novateurs pour les agents pathogènes à haut risque, y compris des recommandations à l'intention des décideurs concernant la gestion des infodémies, la communication sur les risques et la mobilisation communautaire ; et
- actualisera les orientations sur la gestion des épidémies, y compris l'exposé des faits essentiels, les outils décisionnels et les instruments de prévision, en tenant compte de toutes les données disponibles.

Produit 2.2.2 Stratégies de prévention éprouvées pour les maladies prioritaires à potentiel épidémique appliquées à l'échelle voulue

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui disposent d'un plan multisectoriel de lutte contre le choléra conforme à la stratégie <i>Mettre fin au choléra : une feuille de route jusqu'à 2030</i>	9 (2023)	11 (2025)
Nombre de pays qui ont un plan opérationnel national pluriannuel aligné sur la feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici 2030	15 (2023)	27 (2025)
Nombre de pays prioritaires disposant d'un plan de préparation et d'intervention doté d'un budget pour combattre les agents pathogènes responsables des fièvres hémorragiques virales endémiques dans les pays concernés (maladie à virus Ebola, maladie à virus Marburg, fièvre de Lassa et autres maladies causées par des virus de la famille des Arenaviridae, fièvre hémorragique de Crimée-Congo, fièvre de la vallée du Rift, infection à virus Nipah et maladies associées aux infections à henipavirus et hantavirus)	27 (2023)	31 (2025)

Les flambées de maladies à potentiel épidémique, comme la méningite, la fièvre jaune, les fièvres hémorragiques virales et le choléra, touchent de manière disproportionnée les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, ce qui entraîne des perturbations sociales, économiques et politiques, que vient encore aggraver la pandémie de COVID-19. Avec l'augmentation de la mobilité des personnes, l'urbanisation et le stress climatique, ces maladies connues continuent de provoquer des flambées épidémiques qui ont des conséquences majeures sur la santé publique.

En novembre 2022, le nombre de flambées de choléra (29 pays) a considérablement augmenté. L'approvisionnement mondial en vaccins anticholériques oraux est limité et l'accès aux contre-mesures existantes est compromis. L'OMS vise à atteindre les cibles définies dans la feuille de route mondiale pour mettre fin au choléra d'ici à 2030. Cependant, le Secrétariat et les partenaires du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra ont besoin d'un soutien important et de ressources supplémentaires pour poursuivre la lutte multisectorielle contre le choléra.

Depuis le lancement en 2021 de la feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici 2030, la stratégie est passée d'un soutien à la prévention et à la lutte contre les flambées dans la « ceinture africaine de la méningite » à une approche globale de l'élaboration de plans opérationnels nationaux pluriannuels dans tous les pays à risque. Des ressources spécifiques sont nécessaires pour renforcer les capacités de laboratoire et de surveillance afin d'améliorer les capacités de diagnostic au niveau local.

La mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune 2017-2026 doit accélérer les campagnes de vaccination de rattrapage multi-âges et multiantigéniques afin de combler les lacunes en matière de couverture ; renforcer la résilience urbaine pour atténuer les risques urbains et la propagation internationale ; et fournir des services groupés aux communautés difficiles à atteindre dans un souci d'équité et d'efficacité.

L'OMS continuera à renforcer les capacités de diagnostic précoce, de prise en charge des patients et de mise au point de produits de recherche et développement pour les fièvres hémorragiques virales (fièvre de Lassa, fièvre hémorragique de Crimée-Congo, infection à virus Nipah et maladie à virus Ebola) afin de mieux mettre en œuvre les activités de prévention et de lutte sur la base des enseignements et des meilleures pratiques provenant des flambées de maladie à virus Ebola sur la période 2018-2022. Le Secrétariat continue d'aider la République démocratique du Congo à fournir des soins et des tests à plus de 1200 survivants de la maladie à virus Ebola.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à préconiser et à soutenir l'accélération de la mise en œuvre de stratégies mondiales spécifiques à certaines maladies, en collaborant avec des partenaires pour transposer ces stratégies aux niveaux régional et national ;
- à diriger le Groupe international de coordination pour l'approvisionnement en vaccins afin de garantir une gestion équitable de ressources limitées aux niveaux mondial, régional et national ;
- à coordonner les stocks mondiaux d'urgence de vaccins, de médicaments et de réactifs, notamment en renforçant les prévisions de stocks et les prix pré-négociés des vaccins, par l'intermédiaire des réseaux ou des partenaires de l'OMS afin de garantir une disponibilité et un accès équitables et continus aux contre-mesures essentielles ;
- à diriger l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre les fièvres hémorragiques virales ; et
- à plaider pour l'intégration de la fièvre jaune dans les campagnes de vaccination multiantigéniques de rattrapage, y compris les campagnes préventives dans les zones difficiles d'accès.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- mettre en œuvre des mesures locales de prévention et de lutte, en assurant l'accès aux interventions permettant de sauver des vies et notamment aux vaccins, appliquer les stratégies mondiales en les adaptant au contexte et élaborer des plans opérationnels, notamment pour la lutte contre la fièvre jaune, le choléra et la méningite ;
- améliorer la coopération et la coordination en matière de préparation et de riposte aux épidémies en renforçant les réseaux régionaux et infrarégionaux avec les partenaires, notamment les instituts de santé publique et les centres nationaux de lutte contre les maladies, les associations professionnelles et les partenaires internationaux ; et
- renforcer les moyens dont disposent les pays pour prévenir, détecter et combattre le choléra, les fièvres hémorragiques virales, la méningite et la fièvre jaune, y compris en renforçant la coordination pour fortifier les moyens de surveillance et de laboratoire, et accroître les capacités disponibles pour protéger les agents de santé de première ligne et faire en sorte qu'ils puissent appliquer les meilleures pratiques de lutte anti-infectieuse.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- mettra au point des orientations en vue de raccourcir les délais d'enquête, de confirmation et de riposte pour les maladies à potentiel épidémique, entre autres ;
- intensifiera l'application de stratégies contre les maladies à potentiel épidémique, y compris par l'adoption de technologies de diagnostic nouvelles et porteuses ;
- pilotera la mise en œuvre des orientations relatives à la gestion du risque d'apparition de flambées urbaines de fièvre jaune dans certains centres urbains ; et
- appliquera la feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici 2030 et, en collaboration avec des réseaux d'experts, mettra au point des politiques et des orientations mondiales sur la prévention et la lutte ; et
- collaborera avec les partenaires et les pays en vue de concevoir une stratégie mondiale pour prévenir et combattre les fièvres hémorragiques virales.

Produit 2.2.3 Atténuer le risque d'émergence et de réémergence d'agents pathogènes particulièrement dangereux et améliorer la préparation aux pandémies

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de zones sensibles qui ont bénéficié d'un appui pour mettre au point des stratégies d'atténuation des risques que présentent les agents pathogènes particulièrement dangereux	12 (2023)	24 (2022)
Nombre de pays qui intègrent dans leurs plans d'action nationaux des programmes de lutte contre la grippe prévoyant des stratégies pour les interventions non pharmaceutiques, les vaccins et les médicaments antiviraux	45 (2023)	58 (2025)

L'exposition à des agents pathogènes hautement infectieux et à des matières biologiques dangereuses menace la santé publique et la sécurité sanitaire mondiale en raison de leur potentiel pandémique. La crise due à la pandémie de COVID-19 démontre combien il est urgent de se préparer à l'émergence ou la réémergence d'agents pathogènes à haut risque contre lesquels il n'existe pas de mesures connues, notamment en cas de dissémination accidentelle ou délibérée, et d'autres agents pathogènes multirésistants. Même si ces événements ont une faible probabilité, leurs conséquences peuvent être catastrophiques. Par conséquent, la prévention et la préparation aux épidémies et pandémies causées par des agents pathogènes à haut risque nécessitent d'élaborer et de mettre en œuvre de manière souple des plans, des stratégies, des systèmes et des outils à la fois génériques et spécifiques à certaines maladies.

L'OMS s'attaquera aux menaces connues ou nouvelles pour la santé afin d'éviter leur amplification et de réduire autant que possible le risque d'épidémies multifocales ou de pandémies sur la base des enseignements tirés des pandémies de COVID-19 et de grippe ainsi que d'autres urgences sanitaires. Il s'agira notamment d'élaborer des plans globaux de lutte contre les risques infectieux, d'intégrer pleinement les activités de préparation dans la prestation des services de santé, d'établir et de renforcer les partenariats avant et pendant les crises, et d'utiliser des approches intersectorielles (comme « Une seule santé ») et à plusieurs niveaux pour élaborer et mettre en œuvre les interventions.

Les activités pour obtenir ce produit supposent une étroite collaboration dans les domaines suivants : renforcement des systèmes de santé pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles (produit 1.1.2) ; renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence dans tous les pays (produit 2.1.2) ; appui aux pays de telle sorte qu'ils soient prêts opérationnellement à évaluer et à gérer les risques et vulnérabilités identifiés (produit 2.1.3) ; programmes de recherche, modèles prédictifs et outils, produits et interventions novateurs disponibles pour les agents pathogènes particulièrement dangereux (produit 2.2.1) ; et mise en œuvre des plans d'éradication de la poliomyélite en partenariat avec l'IMEP (produit 2.2.4).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à mettre en place, à diriger, à gérer et à renforcer les réseaux techniques et les partenariats mondiaux pour la recherche, l'élaboration et l'allocation des mesures de riposte, ainsi que pour la prévention, l'endigement et l'atténuation des nouveaux risques infectieux majeurs ;
- à mettre au point des stratégies mondiales, présentant des spécificités régionales, des orientations et des outils pour prévenir l'émergence ou la réémergence d'agents pathogènes à haut risque et y faire face ;
- à renforcer la mise en œuvre du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique et à coordonner le système mondial OMS de surveillance de la grippe et de riposte ;
- à élaborer des plans, des stratégies, des systèmes et des outils pour la préparation aux épidémies et aux pandémies, comme l'initiative Préparation et résilience face aux menaces émergentes ; et
- à renforcer la préparation aux pandémies en créant des partenariats multisectoriels, où les communautés sont placées au centre.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- se préparer aux épidémies dues aux agents pathogènes à haut risque émergents ou réémergents, les prévenir et les gérer ; et appliquer les interventions à plus grande échelle en fonction du contexte et des modalités de transmission. Il faudra notamment réviser les plans de préparation aux pandémies en tenant compte d'agents pathogènes spécifiques ou inconnus (maladie X) ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies robustes de lutte anti-infectieuse au niveau national, afin de garantir que les éléments clés, notamment les équipements de protection individuelle, soient adaptés et disponibles ;
- mieux comprendre les croyances et les comportements des communautés afin de mettre en œuvre avec succès des activités de mobilisation communautaire pour atténuer et maîtriser les flambées épidémiques dues à des agents pathogènes à haut risque ;
- appliquer la Stratégie mondiale de lutte contre la grippe 2019-2030 afin de renforcer la détection des virus grippaux émergents, de renforcer durablement les programmes nationaux de lutte contre la grippe et de mettre au point de nouveaux outils de prévention et de lutte ; et
- renforcer la capacité des pays de garantir la conservation sûre et sécurisée des poliovirus conformément au Plan d'action mondial (GAP III) pour le confinement du poliovirus, en veillant à ce que les établissements qui conservent des poliovirus soient dûment certifiés, comme indiqué dans le dispositif OMS de certification du confinement.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera des protocoles standard, des orientations et des stratégies de lutte pour prévenir, gérer et réduire les effets sur la santé et la sécurité des agents pathogènes émergents et réémergents et des risques de biosécurité, y compris les agents pathogènes des voies respiratoires et les maladies à transmission vectorielle ;
- produira des plans de préparation aux pandémies pour les maladies inconnues (maladie X), ainsi que des lignes directrices et des stratégies pour accélérer la recherche sur les agents pathogènes émergents ;
- produira, selon des modalités collaboratives, des ensembles d'outils à bases factuelles pour la préparation en cas de pandémie de grippe comprenant des orientations, des modes opératoires normalisés, des matériels de formation et des plateformes, et continuera de fournir des recommandations sur les souches vaccinales pour la grippe, afin de contribuer à la composition du vaccin contre la grippe saisonnière (ou pandémique) ; et

- veillera à ce que le Comité consultatif OMS de la recherche sur le virus variolique soit opérationnel et supervisera les inspections de biosécurité portant sur les deux dépôts mondiaux où sont conservés les derniers stocks de virus vivants de la variole depuis l'éradication de la maladie.

Produit 2.2.4 Plans d'éradication de la poliomyélite mis en œuvre en partenariat avec l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de Régions de l'OMS qui sont restées exemptes de poliovirus sauvage	6 (2023)	6 (2025)
Nombre de Régions de l'OMS qui sont restées exemptes de flambées dues à des poliovirus circulants dérivés de souches vaccinales (PVDVc)	6 (2023)	6 (2025)
Nombre de Régions de l'OMS dont le soutien n'est plus assuré par l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) pour les capacités de base	5 (2023)	6 (2025)

La Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 intitulée « Tenir notre promesse » prévoyait une interruption de la transmission de tous les poliovirus d'ici fin 2023 et la certification de leur absence d'ici fin 2026. Ce plan associe des approches éprouvées en matière de surveillance et de campagne à un accent renforcé sur la volonté politique et la mobilisation communautaire, ainsi qu'à des outils et des tactiques améliorés (y compris des approches tenant compte des spécificités de genre), tout en collaborant de manière plus intégrée avec les efforts plus larges en matière de santé publique et d'action humanitaire.

Le volume de cas de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2 (PVDVc2) continue de diminuer par rapport au pic mondial de 1100 cas signalés en 2020. En 2021, deux tiers des cas recensés dans le monde ont été signalés au Nigeria. En 2022, près de 90 % des cas recensés dans le monde proviennent de zones géographiques infranationales spécifiques dans trois pays : l'est de la République démocratique du Congo, le nord du Nigeria et le nord du Yémen. Avec le centre-sud de la Somalie, il s'agit des zones géographiques les plus importantes pour l'éradication de la poliomyélite, la priorité et les ressources devant être consacrées à la vaccination et à la protection des enfants qui ne sont toujours pas vaccinés. Les détectations de poliomyélite à haute visibilité dans des pays comme les États-Unis d'Amérique, Israël et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord mettent en évidence le risque que la poliomyélite continue de représenter pour tous les pays où la poliomyélite a disparu, jusqu'à ce que la maladie ait été éradiquée à l'échelle mondiale. La solution reste la même : une surveillance suffisamment sensible et la résorption rapide des lacunes qui sont apparues en matière d'immunité.

Le programme d'éradication de la poliomyélite de l'OMS fonctionne en soutien aux États Membres et en partenariat avec l'IMEP, un partenariat public-privé avec cinq autres partenaires principaux : l'UNICEF, la Fondation Bill et Melinda Gates, Rotary International, les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et Gavi, l'Alliance du vaccin.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à se concentrer sur les étapes critiques pour atteindre zéro cas et maintenir ce niveau en mettant pleinement en œuvre la stratégie 2022-2026 de l'IMEP intitulée « Tenir notre promesse » de mettre fin à la transmission des poliovirus sauvages et des poliovirus circulants dérivés de souches vaccinales d'ici à la fin de 2023 et de certifier l'éradication d'ici à la fin de 2026 au plus tard. Continuer à accorder la plus haute priorité et à concentrer l'attention et les ressources sur le nombre en diminution des sources géographiques de transmission de la poliomyélite ; et
- à guider et à superviser la mise en œuvre de la stratégie, avec le Directeur général de l'OMS en tant que membre du Conseil de surveillance de la poliomyélite. Le Rotary International préside le Comité de la responsabilité financière de l'IMEP, le Directeur chargé de l'éradication de la poliomyélite à l'OMS préside le Comité stratégique de l'IMEP, et un représentant des donateurs est membre du Conseil et de chaque comité.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- mettre en œuvre le plan d’action mondial pour la surveillance de la poliomyélite 2022-2024 ;
- interrompre la transmission du poliovirus sauvage en Afghanistan et au Pakistan ;
- interrompre la transmission du poliovirus circulant dérivé d’une souche vaccinale de type 2 (PVDVc2) dans les zones géographiques concernées ;
- assurer une surveillance et une riposte vaccinale efficaces et efficientes afin d’enrayer les flambées de poliovirus où qu’elles se produisent ;
- introduire et administrer les nouveaux vaccins antipoliomyélitiques oraux dans le cadre des autorisations d’utilisation d’urgence ;
- mettre en œuvre une gestion efficace des stocks de vaccins ;
- mettre en œuvre le plan d’action mondial pour le confinement des poliovirus 2022-2024 ;
- gérer efficacement la prévention des risques d’exploitation, d’abus et de harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier ;
- intégrer pleinement l’égalité des genres dans la gestion et les opérations programmatiques ;
- mettre en œuvre le Programme pour la vaccination à l’horizon 2030 axé sur les populations n’ayant reçu aucune dose ;
- mettre en œuvre le plan de préparation, de riposte et de résilience face aux urgences sanitaires ;
- mobiliser et utiliser efficacement les ressources financières ; et
- contribuer aux conclusions et recommandations du Comité d’urgence du RSI, du Groupe consultatif sur le confinement, des commissions mondiales et régionales de certification, du comité de recherche sur la poliomyélite, du Groupe stratégique consultatif d’experts (SAGE) sur la vaccination, du Comité de suivi indépendant de l’IMEP et du ou des groupes consultatifs techniques de l’IMEP.

Résultat 2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d’urgence sanitaire

Produit 2.3.1 Urgences sanitaires potentielles détectées rapidement, risques évalués et communiqués

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage d’événements de santé publique aigus et graves pour lesquels une évaluation rapide des risques a été effectuée en bonne et due forme et diffusée dans un délai d’une semaine	42 % (2023)	45 % (2025)
Pourcentage de signaux vérifiés en application du Règlement sanitaire international (2005) dans un délai de 24 à 48 heures	65 % (2023)	75 % (2025)

La détection précoce, l’évaluation rapide des risques et une communication claire sont les fondements d’une riposte efficace à toute urgence sanitaire. La pandémie de COVID-19 a montré qu’il est nécessaire de renforcer la surveillance intégrée des maladies, des menaces et des vulnérabilités à l’échelle nationale, ainsi que d’adopter des approches plus collaboratives pour prévenir les risques, détecter les événements et suivre la riposte, et produire des informations stratégiques et techniques exploitables pour les décideurs à plus haut niveau.

Les systèmes mondiaux de surveillance, d’alerte et d’alerte précoce mis en place par l’OMS permettent de collecter des signalements officiels et des signaux d’alerte de situations d’urgence présumées émanant d’un vaste éventail de sources officielles ou non, notamment des ministères de la santé, des organismes de santé publique nationaux, des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l’OMS, des centres collaborateurs de l’OMS

et des médias du monde entier (agences de presse, sites Web et médias sociaux). Ces données sont ensuite vérifiées, analysées et communiquées régulièrement, dans le cadre de la fonction de veille en santé publique du Secrétariat.

La mesure dans laquelle le Secrétariat dispose des principales capacités de vérification et d'évaluation des risques dépend largement du vivier d'experts internationaux qu'elle peut mobiliser en épidémiologie et dans les autres disciplines. Le Secrétariat apporte un appui aux pays dans le renforcement de leurs capacités nationales et infranationales ; dans la conduite d'enquêtes sur les flambées épidémiques, d'évaluations des risques et de suivi et d'analyses épidémiologiques ; dans la mise en place d'outils et de technologies de pointe pour améliorer la détection et l'évaluation des signaux d'alerte ; dans les échanges avec les points focaux nationaux du Règlement sanitaire international (2005) ; et dans la gestion des urgences de santé publique.

Plus récemment, le Secrétariat a commencé à exploiter des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'analyse des mégadonnées en vue d'exploiter la croissance exponentielle de données tirées de la surveillance de santé publique afin de mieux détecter, suivre et prévoir les situations d'urgence sanitaire. Or nous n'en sommes qu'au début. L'OMS envisage un écosystème mondial de données permettant à chacun, où qu'il soit, d'exploiter les données et la science des données afin de détecter et d'évaluer rapidement le risque d'épidémie et de diffuser ces informations en temps réel. À cette fin, le Secrétariat prévoit d'investir dans des moyens d'information sur les épidémies et les pandémies en vue de mettre en place un écosystème mondial de données permettant aux décideurs à tous les niveaux de disposer en temps utile de renseignements et d'outils avant, pendant et après une épidémie ou une pandémie.

Les activités relatives à ce produit supposent une étroite collaboration en vue de renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence dans tous les pays (produit 2.1.2) ; de mettre en place des plateformes et des services numérisés efficaces, sûrs et innovants adaptés aux besoins des usagers, des fonctions institutionnelles, des programmes techniques et des opérations sanitaires d'urgence (produit 4.3.3) ; de permettre aux pays de renforcer leurs données et leurs systèmes d'analyse et d'information sanitaire pour étayer les politiques et produire un impact (produit 4.1.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à maintenir une fonction de veille en santé publique pour appuyer la détection et la vérification des menaces potentielles à l'échelle mondiale ;
- à effectuer des évaluations rapides des risques relatifs à des événements de santé publique graves nouveaux ou en cours, tout en respectant le principe d'indépendance opérationnelle du Secrétariat, et à faciliter l'accès des pays et des parties prenantes infrarégionales aux informations utiles pour eux ;
- à assurer la gestion et la coordination des événements graves grâce à des approches stratégiques solides, à un soutien technique et à un suivi, ainsi qu'à la coordination des activités dans l'ensemble du Secrétariat, et à tirer parti des réseaux pour la veille collaborative et la prise de décision, et à mettre en place des communautés multidisciplinaires interconnectées pour élaborer conjointement des outils d'analyse et de modélisation avancés ;
- à produire des informations de santé publique utiles, actuelles et régulières pour suivre les événements graves et orienter la politique, y compris leurs caractéristiques épidémiologiques, l'identification des besoins et des menaces en matière de santé publique, et le suivi des interventions ; et
- à continuer d'appuyer la mise en place et le maintien de systèmes de données mondiaux pour une veille sur les épidémies et les pandémies axées sur la mise au point d'un écosystème de données mondial permettant aux décideurs de disposer de renseignements avant, pendant et après une épidémie ou une pandémie.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- gérer, coordonner et suivre les urgences de santé publique graves ;
- fournir des services d'information sanitaire appropriés pour répondre aux épidémies ou aux crises humanitaires aiguës, y compris la mise en œuvre et le renforcement des systèmes d'alerte précoce et d'intervention en cas de flambées ; les enquêtes sur les flambées épidémiques et les évaluations des risques, y compris le renforcement de l'épidémiologie de terrain ;
- détecter, vérifier, évaluer les risques et communiquer sur la plateforme du site d'information sur les événements, améliorant ainsi la conformité au Règlement sanitaire international (2005) ; et
- produire des informations en temps utile pendant et après les ripostes, en soutenant la gestion et l'analyse des données, et renforcer les capacités en la matière, et soutenir les pays dans la mise en œuvre de solutions numériques appropriées pour l'information et la surveillance sanitaires, y compris l'application Go.Data.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- produira régulièrement des produits d'information mondiaux sur les événements graves, les risques et les menaces sanitaires à l'échelle mondiale ;
- élaborera des orientations épidémiologiques provisoires pour appuyer les interventions nationales, régionales et mondiales lors d'événements graves et de situations d'urgence ;
- renforcera les plateformes de partage de données afin de relier et d'intégrer des sources d'information multisectorielles, y compris le libre accès aux outils et aux analyses pour éclairer les opérations tactiques et stratégiques et la prise de décision ;
- favorisera et coordonnera l'échange d'informations pendant et en dehors de situations d'urgence spécifiques par l'intermédiaire du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN) ; et
- élaborera et maintiendra un écosystème mondial de données faisant appel à l'intelligence artificielle et grâce auquel mieux prévoir, détecter et analyser les menaces sanitaires, notamment faire en sorte que les solutions technologiques et les algorithmes mis au point dans le cadre de l'initiative de veille épidémiologique à sources ouvertes (EIOS) soient en open source et régis à cet égard par des modèles d'attribution de licences libres.

Produit 2.3.2 Riposte rapide en cas d'urgence sanitaire aiguë, en tirant parti des capacités nationales et internationales pertinentes

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de situations d'urgence nouvellement classées ayant donné lieu à la publication d'un plan de riposte stratégique dans les 30 jours	80 % (2023)	80 % (2025)
Pourcentage de situations d'urgence nouvellement classées pour lesquelles un système de gestion des incidents a été activé au niveau du pays dans un délai de 72 heures	80 % (2023)	80 % (2025)
Pourcentage de commandes d'urgence approuvées prêtes à être expédiées dans les 7 jours suivant l'approbation de la demande d'intervention d'urgence	s.o.	80 % (2025)

Une riposte opérationnelle rapide et modulable est nécessaire au niveau du pays touché pour sauver des vies et remédier aux conséquences sanitaires, sociales, politiques et économiques des urgences sanitaires dans le pays, et prévenir la propagation des maladies au-delà des frontières.

Le rôle de premier plan que joue le Secrétariat de l'OMS consiste à faire en sorte qu'une intervention d'urgence coordonnée rapide et multisectorielle soit engagée aux niveaux mondial, régional et national face à tout événement aigu de santé publique nouvellement signalé.

Grâce à son travail avec les partenaires régionaux, nationaux et du secteur de la santé, le Secrétariat gère la montée en puissance rapide du soutien opérationnel aux pays et aux populations touchées en fournissant rapidement et efficacement une logistique solide et des ressources optimisées, en renforçant les chaînes d'approvisionnement d'urgence pour garantir un accès équitable aux contre-mesures médicales essentielles, en constituant des effectifs multidisciplinaires intégrés et rapidement déployables pour les urgences sanitaires mondiales, et en dirigeant et en exploitant les capacités, les réseaux et les partenariats opérationnels aux niveaux national et international.

Gérer les urgences sanitaires aiguës suppose une étroite coordination avec les partenaires pour obtenir plusieurs produits essentiels, et notamment pour : renforcer la préparation aux situations d'urgence dans tous les pays (produit 2.1.2) ; créer un environnement sûr et sécurisé, caractérisé par une maintenance efficace de l'infrastructure, des services d'appui rentables et des chaînes d'approvisionnement souples, comprenant le devoir de diligence (produit 4.3.4) ; renforcer les systèmes de santé pour gérer les maladies transmissibles et non transmissibles (produit 1.1.2) ; et renforcer les capacités des personnels de santé (produit 1.1.5). Cela suppose également de garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits médicaux utilisés dans les situations d'urgence (produit 1.3.1) et la salubrité de l'environnement et de santé au travail dans les situations d'urgence (par exemple lors d'accidents chimiques, biologiques et radionucléaires) (produit 3.1.2).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques de préparation et de riposte aux urgences sanitaires ; à améliorer la structure et le réseau d'opérations d'urgence pour améliorer la coordination et la gestion des incidents, y compris pour la mobilisation et le déploiement d'experts ; à mettre à disposition des fournitures et des ressources financières par le canal du Fonds de réserve pour les situations d'urgence afin que les pays puissent intervenir rapidement ; et à apporter une aide technique par l'élaboration d'orientations stratégiques et de modes opératoires normalisés tenant compte de l'évolution des besoins en santé publique ;
- à coordonner les achats mondiaux et les chaînes d'approvisionnement d'urgence, y compris la gestion de la demande globale, l'identification des contre-mesures critiques spécifiques à la menace, le lancement d'un mécanisme d'allocation le cas échéant, la fourniture d'un accès aux stocks et les dispositions en matière de transport pour garantir un accès équitable ;
- à coordonner les interventions sanitaires d'urgence au niveau mondial dans le cadre de structures établies de gestion des incidents, avec un large ensemble de partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, en tant que membre primordial du Comité permanent interorganisations, qu'organisme chef de file du Groupe sectoriel mondial pour la santé et que dépositaire du Règlement sanitaire international (2005) ;
- à jouer un rôle directeur dans la mise en place et le renforcement de ressources humaines interopérables, évolutives et opérationnelles pour l'action d'urgence aux niveaux mondial, régional et national, y compris en tenant à jour des listes d'experts techniques à déployer en renfort, et à renforcer les moyens opérationnels en se dotant d'équipes de santé publique intégrées à tous les niveaux, afin de consolider les capacités du Secrétariat dans les pays et au niveau régional en vue de soutenir les opérations d'urgence, y compris au niveau infranational ;
- à faire évoluer et à intégrer les systèmes de gestion des situations d'urgence et de riposte de l'OMS de façon modulaire, en utilisant des données de référence, des structures de documents ainsi que des autorisations et un contrôle d'accès communs, dans le cadre de l'initiative EMS2 (Event Management Suite 2), de sorte que ces systèmes facilitent la collaboration avec les partenaires et puissent être adoptés au niveau national à l'avenir ; et

- à renforcer une riposte coordonnée intégrée et opportune, à tirer parti des réseaux et partenariats opérationnels et à les étoffer, notamment le Réseau mondial d’alerte et d’action en cas d’épidémie (GOARN), les équipes médicales d’urgence, le Groupe sectoriel mondial pour la santé et les partenaires de réserve, dans le but de renforcer les capacités d’action d’urgence si nécessaire.

Le Secrétariat **apportera son soutien aux pays** pour :

- faire des recommandations quant au niveau d’urgence sur la base d’évaluations des risques, comme prévu dans le cadre d’action d’urgence ;
- institutionnaliser les plans, les dispositifs et les processus de riposte, et entreprendre des activités de riposte en cas d’urgence moyennant une bonne planification, budgétisation, gestion des risques et la mise en évidence des déficits de financement, tout en veillant constamment à mobiliser des ressources et en facilitant les décisions d’affectation de ressources grâce à la structure EMS2 ;
- refondre et adapter les plateformes opérationnelles et logistiques actuelles en vue de gérer les situations d’urgence de grande ampleur ;
- coordonner les événements aigus, y compris la mise en place et la coordination de systèmes de gestion des incidents et de structures visant à garantir des ripostes rapides et efficaces, ainsi que la coordination des partenaires par l’intermédiaire du Réseau mondial d’alerte et d’action en cas d’épidémie (GOARN) ; et
- renforcer les liens avec les centres opérationnels régionaux et nationaux de gestion des situations d’urgence et les réseaux nationaux de sorte qu’ils fonctionnent comme des centres stratégiques d’échange d’informations.

Lors de l’élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- convoquera, en cas d’événement de santé publique exceptionnel, un comité d’urgence en vertu du Règlement sanitaire international (2005), qui aidera le Directeur général à déterminer s’il convient de considérer cet événement comme une urgence de santé publique de portée internationale ;
- élaborera rapidement des orientations techniques fondées sur des données probantes, des normes et des plans de riposte stratégique, en collaborant avec des homologues régionaux et nationaux et avec toutes les parties prenantes et tous les partenaires concernés, afin de relever des défis en constante évolution ; fournira des rapports de situation et des rapports épidémiologiques ; suivra et évaluera les mesures de riposte ;
- renforcera la plateforme mondiale d’opérations d’urgence, mettra en place des réseaux nationaux et régionaux plus solides dans le but d’améliorer la standardisation et l’interopérabilité, échangera et analysera des informations essentielles en temps réel pour pouvoir prendre des décisions stratégiques, et pouvoir coordonner, mobiliser et déployer rapidement un personnel de renfort dans le cadre du Réseau mondial d’alerte et d’action en cas d’épidémie (GOARN), des équipes médicales d’urgence et d’autres partenariats opérationnels ; et
- assurera la cohérence entre les systèmes nationaux de logistique et de distribution et les plateformes mondiales et régionales qui permettent d’accéder aux contre-mesures essentielles ; veillera à ce que les contrats de distribution soient pré-négociés et coordonnés et à la disponibilité de stocks appropriés et d’accords avec les fournisseurs ; permettra la libre circulation transfrontalière des contre-mesures essentielles et des matières premières.

Produit 2.3.3 Maintien et renforcement des services et systèmes de santé essentiels dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de situations de fragilité, de vulnérabilité ou de conflit pour lesquelles il existe un plan d'action humanitaire (ou équivalent) comprenant un volet consacré au secteur de la santé	100 % (2023)	100 % (2025)
Pourcentage de situations de fragilité, de vulnérabilité ou de conflit dans lesquelles des structures et des agents de santé ont été la cible de violences pour lesquelles ces attaques sont signalées au système de surveillance des attaques visant les soins de santé	80 % (2023)	100 % (2025)
Pourcentage de groupes sectoriels nationaux pour la santé qui ont un coordonnateur spécial à plein temps	100 % (2023)	100 % (2025)

En novembre 2022, les Nations Unies estimaient que 324,3 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire et de protection. Ce nombre a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée en raison de la crise ukrainienne et des effets combinés des conflits, du stress climatique et des risques naturels et des chocs sur les produits alimentaires et les combustibles. Dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité, toute nouvelle urgence sanitaire perturbe la prestation des services de santé et/ou entraîne une saturation de capacités déjà faibles.

Le mandat confié au Secrétariat est d'aider les États Membres à maintenir l'accès aux services de santé essentiels, ce qui reste difficile dans les situations d'urgence. Pour sauver des vies, il est essentiel que les partenaires investissent dans la prestation de services, la surveillance, la mobilisation communautaire, le renforcement des systèmes de soins de santé, l'élaboration de contre-mesures et la coordination. Il est également important de renforcer l'interface entre le mécanisme de riposte national et le système et l'architecture humanitaires internationaux aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'une plus grande adaptation au contexte local.

La fragilité et la vulnérabilité continuent d'augmenter dans un environnement où l'accès aux populations vulnérables devient de plus en plus difficile. En 2022, et au 7 décembre 2022, plus de 1057 incidents dans 16 pays/territoires ont été publiés dans le système de surveillance des attaques visant les services de santé. Plus de 217 agents de santé et patients ont été tués et 431 blessés.

En outre, le risque accru d'urgences de santé publique et les capacités limitées sur le terrain (seuls 77 % des groupes sectoriels nationaux pour la santé disposent d'un coordonnateur spécial à plein temps) entravent la capacité de réaction du Secrétariat. Des investissements accrus sont nécessaires pour disposer sur le terrain d'un personnel de santé plus souple et mieux adapté, afin que le Secrétariat puisse mettre en œuvre des mesures visant à sauver des vies dans des situations de fragilité, de vulnérabilité et de conflit. Le Secrétariat mettra en place des programmes de santé qui tiennent compte des risques de conflit et contribuent aux dividendes de la paix, comme la cohésion sociale, la confiance et le dialogue, ou la capacité de la communauté à faire face aux conflits et aux tensions sociales. Cela se fera en étroite collaboration avec les partenaires.

Les activités à mener pour obtenir ce produit sont fortement liées à celles entreprises pour obtenir d'autres produits, notamment : maintien des services de santé essentiels, y compris des services de santé mentale, et renforcement du système de santé pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles (produits 1.1.1 et 1.1.2) ; mise à disposition d'orientations et de normes rigoureuses concernant la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits de santé, ainsi que des produits figurant sur les listes de médicaments et de produits de diagnostic essentiels (produit 1.3.1) ; renforcement des personnels de santé (produit 1.1.5) ; appui aux pays pour qu'ils soient en mesure d'agir sur les déterminants sociaux de la santé (produit 3.1.1) ; collaboration avec les parties prenantes pour consolider les compétences et les pratiques en matière de promotion de la santé (par exemple participation de la communauté, communication destinée à favoriser les changements sociaux et à faire évoluer les comportements, dialogue sur les politiques, sensibilisation) (produit 3.3.1). Il y a également une forte demande de données en temps réel sur les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire, ce qui lie ces activités au produit 1.2.2.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à œuvrer aux côtés d'autres partenaires et organismes des Nations Unies pour atténuer l'impact des situations d'urgence de longue durée et la perturbation prolongée des systèmes de santé dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité en améliorant l'accès à des services de santé durables et de qualité par l'extension des services de soins de santé primaires, en ne laissant personne de côté ;
- à renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination afin de maintenir la continuité des services de santé essentiels face aux situations d'urgence, tout en contribuant également à renforcer les capacités de base des systèmes nationaux ainsi que les ressources (infrastructures, personnels de santé, gestion de la chaîne d'approvisionnement médicale, systèmes d'information sanitaire, planification et financement) ;
- à renforcer la résilience nationale face aux risques pour la santé et à mieux prévenir les chocs, s'y préparer, assurer la riposte et les surmonter en œuvrant dans le cadre d'une approche fondée sur le principe consistant à ne pas nuire, tout en réduisant la fragmentation et en s'appuyant sur les systèmes existants dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité ;
- à contribuer à l'élaboration de plans d'intervention humanitaire pour les pays en situation d'urgence humanitaire prolongée et à renforcer la conduite des opérations d'urgence pour sauver et protéger des vies, tout en continuant d'offrir des programmes tenant compte des questions de genre et de la problématique du handicap et en veillant à promouvoir l'Initiative mondiale Santé pour la paix par une coordination systématique avec le Comité permanent interorganisations ; et
- à défendre et à promouvoir la santé, à mobiliser des efforts conjoints pour faire en sorte que la santé reste au cœur des priorités humanitaires.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- mettre en place des mécanismes adaptés de coordination des interventions d'urgence, en tant qu'organisme chef de file du Groupe sectoriel mondial pour la santé dans le système des Nations Unies et en coordination avec d'autres groupes sectoriels, et veiller à ce que, dans les différentes situations d'urgence, des solutions de coordination adaptées soient trouvées et favorisent les liens stratégiques, techniques et opérationnels avec les autres plateformes de gestion des situations d'urgence et de coordination des partenaires du développement pour la santé ;
- garantir qu'ils disposent de systèmes clairs et complets pour suivre les services de santé essentiels de routine et développer progressivement l'accès à un ensemble de services de santé essentiels, en améliorant aussi leur utilisation et leur qualité, dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité ;
- maintenir et renforcer les services de santé essentiels dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité en mettant à leur disposition des programmes intégrés et adaptés au contexte. Le Secrétariat et ses partenaires réaliseront des évaluations et une planification conjointes, détermineront les résultats à atteindre ensemble et favoriseront une programmation et un financement pluriannuels intégrés, sur la base d'analyses des conflits, de sorte que l'élaboration des programmes tienne compte des conflits et contribue à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la confiance et le dialogue à l'échelle des communautés ; et
- mettra en application les trois piliers de l'initiative sur les attaques visant les services de santé, y compris le suivi des incidents, l'action de sensibilisation pour la prévention et la protection des structures médicales contre les attaques et la constitution d'une base documentaire sur les bonnes pratiques de prévention, d'atténuation et de protection.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- établira des orientations sur la santé, y compris sur la santé mentale et les aides psychologiques, dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité et autres situations d'urgence, y compris sur l'ensemble minimum de services de santé essentiels ; le suivi des résultats des établissements de santé en vue d'une amélioration de la qualité par les partenaires et d'une validation par un tiers ; l'analyse des systèmes de santé ; le traitement des personnes atteintes de maladies non transmissibles dans les situations d'urgence humanitaire ; la mobilisation et la coordination des équipes médicales d'urgence et des autres types d'équipes chargées de la riposte clinique ; et les programmes de transferts de fonds pour la santé et la continuité des soins dispensés aux réfugiés ;
- élaborera des orientations sur les approches vis-à-vis des situations humanitaires prolongées et la fourniture de services de santé résilients dans les zones difficiles d'accès, pauvres en ressources et instables sur le plan de la sécurité, y compris les zones dont le contrôle est contesté (cadre pour les situations d'urgence prolongées) ; et
- dispensera des interventions sanitaires à fort impact dans des situations de crise humanitaire.

Résultat 3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé

Produit 3.1.1 Les pays sont en mesure d'agir sur les déterminants sociaux de la santé à toutes les étapes de la vie

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays soutenus par l'OMS qui ont adopté ou modifié des lois ou des politiques pour lutter contre les traumatismes (sécurité routière, prévention de la violence, prévention des noyades)	0 (2023)	17 (2025)
Nombre de pays qui ont renforcé leurs capacités et leur action dans le cadre de la gouvernance multisectorielle pour la santé/« la santé dans toutes les politiques »	0 (2023)	13 (2025)
Nombre de pays qui ont intégré les déterminants sociaux de la santé et l'équité en santé dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes sanitaires	0 (2023)	30 (2025)

Au cours du siècle dernier, les avancées dans le domaine de la santé ont été considérables, mais leur répartition est très inégale, avec des disparités pour de nombreux résultats sanitaires tant dans les pays qu'entre les pays. On reconnaît de plus en plus que les schémas de morbidité et de mortalité correspondent aux inégalités ancrées dans les conditions sociétales, politiques et économiques, notamment des niveaux inférieurs de logement et d'éducation, de moindres possibilités d'emploi et un accès insuffisant à une alimentation saine et à des soins de santé sûrs pour certains groupes de population. De telles circonstances ont un impact négatif sur les résultats sanitaires et conduisent à des inégalités en matière de santé qui sont un frein au développement humain et entravent le développement économique et social des communautés et des pays.

Les déterminants sociaux de la santé, lorsqu'ils sont défavorables, peuvent constituer des obstacles à l'accès à la santé publique et nuire au bien-être. Par exemple, une mauvaise planification urbaine, des logements dangereux et une mobilité ne garantissant pas la sécurité contribuent à une augmentation des maladies non transmissibles, ainsi qu'à des traumatismes dus aux accidents de la route et à une hausse de la violence. Ces situations s'aggravent tout au long de la vie, ce qui accroît le risque cumulé à mesure que les gens vieillissent pour ceux qui ont le moins de moyens. Quel que soit le niveau de revenus des pays, la santé et la maladie évoluent partout suivant un gradient social : plus la position socioéconomique est humble, plus l'état de santé est mauvais.

Pour abandonner une perspective étroite de la santé considérée comme une simple absence de maladie, et comprendre qu'il s'agit de la manifestation d'un bien-être plus large, les gouvernements doivent reconnaître que les investissements dans la santé, et les conditions qui l'améliorent, sont un choix politique. En comprenant que la santé découle d'une combinaison de facteurs structurels, il est possible de prendre des mesures pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de santé et des traumatismes. Ces facteurs sont notamment le revenu, l'éducation, la profession, la classe sociale, le genre et l'origine ethnique, ainsi que la répartition sociale au sens plus large du pouvoir et des ressources, y compris par le biais des déterminants commerciaux de la santé.

Pour concrétiser l'action face aux causes profondes des problèmes de santé et des traumatismes, une approche multisectorielle de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ayant une incidence sur la santé à tout âge s'impose. Il faut pour cela collaborer avec des secteurs autres que celui de la santé, notamment ceux des transports, de l'aménagement urbain, de la justice, de l'éducation, du logement, de la protection sociale, de l'agriculture, du commerce, du développement et des migrations. C'est ainsi qu'en l'absence d'un dialogue entre les responsables de l'élaboration des politiques dans les domaines des déterminants sociaux de la santé et de l'immigration, on n'a pas su saisir certaines occasions de mieux veiller à la santé des migrants.

Ce produit est de nature transversale et nécessite une collaboration étroite avec des produits connexes relevant des cibles du triple milliard, y compris les travaux sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 et le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ; les accords commerciaux multilatéraux et les mécanismes d'investissement ; le Codex Alimentarius et l'approche « Une seule santé » (produit 3.1.2) ; l'action multisectorielle visant à lutter contre les facteurs de risque de maladies non transmissibles et de traumatismes ; la promotion de la santé (produit 3.2.1) ; l'action multisectorielle visant à protéger, promouvoir et soutenir la santé, l'équité en santé et le bien-être en utilisant une approche axée sur les différentes étapes de la vie et les déterminants sociaux de la santé, qui commence avant la conception ; des approches systématiques pour s'attaquer aux déterminants commerciaux de la santé grâce à la collaboration avec le secteur privé et la société civile, ainsi que le renforcement des cadres réglementaires et des mesures budgétaires pour améliorer la santé (produit 3.2.2) ; les dimensions urbaines et commerciales des déterminants environnementaux de la santé et des changements climatiques (produit 3.3.1) ; le renforcement des approches fondées sur le lieu de vie, y compris par la collaboration et l'autonomisation communautaires (produit 3.3.2) ; les synergies avec les travaux sur le renforcement de la gouvernance de la santé (produit 1.1.4) ainsi que les politiques budgétaires et les argumentaires d'investissement (produit 1.2.1) ; et la prise en compte des déterminants sociaux par des efforts visant à intégrer le genre, l'équité et les droits humains (produit 4.2.6).

Une collaboration est également mise en place pour les activités sur les systèmes de santé, en particulier pour améliorer la prestation des services. Pour combattre les maladies et les éliminer, agir face aux problèmes de santé tout au long de la vie (produits 1.1.2 et 1.1.3) et renforcer les capacités nationales et infranationales de préparation aux situations d'urgence (produit 2.1.2), il faudra adopter une perspective soucieuse des déterminants sociaux de la santé.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à contribuer aux processus politiques mondiaux et aux programmes de développement de haut niveau afin de garantir l'examen de leur impact sur la santé et de promouvoir une approche de la santé dans toutes les politiques ;
- à collaborer à haut niveau avec les secteurs autres que celui de la santé pour s'occuper de l'impact des politiques sur la santé et tirer parti des possibilités d'atténuer les effets négatifs sur la santé ;
- à s'appuyer sur les plateformes mondiales, y compris la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030), la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030) et la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), afin d'améliorer la santé et le bien-être ;

- à forger et à entretenir des alliances et des partenariats mondiaux pour faire avancer les programmes mondiaux, y compris par le biais du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, du réseau d'action pour le développement du jeune enfant, du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, de la campagne mondiale de lutte contre l'âgisme, de l'alliance mondiale pour la prévention de la noyade et du mémorandum d'accord avec ONU-Habitat ;
- à soutenir les entités régionales pour que soient renforcés les systèmes de données afin d'améliorer la déclaration des décès dus aux accidents de la route, en collaboration avec des partenaires tels que l'Union africaine, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe de la Banque mondiale ; et
- à mettre en place et à maintenir des processus politiques mondiaux et des programmes de haut niveau sur l'aménagement urbain et la santé.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- mettre en œuvre les orientations normatives existantes, y compris les stratégies INSPIRE et RESPECT pour mettre fin à la violence contre les enfants et les femmes, les stratégies « Step Safely » pour la prévention et la prise en charge des chutes tout au long de la vie, le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030, le Cadre de soins attentifs pour le développement de la petite enfance, et la publication intitulée « Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents » ;
- collaborer avec des partenaires pour déployer à plus grande échelle l'Initiative mondiale de soutien aux parents au cours des deux premières décennies de la vie de leurs enfants ;
- faire un suivi des données prouvant les effets néfastes de la promotion commerciale des substituts du lait maternel pour la survie, la santé et le bien-être des nourrissons et des jeunes enfants ;
- concevoir, adopter ou mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à améliorer les déterminants sociaux de la santé ;
- recueillir les données nécessaires pour établir l'ordre de priorité des mesures visant à améliorer les déterminants sociaux de la santé et à renforcer l'équité en santé ;
- mettre en œuvre une approche de la santé dans toutes les politiques pour tenir compte des déterminants sociaux de la santé ; et
- renforcer les capacités visant à consolider l'action multisectorielle afin de réduire le fardeau associé aux déterminants sociaux de la santé.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- alimentera et étoffera la base de données probantes sur les déterminants économiques et commerciaux de la santé et l'impact du secteur privé et des déterminants économiques sur la santé ; et mettra au point des cadres pour agir sur les déterminants économiques et commerciaux de la santé, y compris des outils d'appui ;
- élaborera des rapports mondiaux sur les déterminants commerciaux de la santé, la prévention de la noyade et la violence contre les enfants, et contribuera également aux rapports de situation annuels sur la santé et le développement de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ;
- élaborera et mettra à jour des orientations pour réduire l'impact négatif sur la santé des déterminants sociaux, y compris par la prévention de la maltraitance des enfants et des personnes âgées, la promotion du développement optimal des enfants, la prévention de la solitude et de l'isolement social, ainsi que les approches multisectorielles en matière de commerce et d'investissements face aux déterminants sociaux de la santé ;

- concevra des orientations et des outils permettant d’agir sur les déterminants sociaux de la santé aux niveaux national et local, notamment de mesurer, de prévenir et de contrer l’âgisme, ainsi que des conseils pour l’élaboration de programmes nationaux pour des villes et des communautés adaptées aux personnes âgées ;
- poursuivra l’élaboration et la mise en œuvre de cadres d’action dans le domaine de la santé urbaine, notamment en aidant les pays à mettre en œuvre le guide stratégique sur la santé urbaine et le programme de renforcement des capacités visant à améliorer la santé en milieu urbain ; et
- fournira des outils pour estimer les coûts et les avantages des mesures (par exemple l’argumentaire d’investissement sur les différents types de traumatismes).

Produit 3.1.2 Les pays sont en mesure de renforcer l’accès équitable à des aliments sûrs, sains et produits de manière durable en suivant une approche « Une seule santé »

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays couverts par des normes conformes aux recommandations de l’OMS pour l’enrichissement en fer des aliments de base et/ou des condiments	32 (2021)	37 (2025)
Nombre de pays qui surveillent les maladies d’origine alimentaire à l’échelle nationale ou qui ont approuvé l’approche « Une seule santé » dans les politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments	18 (2023)	27 (2025)
Nombre de pays qui appliquent la plupart des dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel	37 (2023)	43 (2025)
Nombre de pays disposant d’un comité opérationnel de coordination multisectorielle de la résistance aux antimicrobiens	86 (2023)	90 (2025)

L’évolution rapide des systèmes alimentaires est marquée par une consommation accrue d’aliments transformés, la mondialisation des approvisionnements et l’évolution des systèmes de production dans l’agriculture et l’élevage. Cela entraîne de graves menaces pour notre santé – par exemple, plus de 5 millions de décès sont associés à la résistance aux antimicrobiens dans le monde – et une augmentation des interactions à l’interface « humain-animal-environnement » avec le risque de zoonoses et le potentiel pandémique associés. La réponse mondiale à ce problème multidimensionnel nécessite d’adopter une approche « Une seule santé » renforcée, intégrée et unifiée en collaboration avec de multiples partenaires.

La priorité absolue est de mettre en place des systèmes alimentaires et de santé plus durables qui agissent sur les facteurs de risque grâce à des réponses multisectorielles. Cela comprend le renforcement des systèmes de surveillance, l’amélioration de la collecte et de l’utilisation de l’information et des données, ainsi que les environnements alimentaires et la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.

L’approche globale intègre les thèmes de l’alimentation du nourrisson, de la commercialisation des substituts du lait maternel, de l’enrichissement et de la supplémentation des aliments, des mesures nutritionnelles essentielles, ainsi que de la prévention et du traitement de la malnutrition. Il est également étroitement lié aux domaines des déterminants sociaux, commerciaux et économiques (produit 3.1.1), des risques environnementaux (produit 3.3.1) et des environnements sains (produit 3.3.2).

Il est essentiel de mener des actions de sensibilisation à l’échelle mondiale (par exemple, le plan d’application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, la Décennie d’action des Nations Unies pour la nutrition, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le communiqué des ministres de la santé du G7 et la Déclaration de Bali des chefs d’État et de Gouvernement du G20 concernant l’approche « Une seule santé » et la résistance aux antimicrobiens, la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens, le Sommet Nutrition pour la croissance, le Plan d’action conjoint « Une seule santé » 2022-2026, ou la stratégie mondiale de l’OMS pour la sécurité sanitaire des aliments

2022-2030) et de mobiliser les partenaires clés (par exemple, les institutions des Nations Unies membres de l'Alliance quadripartite, des organes intergouvernementaux tels que la Commission du Codex Alimentarius et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et d'autres acteurs du système alimentaire mondial, y compris l'industrie) pour améliorer collectivement l'accès à des aliments sûrs, sains et produits de manière durable tout au long de la vie.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à soutenir une initiative sur les systèmes alimentaires à l'échelle de l'OMS, par une collaboration avec les acteurs publics, privés et de la société civile ;
- à tirer parti des plateformes mondiales et de l'élan politique découlant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, du Plan d'action mondial sur l'émaciation des enfants, de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires suivi du Sommet Nutrition pour la croissance, du communiqué des ministres de la santé du G7 et de la Déclaration de Bali des chefs d'État et de Gouvernement du G20 concernant l'approche « Une seule santé » et la résistance aux antimicrobiens, et de l'Alliance pour lutter contre l'anémie ;
- à participer à des forums sur les politiques en dehors du secteur de la santé pour plaider en faveur de changements de politique liés à la nutrition et à l'environnement alimentaire ;
- à coordonner les politiques et l'action des institutions des Nations Unies traitant simultanément des questions de santé humaine, animale et environnementale ;
- à utiliser la stratégie mondiale actualisée de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030 et le Plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022-2026) pour appuyer l'élaboration/la mise à jour des plans d'action nationaux ;
- à mettre sur pied un mécanisme de suivi des progrès réalisés par les pays à l'échelle mondiale concernant la surveillance de la sécurité sanitaire des aliments et les capacités en la matière ;
- à utiliser les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour réformer et intensifier la promotion de l'approche « Une seule santé » ;
- à renforcer l'argumentaire sanitaire dans les initiatives de transformation des systèmes alimentaires ;
- à élaborer le cadre stratégique sur l'insécurité alimentaire et la santé aux fins de préparation opérationnelle et d'intervention ;
- à élaborer une initiative pour accélérer l'accès à des aliments sains et à des aliments convenablement enrichis ;
- à accueillir des alliances mondiales sur l'allaitement maternel, la commercialisation de substituts du lait maternel et l'anémie, et à prendre part à des partenariats sur l'émaciation des enfants (Plan d'action mondial contre l'émaciation des enfants), l'obésité (World Obesity Federation) et l'enrichissement des produits alimentaires (Food Fortification Initiative, Iodine Global Network, groupe consultatif technique pour l'enrichissement à domicile) ;
- à intégrer des actions essentielles en matière de nutrition dans les programmes sectoriels portant sur la nutrition ;
- à soutenir la mise sur pied de structures de gouvernance mondiale contre la résistance aux antimicrobiens et de mesures visant à utiliser les antimicrobiens de façon plus responsable ; et
- à élargir l'action et les investissements à l'appui des plans d'action nationaux relatifs à la résistance aux antimicrobiens en adoptant l'approche « Une seule santé ».

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- cerner, prévenir et atténuer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de malnutrition, en élaborant des politiques, des lois et des outils fondés sur des données probantes, et en donnant des conseils sur leur mise en œuvre et sur l'adoption de normes internationales, y compris dans les domaines de l'enrichissement des produits alimentaires et des mesures nutritionnelles essentielles ;
- mettre en place/renforcer des mécanismes multisectoriels pour faciliter les approches visant à associer l'ensemble des pouvoirs publics, à intégrer la santé dans toutes les politiques en lien avec le principe « Une seule santé » et à favoriser une nutrition optimale ;
- mettre en conformité les plans et politiques nationaux avec la stratégie mondiale actualisée de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030 ;
- améliorer la capacité d'analyse des risques liés à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et mettre en œuvre des activités de communication sur les risques ;
- renforcer les capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de législations sur la sécurité sanitaire des aliments fondées sur des données probantes au moyen d'approches fondées sur les risques et sur le principe « Une seule santé » ;
- renforcer/élargir les systèmes de surveillance des maladies d'origine alimentaire et améliorer le recueil et l'utilisation des données nationales sur la contamination et la consommation des aliments ;
- élargir la participation au Codex Alimentarius ;
- mettre sur pied des outils d'évaluation du rapport risques/avantages (issus des initiatives « Une seule santé ») ;
- promouvoir et appuyer la disponibilité, l'accès et la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » dans 30 pays bénéficiant d'un soutien accru ;
- former le personnel soignant de première ligne à prendre en charge la nutrition de l'enfant et la malnutrition (par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS) ;
- renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques nutritionnelles sur la commercialisation des substituts du lait maternel, l'enrichissement des produits alimentaires, la prise en charge de la malnutrition aiguë et la prestation de services nutritionnels dans les communautés et les centres de santé ;
- diffuser les outils de l'OMS visant à lutter contre les conflits d'intérêts dans la formulation des politiques alimentaires et nutritionnelles et appuyer leur adoption ;
- mettre en œuvre le cadre pour la prévention, le diagnostic et la prise en charge de l'anémie (à paraître) ;
- élaborer l'argumentaire d'investissement en faveur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs ;
- renforcer la gouvernance nationale sur les ventes et l'utilisation appropriée des antimicrobiens dans tous les secteurs, de même que leur surveillance par les organismes de réglementation ;
- promouvoir la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs ;
- renforcer la surveillance des maladies d'origine alimentaire, de même que la production et l'utilisation des données et des informations en la matière ;
- consolider les systèmes alimentaires nationaux dans les pays prioritaires, conformément à la stratégie mondiale actualisée de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030 et sur la base d'évaluations initiales ; et
- mettre en application le texte et les normes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- mettra sur pied des plateformes multisectorielles pour la génération de données, l'analyse, la communication et la prise de décision ;
- définira des indicateurs d'impact mondiaux et nationaux et mettra au point un mécanisme mondial de suivi ;
- contribuera à la conception de normes, de recommandations et de critères internationaux visant à réduire la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, en donnant des orientations fondées sur des données probantes à la Commission du Codex Alimentarius en collaboration avec la FAO ;
- élaborera un cadre de mesure de l'impact pour la sécurité sanitaire des aliments et un mécanisme de suivi connexe ;
- mettra au point un tableau de bord présentant les capacités des pays en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- élaborera/adapttera des outils d'évaluation et de gestion des risques afin d'améliorer les capacités nationales d'analyse des risques ;
- actualisera les estimations de la charge des maladies d'origine alimentaire ;
- mettra à jour les outils et les lignes directrices pertinents en s'appuyant sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 ;
- fournira des orientations stratégiques et des recommandations scientifiques pour l'élaboration de normes alimentaires ;
- élaborera des normes pour les achats publics de produits alimentaires ;
- évaluera la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les pays ;
- mettra à jour les orientations sur les mesures à prendre pour prévenir, diagnostiquer et prendre en charge l'anémie et les carences en micronutriments ;
- concevra des orientations pour la mise en œuvre de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition aiguë ;
- intégrera la mise en œuvre des mesures essentielles en matière de nutrition dans l'ensemble des politiques et des programmes nationaux de santé ;
- élaborera des lignes directrices sur le cycle de gestion des antimicrobiens dans le secteur agroalimentaire ; et
- actualisera la Liste OMS des antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine et appuiera sa mise en application.

Résultat 3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque

Produit 3.2.1 Les pays sont en mesure d'influer sur les facteurs de risque moyennant des actions multisectorielles

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays couverts par une réglementation de la publicité sur le tabac et/ou des politiques sur les environnements sans tabac	101 (2023)	105 (2025)
Nombre de pays couverts par une politique ou une stratégie nationale sur l'activité physique	150 (2023)	160 (2025)
Nombre de pays couverts par de meilleures pratiques tendant à éliminer les acides gras trans industriels dans les denrées alimentaires	52 (2023)	64 (2025)

Les enfants, les adultes et les personnes âgées de toutes les régions et de tous les pays sont vulnérables face aux facteurs de risque qui contribuent aux maladies non transmissibles et transmissibles, qu'il s'agisse d'une mauvaise alimentation, de l'inactivité physique, du tabagisme, de l'usage nocif de l'alcool ou de la pollution de l'air.

Les facteurs de risque doivent également être considérés dans le contexte de la transition sociétale, source à la fois de difficultés et d'opportunités. L'urbanisation rapide ou la transformation technique peuvent restreindre l'activité physique, mais aussi la renforcer grâce à des mesures adéquates de planification urbaine et de mobilité. Les systèmes alimentaires évoluent vers des aliments plus transformés, riches en graisses, en sucre et en sel, mais ils pourraient aussi permettre d'améliorer l'accès à un éventail de produits alimentaires contenant des nutriments vitaux. Les technologies de la communication peuvent être un vecteur de pratiques de commercialisation de produits nocifs, tels que le tabac, l'alcool, les boissons sucrées et les aliments riches en sel, en sucre et en graisses, mais elles peuvent également améliorer la sensibilisation des populations aux questions de santé. Des facteurs relevant du secteur privé peuvent influencer sur des transitions susceptibles d'augmenter ou de réduire les risques pour la santé.

Les activités du Secrétariat de l'OMS relatives à ce produit visent à permettre aux pays d'investir dans la promotion de la santé et la prévention des maladies, quels que soient les facteurs de risque, sur la base de politiques et de législations qui appuient les comportements favorables à la santé, s'attaquent aux facteurs en amont et aux défis sociétaux, créent des environnements propices à la santé, consolident la prise de décisions fondée sur les données et mettent en œuvre des solutions efficaces. Cela nécessite de lancer une discussion mondiale et une collaboration multisectorielle pour concevoir des réponses efficaces autour d'une approche fondée sur le parcours de vie.

Les activités pour obtenir ce produit impliquent : une étroite collaboration avec les autres secteurs de l'OMS centrés sur la dépense publique (produit 1.2.1) ; la collaboration avec les secteurs public et privé et la société civile (produit 3.2.2) ; la création d'environnements favorables (produits 3.3.1 et 3.3.2) et l'action sur les déterminants sociaux et commerciaux de la santé (produit 3.1.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à tirer parti des plateformes mondiales et de l'élan politique, découlant par exemple de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, du Sommet Nutrition pour la croissance, de la résolution A/RES/73/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, du Plan d'action pour la promotion de la santé bucco-dentaire et la prévention intégrée des affections, du plan d'action (2022-2030) pour mettre en œuvre de manière efficace la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique et du Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 ;
- à forger des partenariats et des alliances multipartites pour mobiliser des ressources en vue d'intensifier et de déployer des interventions à fort impact ;
- à hâter la mise en œuvre du plan d'accélération pour mettre fin à l'obésité, de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du plan d'action mondial contre l'alcool et du Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique ;
- à organiser des délibérations et des dialogues de fond concernant l'impact sur la santé et la société des facteurs de risque de maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que les interventions recommandées et les options de politique générale correspondantes ;
- à plaider pour que des engagements politiques et financiers soient pris aux niveaux national et régional concernant les interventions à mener par le biais d'actions multisectorielles et de mécanismes de responsabilisation adaptés ;

- à plaider pour une évolution des politiques en intervenant dans les forums stratégiques de secteurs autres que la santé ;
- à recenser les bonnes pratiques et les solutions novatrices pour lutter contre les facteurs de risque au moyen d'actions multisectorielles ;
- à tenir compte des intérêts particuliers liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de lois visant à lutter contre les facteurs de risque ;
- à suivre les données mondiales relatives aux facteurs de risque, leur évolution et leur impact sur la santé ;
- à concevoir des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir des modes de vie plus sains et à encourager les changements de comportement, en utilisant des approches de communication novatrices ;
- à préconiser une approche de promotion de la santé au sein des systèmes et des services de santé, par exemple par la mobilisation communautaire, l'analyse des parties prenantes et la sensibilisation aux risques sociaux et dans les domaines de la santé et du développement ; et
- à utiliser les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour sensibiliser à l'importance du bien-être et lutter contre les facteurs de risque au moyen de plateformes multisectorielles.

Le Secrétariat **apportera son soutien aux pays** pour :

- adapter et continuer d'adopter les recommandations et orientations de l'OMS relatives aux mesures et aux interventions stratégiques, y compris en ce qui concerne la commercialisation, l'étiquetage et les mises en garde sanitaires, la passation de marchés publics, la tarification, la fiscalité, les subventions, l'information et les droits du public, la répartition des points de vente, l'aménagement urbain, ainsi que les normes et la réglementation applicables aux produits ;
- promouvoir des politiques, des stratégies et des plans d'action visant à lutter contre les facteurs de risque dans les plans nationaux de santé et la législation d'au moins 30 pays bénéficiant d'un soutien accru ;
- améliorer et actualiser le modèle OMS de simulation de taxe sur le tabac ;
- mettre en œuvre les modules techniques : SAFER (lutte contre la consommation d'alcool), ACTIVE (augmentation de l'activité physique), MPOWER (lutte antitabac), REPLACE (élimination des acides gras trans), SHAKE (réduction de l'apport en sel) et les actions prioritaires pour enrayer le phénomène de l'obésité ;
- concevoir des plans d'action multisectoriels, des orientations et des plans en matière de dépenses publiques ; et créer des environnements favorables à la santé ;
- appliquer les 16 « meilleurs choix » recommandés par l'OMS pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles, de même que les 70 « interventions rentables » ;
- mettre en place des programmes d'alimentation scolaire au bénéfice des populations vulnérables ;
- recueillir des données et les analyser à l'aide des modèles OMS de simulation de taxe sur le tabac dans le but de lancer des réformes des politiques ;
- passer en revue/réexaminer les subventions allouées aux aliments gras et sucrés ;
- développer et renforcer les capacités en ce qui concerne l'utilisation des instruments de promotion de la santé et la lutte contre les déterminants sociaux et commerciaux de la santé (par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS) ;
- former les enseignants, les agents de santé et les autres intervenants de première ligne à la prise en charge et à la prévention des maladies non transmissibles (par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS) ;

- renforcer les capacités en ce qui concerne l'intégration de la prévention des facteurs de risque à la préparation et la riposte aux événements de santé publique (par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS) ;
- instaurer/renforcer la surveillance et les systèmes d'information sanitaire ; et apprendre à utiliser les outils et les produits de santé connexes ;
- suivre et évaluer les politiques/interventions ; et les mettre à jour en utilisant les données tirées du système d'information nutritionnelle de routine ;
- actualiser et étoffer les bases de données nationales sur la composition et la consommation des aliments, avec une méthodologie et des rapports normalisés ;
- adapter les nouvelles mesures relatives à une alimentation saine au cadre national de nutrition et mettre sur pied des outils de collecte de données ; et
- concevoir des campagnes visant à faire évoluer les comportements en utilisant divers médias, notamment des campagnes pour les journées mondiales.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- rédigera la feuille de route 2023-2030 pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 ;
- élaborera des orientations relatives aux mesures et aux interventions stratégiques, y compris en ce qui concerne la commercialisation, l'étiquetage, la passation de marchés publics, la tarification des produits, les taxes et les subventions, l'information du public, la répartition des points de vente, l'aménagement urbain, ainsi que les normes et la réglementation applicables aux produits ;
- mettra sur pied des modules techniques et des outils de mise en œuvre pour aider les pays à adapter les orientations de l'OMS sur la fiscalité ; les restrictions/interdictions de commercialisation de produits nocifs ; l'étiquetage des produits alimentaires, des boissons et du tabac, y compris les mises en garde sanitaire ; la composition plus saine des produits alimentaires ; la promotion de la santé sur le lieu de travail ; les politiques de contrôle des aliments ; et les campagnes dans les médias de masse ;
- élaborera des modules techniques, des produits et des outils pour aider les pays à mettre en œuvre une gestion intégrée des facteurs de risque et de l'obésité dans le cadre d'une approche axée sur les soins de santé primaires ;
- mettra à disposition des modules fondés sur des données probantes pour orienter la conception des programmes ;
- mettra à jour, au besoin, les « meilleurs choix » et les « interventions rentables » pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles ;
- mènera des enquêtes au niveau infranational, analysera la situation et tracera des cartes afin d'orienter la mise en œuvre efficace des options stratégiques recommandées et des meilleures pratiques ;
- réalisera des exercices de cartographie pour les partenaires multisectoriels, y compris les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, afin de mettre en œuvre les cadres régionaux ;
- mettra au point des produits liés aux données fondés sur le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et des investissements portant sur la prévention des maladies non transmissibles ;
- validera et élargira l'adoption de mesures novatrices pour faire un suivi des régimes alimentaires sains au niveau national ;
- élaborera des normes et des critères pour surveiller l'état nutritionnel tout au long du cycle biologique ; créera des produits de données connexes et des rapports mondiaux ;

- mettra sur pied des orientations et des outils pour renforcer les systèmes nationaux d'information des pays et permettre à ces derniers de suivre leurs engagements en matière de nutrition ; et
- effectuera une analyse de situation de l'offre de produits alimentaires dans les pays afin de déterminer les sources de graisses, de sucres et de sel et d'explorer les options permettant d'améliorer cette offre à l'aide de normes, de politiques et d'instruments juridiques.

Produit 3.2.2 Les pays sont en mesure de renforcer les partenariats sur une base multisectorielle ainsi que les mécanismes de gouvernance, les lois et les mesures budgétaires

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui utilisent des approches, des mécanismes et des instruments de promotion de la santé pour faire face aux risques pour la santé afin de promouvoir la santé et le bien-être	10 (2021)	18 (2025)
Nombre de pays chaque année qui ont mis en place et/ou consolidé des politiques fiscales relatives à la santé et fondées sur des éléments probants	98 (2023)	102 2024

La santé de la population dépend en grande partie des acteurs des secteurs autres que celui de la santé. La société civile, ainsi que les secteurs public et privé jouent un rôle essentiel pour rendre les sociétés sûres et solidaires, et pour créer des environnements qui facilitent les bons choix pour la santé.

Il est essentiel d'adopter une approche pansociétale pour promouvoir des environnements favorables à la santé et donner aux individus les moyens de faire évoluer leurs comportements. Au-delà des instruments juridiques et autres instruments officiels émis par les gouvernements, différents mécanismes, y compris la mobilisation communautaire, façonnent de plus en plus les modalités de gouvernance.

Des règles contraignantes régissent les droits et les responsabilités des gouvernements, ainsi que les limites de l'action gouvernementale dans le contexte de la santé. Les règles établissent également des cadres juridiques pertinents pour des interventions sanitaires spécifiques.

Les impôts, les subventions et les prestations sociales peuvent influencer et encourager les comportements favorables à la santé, ou inciter à ne pas adopter des comportements moins sains, en raison de leur effet sur le prix et l'accessibilité économique. De telles politiques sont utilisées dans de nombreux pays pour dissuader les comportements nocifs pour la santé comme la consommation de tabac ou d'alcool.

L'appui apporté aux pays par le Secrétariat, de même que ses travaux portant sur des mesures multisectorielles, des modalités de gouvernance, des lois et des politiques fiscales sont essentiels pour assurer la mise en application efficace au niveau national d'interventions aux effets avérés et fondées sur des données probantes, l'avènement de sociétés actives, solidaires et en bonne santé, ainsi que la création d'environnements propices à la santé. Ces travaux seront complétés par la mise au point d'outils appuyant les connaissances en santé permettant aux gens de prendre des décisions éclairées afin qu'ils soient davantage maîtres de leur santé et puissent l'améliorer.

Les activités relatives à ce produit supposent de nouer une étroite collaboration dans les domaines suivants (et d'assurer les fonctions d'appui correspondantes) : élaboration de stratégies de financement de la santé (produit 1.2.1), action sur les déterminants sociaux, commerciaux et économiques de la santé (produit 3.1.1), renforcement de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables (produit 3.1.2), action sur les risques et déterminants environnementaux (produit 3.3.1), et mise au point et utilisation de modules techniques (produit 3.2.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à consolider les partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies pour agir sur les déterminants multisectoriels et les facteurs de risque ;
- à défendre la mise en place d'instruments multilatéraux visant à agir sur les déterminants et les risques pour la santé et le bien-être, appuyant ainsi le renforcement de la gouvernance multilatérale, notamment en plaidant pour que la santé soit prise en compte dans toutes les politiques, que des études d'impact sur la santé soient menées et que des éléments d'appréciation et des données utiles à la prise de décision soient fournis ;
- à établir ou à renforcer des mécanismes de mobilisation, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS, visant notamment le secteur privé, les organisations de consommateurs, l'autonomisation des communautés, les établissements de santé privés et les praticiens ;
- à plaider en faveur de la promotion du droit et de la protection des droits fondamentaux dans les interventions de santé publique et les modalités de gouvernance ;
- à renforcer les connaissances en santé des décideurs, ainsi que les capacités en matière de diplomatie pour la santé et de coopération entre les secteurs de la santé, des finances, du commerce, du développement et du droit, au besoin, pour permettre à la santé publique d'aller de l'avant grâce à la mise en œuvre des produits connexes ;
- à travailler avec des partenaires pour combattre et gérer la désinformation qui augmente les risques pour la santé ;
- à collaborer avec des partenaires clés pour améliorer l'accès des populations sans Internet ni téléphone aux informations de promotion des comportements favorables à la santé, et pour renforcer leurs connaissances en santé ;
- à collaborer avec le secteur privé, y compris le secteur bancaire, les fonds de pension publics et la société civile, afin d'inciter ces acteurs à se désengager de l'industrie du tabac et d'autres produits mauvais pour la santé, et d'encourager la fabrication de produits de base et la fourniture de services bons pour la santé ;
- à collaborer avec le secteur privé et la société civile pour tirer parti de leur savoir-faire et de leurs ressources afin de faire progresser la santé et le bien-être dans le cadre des cibles du triple milliard ;
- à former des partenariats multipartites qui mettent à profit et partagent les connaissances relatives aux personnes en mauvaise santé ou handicapées, évaluent les progrès accomplis, leur fournissent des services et attirent l'attention sur leur situation ; et
- à renforcer la collaboration avec la société civile pour mieux représenter et atteindre les populations vulnérables, et pour améliorer la responsabilisation dans la mise en œuvre des actions et des programmes de santé publique.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- favoriser l'autonomisation des communautés, notamment par la promotion de l'éducation pour la santé et de la littératie en santé ;
- établir ou renforcer des mécanismes nationaux de dialogue multipartite pour la mise en œuvre des plans de promotion de la santé, axés notamment sur la nutrition et l'activité physique ;
- adopter des mécanismes de responsabilisation nationaux transparents et participatifs qui facilitent la lutte contre les maladies non transmissibles ;

- investir dans les actions de la société civile et des organisations communautaires, et renforcer ces actions, dans les domaines de la santé publique, de la promotion de la santé et de la lutte contre les maladies non transmissibles afin d’associer activement la société civile et les partenaires communautaires à la prise des décisions et à la mise en œuvre des interventions ;
- établir et renforcer des mécanismes contre les conflits d’intérêts et l’ingérence de l’industrie à l’appui de la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- plaider pour un financement intérieur et un financement du développement accrus afin d’intensifier l’action menée dans le cadre de la promotion de la santé et des objectifs de développement durable liés aux maladies ;
- renforcer les capacités et apporter une assistance technique spécialisée dans le domaine des mesures budgétaires pour la santé, en particulier en ce qui concerne les droits d’accise sur le tabac, l’alcool et les boissons sucrées ;
- renforcer les capacités et apporter une assistance technique spécialisée dans le domaine du droit de la santé, notamment en accompagnant l’élaboration de lois et de règlements, et en aidant les États Membres à faire face à l’ingérence de l’industrie, y compris par des arguments juridiques et des procédures judiciaires ;
- renforcer les capacités institutionnelles, les dispositifs et les mandats des autorités compétentes pour que celles-ci appliquent des interventions stratégiques visant l’ensemble de la population, y compris dans le but de faire reculer la consommation de tabac et d’alcool, la mauvaise alimentation et l’inactivité physique par des mesures et des interventions mobilisant l’ensemble des pouvoirs publics et de la société ;
- adopter des mesures stratégiques fondées sur des données probantes et d’un bon rapport coût/efficacité en matière de nutrition et d’alimentation saine grâce à une approche multisectorielle et multipartite ; et
- renforcer les interventions liées à l’alimentation qui préviennent les maladies non transmissibles et l’obésité grâce à l’approche fondée sur le parcours de vie.

Lors de l’élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- définira des normes, des critères et des outils concernant par exemple : i) l’éducation sanitaire, la littératie en santé et la diplomatie de la santé ; ii) le renforcement des mécanismes nationaux de dialogue multipartite pour la mise en œuvre de plans d’action multisectoriels et un engagement multisectoriel efficace ; iii) le renforcement des mécanismes utilisés pour rendre compte en toute transparence de l’action menée contre les maladies non transmissibles ; iv) l’application de mesures budgétaires pour réduire les dépenses de santé et générer un flux de recettes intérieures à consacrer au développement ; et v) les interventions sociales, comportementales et favorisant la participation des communautés ;
- mettra en place des outils, des données normatives et une surveillance du marché pour fournir aux pays des orientations sur les meilleures pratiques visant à mettre à profit les mesures budgétaires pour améliorer la santé, faire baisser les dépenses de santé et obtenir des recettes pour le développement ;
- élaborera des outils expliquant comment mettre en œuvre les orientations de l’OMS au moyen de la législation et de la réglementation, notamment des outils comparant les approches juridiques de la mise en œuvre et des outils décrivant les aspects juridiques à prendre en compte par les États Membres ;
- élaborera des produits liés aux données, par exemple un rapport sur les progrès accomplis par les pays dans la réalisation de la cible 3.4 des objectifs de développement durable, un répertoire des engagements pris par les États Membres, les entités des Nations Unies et les acteurs non étatiques concernant la cible 3.4, et un rapport final du groupe de travail sur l’éducation pour la santé et la littératie en santé mis en place par le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles ; et

- élaborera et actualisera des orientations visant à réduire l'impact négatif sur la santé de la reformulation des aliments, de l'étiquetage des aliments, des politiques de commercialisation et de prix et des politiques budgétaires.

Résultat 3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables

Produit 3.3.1 Les pays sont en mesure d'agir sur les déterminants environnementaux de la santé, y compris le changement climatique

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays où la qualité de l'air s'est améliorée selon la dernière moyenne sur trois ans	51 (2022)	72 (2025)
Nombre de pays mettant en œuvre les engagements pris à la COP26 de mettre en place un système de santé résilient aux changements climatiques	0 (2023)	28 (2025)
Nombre de pays mettant en œuvre les engagements pris à la COP26 de concevoir un système de santé durable et à faibles émissions de carbone	0 (2023)	17 (2025)

Environ un quart de la charge de morbidité pourrait être évité en rendant notre environnement plus sain. Avec la progression des changements climatiques, les menaces pesant sur les écosystèmes et l'évolution du monde du travail, il faut mener une action radicale. Nous devons préserver la santé de la planète dont dépend toute vie en agissant sur la menace pour l'existence que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. La réduction des risques environnementaux devrait être une priorité, comme le confirme la surveillance par l'OMS des risques pesant sur la santé. Les interventions visant à lutter contre les risques environnementaux sont généralement bien établies, très rentables et plus durables que les interventions « médicales », mais les acteurs de la santé leur accordent souvent une priorité insuffisante.

L'OMS élabore et met à jour des normes, des critères et des feuilles de route pour la protection de la santé dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la pollution atmosphérique, les sources d'énergie des ménages, les rayonnements, la prévention contre les risques chimiques et la santé au travail. Elle indique la voie à suivre pour assurer la prévention des maladies lors de l'élaboration de politiques et d'initiatives, pour appuyer les modalités de gouvernance et renforcer les capacités, et pour nouer des alliances et fournir des plateformes permettant de se rassembler autour du changement.

Une attention particulière est accordée aux points suivants : i) faire en sorte que les établissements de santé soient résilients face aux changements climatiques, qu'ils aient accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) ainsi qu'à des sources d'énergie fiables, qu'ils utilisent les rayonnements en toute sécurité, qu'ils éliminent les produits chimiques dangereux tels que le mercure et qu'ils s'assurent de disposer de personnels en bonne santé et en sécurité pour permettre des soins de santé sûrs et de qualité ; ii) prévenir les maladies émergentes grâce à des initiatives telles que l'approche « Une seule santé » et l'Alliance quadripartite sur la résistance aux antimicrobiens ; iii) inciter les secteurs autres que celui de la santé à protéger la santé ; iv) renforcer le secteur de la santé, par exemple en s'associant aux accords multilatéraux sur l'environnement pertinents à l'échelle internationale et en mettant en œuvre la feuille de route de l'OMS sur les produits chimiques ; et v) appuyer l'action transformatrice sur les changements climatiques et la santé, y compris dans le but de mettre en place des systèmes de santé durables à faibles émissions de carbone.

Il faut continuer à agir pour mettre en application la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques.

Les activités pour obtenir ce produit supposent une étroite collaboration sur le programme de recherche pour la santé urbaine ; le module INSPIRE des sept stratégies visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants ; le Plan mondial pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030 ; la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ; le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (produit 3.1.2) ; la commercialisation des aliments et boissons destinés aux enfants et le rôle du secteur privé (produits 3.1.2 et 3.2.1) ; les déterminants commerciaux de la santé ; la collaboration avec le secteur privé et la société civile, et l'action multisectorielle contre les facteurs de risque de maladies non transmissibles, d'obésité et d'autres facteurs de risque (produit 3.2.1) ; la promotion de la santé (produit 3.2.1) ; les approches de collaboration et d'autonomisation communautaires fondées sur le lieu de vie (produit 3.3.2) ; les cadres réglementaires pour l'amélioration de la santé (produit 3.2.2) ; les accords commerciaux multilatéraux et les mécanismes d'investissement, tels que le Codex Alimentarius (produit 3.1.2) ; la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030) ; et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les synergies avec les activités concernant le renforcement de la gouvernance sanitaire (produit 1.1.4) et la politique budgétaire et les argumentaires d'investissement (produit 1.2.1) contribueront aux interventions concernant les déterminants sociaux, et les initiatives en vue d'intégrer les considérations de genre, d'équité et de droits humains (produit 4.2.6.) seront également utiles.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à faire en sorte que la santé soit représentée dans les principaux processus intergouvernementaux sur les déterminants de la santé, par exemple les Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et en organisant des partenariats pour accélérer les progrès, tels que l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé placée sous l'égide de l'OMS et la Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie ;
- à faire un suivi des indicateurs clés et à les analyser pour observer les progrès et réorienter les priorités, le cas échéant, afin d'atteindre les cibles, par exemple celles qui concernent l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la pollution atmosphérique et les modes de cuisson propres, en lien avec les objectifs de développement durable connexes ;
- à tirer parti du pouvoir fédérateur du Secrétariat pour faciliter la synthèse des connaissances en vue de l'élaboration d'orientations et de l'échange de connaissances et de compétences entre les pays et les experts afin de faire face aux déterminants environnementaux, par exemple par l'intermédiaire du groupe consultatif technique sur la pollution de l'air et la santé dans le monde ;
- à fournir au secteur de la santé les connaissances et les capacités techniques nécessaires pour tirer parti de l'argumentaire sanitaire en faveur d'une action dans différents secteurs pour faire en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé et d'un meilleur bien-être, ainsi que pour parvenir à la couverture sanitaire universelle et être prêts face aux situations d'urgence ;
- à influencer les secteurs autres que la santé (tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'agriculture, les transports, l'énergie, l'urbanisme) pour qu'ils adoptent des politiques « sans regrets » qui protègent la santé tout en mettant à disposition les biens et services essentiels/souhaités ;
- à plaider en faveur de la prévention des maladies en tant qu'élément clé de la réalisation de la couverture sanitaire universelle, ce qui passe par une action sur les principaux déterminants environnementaux de la santé, par exemple en défendant l'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et en prévenant l'exposition au plomb et à la pollution atmosphérique (campagne BreatheLife) ;
- à tirer parti de la mobilisation et à œuvrer en coordination avec les partenaires et les réseaux des Nations Unies pour unir les forces et démultiplier l'impact, par exemple en réalisant les objectifs de développement durable, notamment par des mécanismes de coordination tels qu'ONU-Eau, le Réseau international des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement (RegNet) – placé sous l'égide de l'OMS – et le Réseau OMS d'évaluation des risques des substances chimiques.

Le Secrétariat **apportera son soutien aux pays** pour :

- élaborer et mettre en œuvre des instruments politiques nationaux, visant par exemple à garantir des espaces de travail sains, sûrs et résilients ;
- veiller à ce que les établissements de santé soient résilients face aux changements climatiques, disposent de services essentiels et durables pour l'énergie ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, gèrent leurs déchets en toute sécurité et protègent les personnels ;
- prendre des mesures transformatrices sur les changements climatiques et la santé, y compris par la mise en place de systèmes de santé durables à faibles émissions de carbone et résilients face aux changements climatiques ;
- fournir des orientations et des outils pour la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air, par exemple la boîte à outils CHEST, qui propose des sources d'énergie propres pour les ménages, et l'outil logiciel AirQ+, qui permet d'évaluer les risques pour la santé liés à la pollution atmosphérique ;
- mettre sur pied des approches fondées sur les risques pour faire en sorte que les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène soient mis à disposition et réglementés de façon à assurer la sécurité, en s'appuyant sur des plans de sécurité de l'eau et de l'assainissement et la surveillance associée ;
- étendre la couverture des services de santé au travail dans le contexte de la couverture sanitaire universelle ;
- utiliser divers canaux des Nations Unies pour intensifier l'action sur l'environnement, les changements climatiques et la santé dans les pays ; pour appliquer de façon systématique les outils spécialisés et mettre en œuvre les lignes directrices et les procédures de l'OMS ; et pour appuyer les activités de collecte de fonds aux fins de mise en application ;
- se préparer aux risques sanitaires liés aux aléas technologiques (y compris les événements chimiques et radio nucléaires et le renforcement des centres antipoison) et y riposter conformément au Règlement sanitaire international (2005) ;
- répondre aux situations d'urgence liées aux menaces chimiques et radiologiques et aider à mettre à disposition des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène en cas de situation d'urgence, par exemple de conflit armé ou de menace sur un site industriel.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera des orientations sur les environnements sûrs et sains, sur la contamination et la pollution, sur la fourniture de services connexes et la protection des travailleurs, par exemple, sur la gestion sans risque de l'eau potable, sur des systèmes et des installations de santé durables et résilients face aux changements climatiques, et sur la fourniture de services de santé au travail en lien avec les soins de santé primaires ;
- mettra sur pied une série d'outils et un processus visant à faciliter le renforcement systématique de l'action en matière d'environnement, de changements climatiques et de santé dans les pays ;
- établira l'état des connaissances scientifiques sur les nouvelles préoccupations internationales, par exemple sur les perturbateurs endocriniens, les changements climatiques et la santé, ainsi que les pesticides extrêmement dangereux ;
- concevra des programmes de recherche sur les risques pour la santé découlant de l'évolution rapide des environnements et des technologies, par exemple sur les rayonnements non ionisants ;
- imaginera du matériel de formation pour renforcer la capacité du secteur de la santé et d'autres secteurs à tenir compte des déterminants environnementaux de la santé, par exemple un module de formation sur la salubrité de l'environnement des enfants et la pollution atmosphérique à l'intention des professionnels de santé ;

- rendra compte des progrès mondiaux concernant l’environnement et la santé au moyen de rapports périodiques réguliers, tels que l’enquête de l’OMS auprès des pays sur les changements climatiques et la santé, le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène, et l’analyse et évaluation mondiales d’ONU-Eau sur l’assainissement et l’eau potable, qui portent sur les cibles/indicateurs 3.9.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6a et 6b des objectifs de développement durable relatifs à l’eau, l’assainissement et l’hygiène, ainsi que sur les cibles/indicateurs relatifs à la pollution atmosphérique ;
- élaborera du matériel de formation portant sur l’eau, l’assainissement et l’hygiène, y compris sur la création de comptes WASH, sur l’eau, l’assainissement et l’hygiène dans les établissements de santé, et sur le renforcement des capacités de suivi, notamment en ce qui concerne les estimations nationales de la charge de morbidité ; et
- concevra des supports d’orientation et de formation sur les principaux aspects de l’action sanitaire face aux changements climatiques, y compris les systèmes d’alerte sanitaire tenant compte des changements climatiques, et sur les avantages connexes pour la santé de l’atténuation des changements climatiques.

Produit 3.3.2 Appui aux pays en vue de la création d’un environnement favorable à des lieux de vie sains

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui ont adopté le cadre de l’OMS sur les villes et régions-santé, y compris le cadre de gouvernance urbaine ou régionale	93 (2023)	95 (2025)
Nombre de pays qui ont adopté les normes mondiales relatives à la promotion de la santé dans les établissements scolaires	5 (2023)	10 (2025)
Nombre de pays disposant de stratégies d’autonomisation des communautés pour favoriser les environnements sains	10 (2022)	15 (2025)

Les lieux de la vie quotidienne sont des endroits où les gens apprennent, vivent, travaillent, vieillissent et jouent. Il s’agit notamment des communautés, des établissements d’enseignement, des lieux de travail, des villages, des marchés, des établissements de santé et des centres de détention.

Les environnements peuvent être transformés pour être inclusifs, respecter la diversité et promouvoir l’équité en général, de même que l’égalité et l’équité des genres, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Il faut pour cela adopter une approche pansociétale et pangouvernementale. La coordination et la collaboration entre les secteurs sont essentielles pour cerner les effets souhaités et indésirables des décisions stratégiques sectorielles. De même, l’autonomisation des individus et des communautés doit être une priorité de façon à ce qu’ils puissent agir en tant que parties prenantes informées et contributeurs actifs dans la promotion de la santé et du bien-être dans tous les contextes et tout au long de la vie.

Le Secrétariat de l’OMS apportera son soutien aux pays pour qu’ils adoptent, examinent et révisent des politiques, initiatives et programmes multisectoriels afin de créer un environnement favorable garantissant la santé de tous dans les communautés, les villes et les villages, les écoles, les universités, les marchés, les établissements de santé et les centres de détention, de même que les lieux de travail.

Dans le cadre d’une approche couvrant l’ensemble des pouvoirs publics et de la société, le Secrétariat de l’OMS collaborera avec les États Membres pour renforcer son engagement auprès des différents secteurs gouvernementaux et entités infranationales afin de promouvoir la santé de leur population. L’OMS s’intéresse aussi aux problèmes de santé des groupes vulnérables, vivant notamment dans les bidonvilles, en milieu périurbain et en milieu carcéral.

Pour obtenir ce produit, les activités de l'OMS supposent une étroite collaboration dans les domaines de la santé en milieu urbain (produit 3.1.1), de la prévention de certaines affections et maladies (produit 1.1.2), des besoins spécifiques tout au long de la vie (produit 1.1.3), du renforcement de la gouvernance (produit 1.1.4), des déterminants sociaux de la santé (produit 3.1.1), des systèmes alimentaires (produit 3.1.2), des facteurs de risque (produit 3.2.1), ainsi que de la communication sur les risques et de la participation communautaire liées aux urgences de santé publique (produit 2.3.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à mettre en œuvre le cadre institutionnel de l'OMS sur les villes-santé et l'outil de mesure, notamment un cadre de gouvernance urbaine pour la santé et le bien-être et une série d'indicateurs clés ;
- à mettre en place un réseau mondial de villes-santé en tant que cadre politique à l'intention des maires ;
- à encourager les États Membres, les partenaires et d'autres entités concernées à appuyer les compétences et les pratiques visant à promouvoir la santé (par exemple la participation communautaire, la communication en faveur du changement social et comportemental, le dialogue et la sensibilisation en matière de politiques) ;
- à encourager les États Membres à adopter un outil de mesure de la littératie en santé, qui vise à instaurer des comportements durables en matière de santé pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles et pour se préparer et faire face aux urgences de santé publique ;
- à promouvoir la contribution que la promotion de la santé apporte à la communication sur les risques et à la participation communautaire dans le contexte du Règlement sanitaire international (2005) ;
- en s'appuyant sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, à mettre en avant des activités de promotion de la santé tout au long de la vie, y compris des pratiques visant à réduire les facteurs de risque, en particulier aux fins de promotion de la santé mentale et de réduction des risques par l'utilisation d'outils d'autoprise en charge ;
- à promouvoir le renforcement de la gouvernance pour des environnements sains, en tissant un lien avec l'approche de la santé dans toutes les politiques et les fonctions de santé publique essentielles ; et
- à appuyer l'organisation de dialogues de fond dans les États Membres par l'engagement de différentes entités sectorielles et parties prenantes aux niveaux national, infranational et local afin de renforcer la gouvernance en faveur de la santé et du bien-être.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- définir une approche globale recouvrant plusieurs thématiques afin d'obtenir plus rapidement des retombées sanitaires positives, en s'appuyant notamment sur les normes mondiales pour la promotion de la santé à l'école et leurs orientations de mise en œuvre ;
- mettre en œuvre des solutions d'un bon rapport coût/efficacité moyennant des actions intersectorielles et des réseaux de villes et de communautés ;
- promouvoir la collaboration des communautés et la participation sociale aux processus de prise de décisions ayant un impact sur la santé et le bien-être ;
- appliquer les normes mondiales de promotion de la santé à l'école (dans certains pays choisis) ;
- renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent transposer les approches pansociétales et pangouvernementales en politiques, lois et règlements multisectoriels en vue d'agir sur les facteurs de risque, en particulier aux fins de la promotion de la santé mentale et de la réduction des risques par l'utilisation d'outils d'autoprise en charge et de nouvelles technologies ;

- élaborer des politiques pour la promotion de la santé sur le lieu de travail dans tous les secteurs, y compris dans le secteur informel de l'économie ;
- renforcer les capacités dans les approches de gouvernance à plusieurs niveaux afin de faciliter la mise en œuvre d'approches adaptées en fonction de l'environnement ;
- élargir l'utilisation des études d'impact sur la santé dans l'élaboration des politiques publiques dans le cadre de la collaboration multisectorielle ;
- dans le contexte de la COVID-19, utiliser les réseaux existants pour débattre des fonctions de santé publique essentielles et des orientations nationales de riposte aux pandémies dans les communautés locales et d'autres environnements de la vie quotidienne ;
- élaborer des plans de mise en œuvre pour promouvoir la santé et le bien-être, y compris au sein des populations vulnérables des territoires en développement et dans les situations de crise humanitaire ;
- mettre en place et renforcer des programmes d'apprentissage socioaffectif dans les écoles, de prévention des maladies non transmissibles et de promotion de la santé mentale sur le lieu de travail, ainsi que des programmes de prévention du suicide et de la consommation de substances psychoactives ;
- créer des programmes de vieillissement en bonne santé ;
- instaurer des réseaux d'associations de personnes ayant une expérience vécue des maladies non transmissibles et des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'usage de substances psychoactives, ainsi que de familles entourant ces personnes ; et
- concevoir des politiques et des programmes de préparation aux situations d'urgence, de riposte et de réadaptation favorisant la résilience des communautés et des populations.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- définira des normes et des critères concernant, par exemple, les programmes relatifs aux villes-santé, la promotion de la santé à l'école et les programmes dirigés par les communautés, en mettant en place des cadres d'action nationaux pour des approches adaptées aux environnements et une action multisectorielle et intersectorielle pour les écoles et les villes ;
- mènera des évaluations de l'impact sanitaire et social des politiques qui ont une incidence sur la santé aux niveaux national, local et communautaire (concernant par exemple les transports, l'aménagement du territoire et la gestion des déchets), ainsi que sur la salubrité et la sécurité des lieux de travail ;
- élaborera et mettra à jour des lignes directrices pour les établissements scolaires afin d'y réduire l'impact négatif des déterminants sociaux sur la santé ;
- élaborera des orientations et des outils visant à promouvoir des normes pour la santé en milieu scolaire ;
- en s'inspirant des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, mettra à jour les outils et les lignes directrices, le cas échéant, concernant le renforcement des activités de promotion de la santé tout au long de la vie, y compris des pratiques visant à agir sur les facteurs de risque, en particulier afin de promouvoir la santé mentale et de réduire les risques par l'utilisation d'outils d'autoprise en charge ;
- élaborera des outils pratiques pour établir un réseau national des villes-santé lié aux réseaux régionaux des villes-santé ;
- consignera les bonnes pratiques concernant les environnements sains et les programmes adaptés aux personnes âgées et dirigés par la communauté ;
- appuiera l'élaboration de stratégies régionales de promotion des villes-santé ; et
- accélérera la mise en application du guide régional de l'OMS sur la santé mentale à l'école.

Résultat 4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation

Produit 4.1.1 Pays ayant la capacité de renforcer leurs données et leurs systèmes d'analyse et d'information sanitaire pour étayer les politiques et produire un impact

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Score moyen pondéré en fonction de la population de la performance des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil	0,68 % (2022)	100 % (2025)
Nombre de pays ayant réalisé des évaluations s'appuyant sur le module technique SCORE et validé les données	164 (2022)	164 (2025)
Nombre de pays bénéficiant par l'intermédiaire des partenariats hébergés par l'OMS d'une assistance technique sur les données et l'exécution alignée sur leurs priorités (Dispositif de collaboration sur les données sanitaires et Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous)	8 (2022)	26 (2025)

L'exploitation des données et des technologies numériques, la science, la recherche, l'innovation et une approche d'exécution sont essentielles pour atteindre plus vite les cibles des objectifs de développement durable liées à la santé. La pandémie de COVID-19 a bien montré qu'il fallait disposer de données et de systèmes numériques solides pour orienter les décisions politiques et programmatiques. Les pays qui investissent dans de bons systèmes de données et qui les entretiennent sont mieux préparés à intervenir en cas d'urgence.

Le Secrétariat intensifiera son soutien aux pays en comblant les lacunes en matière de données à l'aide du module technique SCORE pour la santé afin d'améliorer rapidement les capacités en matière de santé publique et de surveillance des maladies, d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de notification des causes de décès, en élargissant la mise en œuvre de la Onzième Révision de la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, et en optimisant les systèmes d'information sanitaire de routine et sur les établissements de santé, y compris moyennant l'utilisation de systèmes d'information géographique. Conformément à la demande formulée par les États Membres. Le Secrétariat collaborera avec ses partenaires pour recueillir, analyser et utiliser les données plus efficacement.

En tant que dépositaire des données sanitaires mondiales et pour assumer son rôle normatif, le Secrétariat veillera à ce que les normes, les solutions et les structures soient respectées afin que les rapports soient précis, transparents et mieux utilisés et que les données soient considérées comme un bien mondial et un atout stratégique. Le Secrétariat organisera la première Conférence internationale sur les statistiques sanitaires, qui réunira toutes les parties prenantes pour harmoniser et améliorer les méthodes et le soutien aux pays. L'OMS continuera d'exploiter les partenariats pour améliorer les sources de données et renforcer les compétences et les capacités des États Membres en matière de démographie, d'épidémiologie et d'analyse, et elle assurera le secrétariat pour l'examen universel de l'état de santé et de préparation, le Dispositif de collaboration sur les données sanitaires et l'accélérateur numérique et des données du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous.

Le Secrétariat cherche des solutions pour alléger la charge que représente l'établissement de rapports pour les pays en établissant une fonction de filtrage pour la collecte de données dans les Régions, afin d'éviter les doubles emplois et d'aider les États Membres à adapter et à mettre en œuvre des produits techniques concernant les normes, les données et la recherche. Une meilleure gouvernance des données et la création du Centre mondial de données sanitaires, en tant que portail de données institutionnel, appuieront les programmes techniques des pays, des Régions et du Siège.

Les activités du Secrétariat relatives à ce produit recoupent et appuient la réalisation de tous les produits qui contribuent à atteindre les cibles du triple milliard.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à renforcer et à institutionnaliser les capacités des pays en matière de systèmes de données et d'information sanitaire, ainsi que leur capacité de numériser, d'analyser, de diffuser et d'utiliser les données et les informations au niveau national ;
- à ce que des normes optimales et/ou internationales soient utilisées pour combler les lacunes en matière de données dans les pays en tirant parti des partenariats nationaux, régionaux et mondiaux ; et
- à mettre en place des plateformes intégrées dans les bureaux de pays sur des facteurs transversaux, tels que les soins de santé primaires, les données et les technologies numériques, et des partenariats permettant de répondre aux besoins des pays en améliorant l'utilisation des ressources existantes pour intervenir rapidement et efficacement.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- progresser plus vite en élargissant l'utilisation des plateformes intégrées dans le cadre de l'approche concernant les données et l'exécution qui a été lancée dans certains pays prioritaires en 2022-2023 ;
- adapter et appliquer des outils pour le renforcement des données et des systèmes d'information sanitaire, en fonction du contexte de chaque pays, et soutenir la mise en œuvre d'outils et de normes, par exemple pour l'amélioration de l'enregistrement des naissances et des causes de décès à l'aide de codes pour l'état civil et les statistiques de l'état civil, en se fondant sur la Onzième Révision de la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes ;
- renforcer et institutionnaliser la capacité d'analyse et l'utilisation des données aux niveaux national et infranational, y compris des données issues de la surveillance et les données sanitaires de routine, en privilégiant la ventilation des données et le suivi des inégalités ;
- élargir la diffusion et l'utilisation des données et des analyses, y compris les données issues de la surveillance et les données sanitaires de routine, à l'aide de systèmes d'information géographique ; et
- utiliser efficacement et, le cas échéant, tirer parti des produits techniques liés aux données concernant les normes, les données et la recherche.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- établira des normes relatives aux données, des orientations et des outils tels que la Famille OMS des classifications internationales, des systèmes d'information géographique et des plateformes d'échange de données interopérables, y compris des produits régionaux tels que le plan d'action régional du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale visant à améliorer le système d'information hospitalier ;
- mettra l'accent sur l'adaptation et la mise en œuvre dans les pays des produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche ;
- mettra en œuvre les éléments du module technique SCORE pour la santé, tels que l'enquête World Health Survey Plus, l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et la notification des causes de décès ; harmonisera les évaluations des établissements de santé et les systèmes de données sur les services de santé courants ; et
- mettra en œuvre le Centre mondial de données sanitaires, outil de pointe et référentiel unique pour l'ensemble des données, améliorera les capacités de l'Observatoire mondial de la santé et les observatoires régionaux, ainsi que Portail européen d'information sanitaire de l'OMS, et actualisera en permanence le tableau de bord du triple milliard, le dispositif de surveillance de l'équité et la base de données de l'OMS sur la mortalité.

Produit 4.1.2 Suivi des impacts et des résultats prévus dans le treizième PGT, des tendances sanitaires mondiales et régionales, des indicateurs des objectifs de développement durable, des inégalités en santé et des données ventilées

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de la population mondiale pour laquelle on dispose de données récentes concernant au moins 75 % des cibles des objectifs de développement durable liés à la santé citées dans les Statistiques sanitaires mondiales	62 % (2022)	90 % (2025)
Proportion de produits techniques de l'OMS présentant des normes et des critères, des données ou des recherches qui contiennent des données ventilées par âge ou par sexe et selon au moins une autre dimension des inégalités (zone de résidence, niveau d'éducation ou facteurs socioéconomiques)	0,38 % (2023)	0,58 % (2025)
Le Centre mondial de données sanitaires est pleinement opérationnel : tous les programmes utilisent le portail national pour consulter des informations et bénéficient du libre accès et du « lac de données ».	0,29 (2022)	1 (2025)
Nombre de pays qui suivent les progrès accomplis au regard des scénarios d'accélération à l'aide du tableau de bord sur l'exécution	2 (2023)	60 (2025)

L'OMS devient une organisation moderne axée sur les données. Ainsi, elle met l'accent sur l'obtention de *meilleures données* en améliorant la collecte, le stockage, le partage et l'analyse systématiques ; sur une *meilleure diffusion* des données grâce à l'amélioration de l'accès, à une communication efficace et à la visualisation de l'impact ; sur une *meilleure application* des approches de l'exécution fondées sur les données pour éclairer les politiques et progresser plus vite ; sur la solidité du réseau institutionnel ; et sur des partenariats productifs et synergiques.

Le Secrétariat mettra à niveau les outils d'analyse pour suivre l'évolution de la santé de la population, les objectifs de développement durable liés à la santé, les cibles du triple milliard qui figurent dans le treizième PGT et les indicateurs de résultats en matière de santé, ainsi que les conséquences directes et indirectes de la pandémie de COVID-19, en accordant une attention particulière à l'équité. Ceux-ci figurent notamment dans les Statistiques sanitaires mondiales, les estimations sanitaires mondiales et les Rapports mondiaux de suivi de la couverture sanitaire universelle.

Le Centre mondial de données sanitaires est la première solution complète de bout en bout visant à doter le monde de données de meilleure qualité pour mieux se préparer. Il permet de réduire la fragmentation, de rationaliser les processus, de repérer les lacunes et les inégalités et d'y remédier, et de garantir l'accessibilité des données. Le Centre mondial de données sanitaires héberge notamment le tableau de bord du triple milliard, l'Observatoire mondial de la santé et le dispositif de surveillance de l'équité.

Le Secrétariat appliquera une approche d'exécution prévoyant un suivi régulier des progrès afin de ne pas perdre de vue la réalisation des objectifs de développement durable consacrés ou liés à la santé. L'impact sera garanti en identifiant les possibilités d'accélération, en adoptant les recommandations de l'OMS, en repérant les pays qui bénéficieront de l'assistance technique des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, en élaborant des plans d'exécution structurés, en les mettant en œuvre, en assurant un suivi et en résolvant les problèmes de manière mesurable. L'approche de l'exécution assure à l'OMS une fonction de suivi et de responsabilisation.

Les activités du Secrétariat relatives à ce produit recourent et appuient la réalisation de tous les produits qui contribuent à atteindre les cibles du triple milliard.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à fournir des orientations stratégiques et opérationnelles sur l'harmonisation et l'alignement des indicateurs, des métadonnées et des cibles concernant le suivi et l'établissement de rapports, y compris les examens et les évaluations de la qualité des données ;
- à simplifier efficacement les échanges de données et d'informations sanitaires entre le Secrétariat et les États Membres ;
- à travailler sur d'autres produits pour utiliser des données afin d'atteindre les cibles du triple milliard et de progresser plus vite vers les objectifs de développement durable liés à la santé ; et
- à mettre en place des plateformes intégrées dans les bureaux de pays sur des facteurs transversaux, tels que les soins de santé primaires, les données et les technologies numériques, et des partenariats permettant de répondre aux besoins des pays en améliorant l'utilisation des ressources existantes pour intervenir rapidement et efficacement.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- progresser plus vite en élargissant l'utilisation des plateformes intégrées dans le cadre de l'approche concernant les données et l'exécution qui a été lancée dans certains pays prioritaires en 2022-2023 ;
- utiliser des méthodes robustes pour produire des estimations de la santé mondiale et saisir et valider les données et les indicateurs notifiés à l'échelle nationale, conformément aux principes de l'OMS régissant les données, aux politiques de partage des données et aux lignes directrices pour établir des rapports exacts et transparents sur les estimations sanitaires (GATHER) ; et
- bénéficier d'un soutien harmonisé en collaborant avec d'autres institutions associées à la réalisation des objectifs de développement durable et au Dispositif de collaboration sur les données sanitaires.

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- établira régulièrement des rapports phares sur les données et les statistiques, y compris les statistiques sanitaires mondiales annuelles et les rapports régionaux sur les objectifs de développement durable liés à la santé, les estimations sanitaires mondiales, le Rapport mondial de suivi de la couverture sanitaire universelle et les indicateurs régionaux de santé de base du Bureau régional de l'Europe et du Bureau régional des Amériques ;
- mettra l'accent sur l'adaptation et la mise en œuvre dans les pays des produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche ; et
- suivra les progrès réalisés dans l'obtention des cibles du triple milliard grâce à des bilans dressés régulièrement, y compris au niveau des pays, afin d'accroître la responsabilisation et de mettre l'accent sur l'impact mesurable.

Produit 4.1.3. Renforcement de la base factuelle, meilleure hiérarchisation et utilisation des normes et critères générés par l'OMS et amélioration de la capacité de recherche et de l'aptitude à élargir de manière efficace et durable l'emploi des innovations, y compris la technologie numérique, dans les pays

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays qui ont mis en place des mécanismes intégrés au niveau national pour l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre de lignes directrices cliniques et de santé publique reposant sur des données probantes et fondées sur les lignes directrices, normes et critères de l'OMS	27 (2023)	36 (2025)
Nombre de pays qui ont mis en place des mécanismes nationaux d'application des connaissances pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des données probantes	34 (2023)	46 (2025)
Proportion d'États Membres qui ont élaboré une stratégie ou une feuille de route nationale chiffrée en matière de santé numérique	20 % (2023)	50 % (2025)
Proportion d'États Membres disposant de mécanismes permettant d'élaborer ou de mettre en évidence des innovations en matière de systèmes de santé en vue de leur mise en application à plus grande échelle	10 % (2023)	40 % (2025)

L'OMS devient une organisation tournée vers l'avenir, qui vise à donner aux pays les moyens d'aborder la santé numérique à un niveau stratégique, de renforcer la recherche nationale en santé, de mettre en place et d'institutionnaliser des mécanismes locaux d'élaboration de politiques et de pratiques à partir de données probantes, de diffuser à plus grande échelle les innovations et les technologies qui répondent aux besoins nationaux en matière de santé et de santé publique, et à aider les pays à obtenir des résultats tangibles en vue d'atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé.

Elle s'appuie sur son Secrétariat, qui joue un rôle de premier plan dans l'orientation du programme mondial de recherche en santé, l'institutionnalisation de la santé numérique et l'élaboration de normes et de critères fondés sur des données probantes. Elle soutient l'adoption d'une approche évolutive et SMART pour permettre aux pays de bénéficier de technologies et de lignes directrices dont le contenu est numérisé et à jour et dont le format est simple et adaptable (et répond aux besoins des personnes handicapées), afin de pouvoir actualiser leurs recommandations en continu. Le Secrétariat accélérera la mise au point et l'adoption de systèmes de santé numériques appropriés, accessibles, abordables, évolutifs et durables centrés sur la personne et interopérables grâce à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 et intensifiera l'élaboration de politiques sur la base de données probantes aux trois niveaux pour accroître la résilience et l'impact dans les pays. Le Secrétariat continuera de réunir les meilleurs experts scientifiques autour de sujets importants pour la clinique et la santé publique. Il renouvelle également son engagement envers les centres collaborateurs de l'OMS afin d'offrir un soutien du plus haut niveau possible pour obtenir un impact dans les pays.

Les activités relatives à ce produit recourent et appuient la réalisation de tous les produits qui contribuent à atteindre les cibles du triple milliard, en particulier les activités sur les produits de diagnostic, les traitements et les vaccins (produit 1.3.2) ; à garantir que les situations d'urgence sanitaire potentielles sont rapidement détectées et que les risques sont évalués et communiqués (produit 2.3.1) ; à garantir que le programme de recherche-développement est défini et que les activités de recherche sont coordonnées pour être en phase avec les priorités du secteur de la santé publique (produit 1.3.4) ; à garantir que les programmes de recherche, les modèles prédictifs et les outils, produits et interventions novateurs sont disponibles pour les dangers sanitaires à risque élevé (produit 2.2.1) ; et à assurer le leadership en matière de santé et de partenariat avec d'autres organisations pour aider les pays à atteindre les cibles des objectifs de développement durable liés à la santé (produit 4.2.1).

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à fournir à la communauté mondiale de la santé publique des normes et des critères personnalisables de qualité, en permettant le déroulement continu du cycle d'établissement des priorités, de planification, d'élaboration et de publication, d'adoption et de mise en œuvre des produits, d'évaluation de l'impact et de suivi des résultats sanitaires, qui sera pris en compte pour la série suivante de priorités ;
- à adopter une approche évolutive et SMART pour l'élaboration de lignes directrices de l'OMS afin d'accélérer et d'amplifier leur impact sur la santé et le bien-être des populations ;
- à faire du Secrétariat un moteur de la transformation de la santé numérique à l'échelle nationale et à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 et des stratégies nationales pour la santé numérique ;
- à mettre en place des mécanismes relatifs aux normes et aux critères liés à la recherche en santé et à l'application des connaissances qui impliquent la participation volontaire et systématique des trois niveaux du Secrétariat ;
- à mettre en place des mécanismes pour que les décideurs et le public aient davantage confiance dans les connaissances et les données probantes et pour réagir face aux infodémies ;
- à promouvoir une culture de l'innovation et à inciter les partenaires à entreprendre un programme d'innovation guidé par les besoins afin d'obtenir plus rapidement un impact positif dans les pays, à recenser et à mettre en évidence les domaines où les innovations font défaut, et à promouvoir le développement et la généralisation de ces innovations ;
- à renforcer le réseau des centres collaborateurs de l'OMS. Ces centres d'excellence présents dans le monde entier confèrent à l'OMS la capacité institutionnelle de garantir la validité scientifique des activités sanitaires mondiales. Grâce à ces réseaux mondiaux, le Secrétariat est en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la définition du programme mondial d'action sanitaire ;
- à être à l'avant-garde des nouvelles avancées scientifiques grâce à sa fonction de prospective et à établir un programme mondial d'action sanitaire avec le soutien de groupes consultatifs et du Conseil scientifique ;
- à renforcer la participation des populations touchées – y compris les populations marginalisées, les femmes et les filles – dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des normes et critères de l'OMS, en en faisant une exigence clé pour tous les produits, selon des modalités standardisées ;
- à mettre davantage l'accent sur la recherche différenciée par genre en appliquant les lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre en recherche (SAGER), le cas échéant ; et
- à élargir la base de données factuelles sur le genre, l'équité et les droits humains pour l'élaboration des lignes directrices de l'OMS, et à examiner plus attentivement la façon dont ces dimensions sont prises en compte.

Le Secrétariat apportera son **soutien aux pays** pour :

- élaborer une feuille de route chiffrée pour la transformation de la santé numérique par le biais du processus de mise en œuvre numérique et du guide d'investissement, y compris la mise en place d'un environnement d'interopérabilité fondé sur des normes ; établir des normes axées sur les compétences pour la formation des personnels de santé ;
- favoriser l'innovation dans le domaine des systèmes de santé et des programmes grâce à des centres dirigés par les pouvoirs publics qui visent à améliorer la qualité, à résoudre des problèmes et à généraliser des solutions qui ont fait leurs preuves ;

- renforcer les capacités techniques en matière de recherche sur la santé, de définition des priorités, de conduite de projets de recherche et de production, de transposition et d'utilisation de données et d'éléments factuels ;
- renforcer les normes et les mécanismes de contrôle éthiques qui intègrent l'éthique de la recherche dans les systèmes de santé, en mettant l'accent sur l'amélioration de la préparation et de la riposte face aux urgences de santé publique (telles que la pandémie de COVID-19) ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour intégrer systématiquement les analyses éthiques dans les processus décisionnels en santé publique, y compris lors d'urgences de santé publique ;
- mettre en place des systèmes d'intervention rapide fondés sur des données probantes pour répondre aux besoins des pays et aux questions politiques prioritaires en utilisant les meilleures données disponibles ;
- faire progresser le libre accès à l'information et aux outils vitaux, notamment en veillant à ce que les pays à revenu faible ou intermédiaire aient un meilleur accès aux ressources numériques et en cherchant à affiner les bases de données clés, en tirant parti des ressources telles que les bases de données mondiales et régionales ; et
- institutionnaliser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en soutenant et en créant des unités d'appui aux données probantes pour les politiques et la planification en matière de santé ; et la mise en place de mécanismes intégrés de l'écosystème des données probantes grâce à une approche multiconceptuelle comportant différents axes de travail (y compris l'application des connaissances, les programmes de lignes directrices nationales et les évaluations des technologies de la santé).

Lors de l'élaboration de **produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat :

- élaborera une stratégie mondiale en matière d'innovation dans le domaine de la santé, y compris une nomenclature consensuelle, un cadre de mise à l'échelle et un modèle logique pour le renforcement des systèmes de santé par l'innovation ;
- entreprendra un deuxième processus d'élaboration de lignes directrices en matière de santé numérique afin d'examiner la qualité scientifique des données relatives aux nouvelles interventions en santé numérique, dont l'intelligence artificielle et les chatbots pour le changement de comportement, et d'étudier les questions d'inclusion, d'équité et d'accessibilité ;
- élaborera des orientations sur l'utilisation des chatbots, des médias sociaux et des humains virtuels, entre autres technologies, pour diffuser des contenus techniques fiables de l'OMS dans le monde entier ;
- renforcera les directives sur la gouvernance et les politiques relatives à la santé numérique et à l'intelligence artificielle afin de préserver la qualité du contenu, la sécurité et la continuité des soins, ainsi que la responsabilisation et la protection des droits importants (par exemple, du droit au respect de la vie privée) ;
- entretiendra et développera des centres régionaux d'excellence en santé numérique, y compris des partenariats enrichis et élargis avec des centres collaborateurs universitaires afin de renforcer la base de données probantes sur les interventions numériques, ainsi qu'avec la société civile et d'autres organisations dirigées par des patients, qui jouent un rôle crucial dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des normes et des critères de l'OMS ;
- établira des programmes régionaux et nationaux pour adapter les lignes directrices et les produits techniques de l'OMS (normes et critères, le cas échéant) en fonction des besoins et des priorités régionaux et nationaux ;
- élaborera des guides pour le système national de recherche en santé et la gouvernance par la mise en place et le renforcement de programmes nationaux de mise en œuvre en réponse aux besoins des pays ; et
- élaborera des outils et des orientations pour améliorer l'utilisation des données et des éléments factuels dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques en vue de produire un impact.

Résultat 4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé

Produit 4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Nombre de pays dont la collaboration avec les institutions multilatérales actives dans le secteur de la santé s'est améliorée, déterminé en fonction de leur participation au titre du Plan d'action mondial mis en place par l'OMS pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et étayé par le cadre de suivi du Plan d'action, des études de cas, le retour sur informations provenant des pays et les rapports annuels	74 (2023)	90 (2025)
Action multisectorielle renforcée dans le domaine de la santé et collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies/Comités régionaux, mesurée par les financements groupés alloués à l'OMS	69 822 000 (2021)	76 804 216 (2025)
Solidité de l'alignement entre les priorités de la stratégie de coopération de l'OMS avec les pays/du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les priorités stratégiques des États Membres grâce à des efforts cohérents et coordonnés en matière de plaidoyer et de diplomatie sanitaire à l'échelle mondiale, régionale et des pays, mesurée par les déclarations politiques faites au cours de l'exercice biennal lors de manifestations de haut niveau nationales, multilatérales et aux Nations Unies	0 (2023)	50 (2025)

Sous l'égide des États Membres, le Secrétariat a beaucoup progressé pour que l'Organisation prête attention avant tout aux résultats et mène un travail à fort impact dans chaque pays, tout en tenant son rôle en tant qu'instance chargée de diriger et de coordonner les travaux de santé publique au niveau mondial.

Malgré les progrès remarquables réalisés dans le passé, le monde n'est pas engagé sur la bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs de développement durable liés à la santé d'ici à 2030, et la pandémie de COVID-19 a mis encore davantage en péril les progrès réalisés. Tirant les enseignements de la pandémie, l'Organisation s'oriente vers une coopération renforcée avec et dans chaque pays, adaptée non seulement à la situation sanitaire, mais aussi au contexte après la COVID-19.

Pour y parvenir, le Secrétariat de l'OMS réalise d'importants investissements dans les pays, en assurant une présence de base prévisible, qui dépend du soutien dont le pays a besoin. Ainsi, les États Membres bénéficieront du soutien de l'Organisation où et quand ils en ont besoin pour progresser plus vite dans la réalisation des objectifs de développement durable et pour faire face aux urgences sanitaires.

Parallèlement à ces investissements concrets dans ses capacités dans les bureaux de pays, le Secrétariat de l'OMS renforcera sa coopération stratégique avec les États Membres en rationalisant les stratégies de coopération avec les pays, en les positionnant mieux pour piloter la stratégie, le budget, le financement et les activités de l'OMS au niveau des pays. L'Organisation considère que rendre la direction de ses bureaux de pays plus efficace est l'un des principaux moyens d'avoir un impact sur les pays dans le cadre de sa transformation.

Le Secrétariat renforce également son rôle de chef de file en vue d'aider les pays à progresser plus vite pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à la santé. Il continue de placer la santé en tête des préoccupations des gouvernements, de tirer parti de la collaboration avec des organismes intergouvernementaux, tels que le G7 et le G20, d'investir fortement dans la santé dans les pays et de mieux s'associer à d'autres organismes des Nations Unies et à des initiatives mondiales en matière de santé, afin de faire avancer l'action sanitaire non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi dans chaque pays afin d'obtenir des résultats en matière de santé.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat mettra davantage l'accent sur l'impact dans les pays au centre de son action. Cela se traduira par des investissements plus importants dans les capacités des bureaux de pays, articulés autour d'une présence de base prévisible dans les pays, afin de renforcer la coopération stratégique avec les États Membres. Les investissements s'appuieront sur un renforcement du leadership dans les bureaux de pays, avec une délégation de pouvoir adéquate, qui permet de prendre des décisions en temps utile afin d'obtenir des résultats de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Les méthodes de travail seront plus rationalisées, mais plus responsables et transparentes, ce qui éliminera les doubles emplois et la fragmentation des processus.

Le Secrétariat associera tous les pays à un dialogue stratégique, politique et de sensibilisation fondé sur des données et des projections de grande qualité, afin de faire ressortir comment des changements spécifiques au niveau des politiques peuvent infléchir les effets de ces politiques sur la santé. Les données serviront à mesurer les améliorations et les études de cas par pays à mieux comprendre les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

Grâce au Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et en travaillant aux trois niveaux de l'Organisation, le Secrétariat jouera un rôle de chef de file et favorisera et améliorera encore la collaboration et l'harmonisation entre les 13 organismes multilatéraux actifs dans le domaine de la santé afin de progresser plus vite vers la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, suivant les observations et suggestions reçues des gouvernements.

Il renforcera ses capacités internes en matière de diplomatie pour la santé, la cohérence de ses relations extérieures et l'appui qu'il apporte aux délégations des États Membres dans le domaine de la diplomatie pour la santé et de la participation aux réunions des organes directeurs. Il intégrera également au leadership et à la gouvernance la prise en compte des questions de genre, d'équité et d'inclusion et encouragera la participation des jeunes.

Le Secrétariat appuiera efficacement les sessions des organes directeurs. Il concevra et mettra en œuvre des solutions novatrices pour appuyer la préparation et le déroulement des réunions des organes directeurs. Il appliquera en outre les résultats des consultations en cours avec les États Membres sur la réforme de la gouvernance de manière rapide, efficace et rentable.

Le plan institutionnel annuel, qui oriente la communication stratégique, continuera à permettre de mieux comprendre le rôle et l'impact de l'OMS, en mettant l'accent sur l'action au niveau des pays et en étant en phase avec la communication numérique moderne. Le Secrétariat poursuivra les activités menées par l'OMS dans le cadre de ses initiatives concernant sa marque, qui est un élément essentiel de la stratégie et de la culture d'une organisation.

Par sa présence de haut niveau à New York, le Secrétariat rehaussera la visibilité de la santé publique dans les débats, décisions et résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et renforcera le rôle de l'OMS au sein du système des Nations Unies pour le développement et l'action humanitaire.

Le Secrétariat renforcera également sa visibilité dans les mécanismes interinstitutions des Nations Unies afin de faciliter l'établissement de liens étroits avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies. Les bureaux régionaux de l'OMS soutiendront et guideront l'engagement des bureaux de pays de l'OMS auprès des équipes de pays des Nations Unies pour collaborer sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à la santé.

Le Secrétariat collaborera avec les organisations et les forums économiques intergouvernementaux et régionaux (y compris le G7, le G20 et le groupe BRICS) pour veiller à ce que l'accès aux services de santé, à la santé et au bien-être, et à la sécurité sanitaire demeure une priorité dans leurs programmes de travail. Il mobilisera la coopération interrégionale et négociera une stratégie de coopération, de plaidoyer et de collaboration pour l'apprentissage et l'optimisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Produit 4.2.2 Le Secrétariat agit de manière responsable et transparente, dans le respect des règles et de la gestion des risques, y compris par l'apprentissage institutionnel et par une culture de l'évaluation

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage des centres budgétaires dotés d'un plan de gestion des risques à jour	s.o.	90 % (2025)
Pourcentage des évaluations complétées dans le plan de travail d'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour lesquelles les conclusions et les recommandations sont largement acceptées par la direction à des fins d'apprentissage et de mesures adaptées	77 % (2021)	100 % (2025)
Pourcentage des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes mises en œuvre en temps opportun	35 % (2022)	95 % (2025)
Réaction efficace et en temps opportun du Secrétariat face à des allégations d'inconduite sexuelle	85 % (2023)	90 % (2025)
Réaction efficace et en temps opportun du Secrétariat face à des allégations de fautes graves autres que de nature sexuelle (comportements abusifs, fraude et autres fautes graves de nature économique)	70 % (2023)	80 % 2025

L'approche de la responsabilisation adoptée par le Secrétariat aux trois niveaux de l'Organisation continuera à viser l'obtention d'un impact mesurable dans chaque pays, ce qui est l'essence même du treizième PGT. En fin de compte, c'est en obtenant un impact mesurable que l'Organisation montre aux États Membres et aux donateurs comment elle utilise leurs investissements, en respectant certains principes et accords, surtout avec ses États Membres, mais aussi avec ses partenaires et ses donateurs.

Continuer à promouvoir la transparence, à rechercher des gains d'efficacité grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation des ressources et instaurer une culture permettant au personnel d'agir et intégrant les valeurs de l'OMS, surtout dans les pays, où des investissements plus importants sont attendus dans les années à venir, permettra de renforcer la responsabilisation.

Les États Membres attendent du Secrétariat qu'il renforce l'exécution de ses fonctions d'intégrité institutionnelle (la conformité, les fonctions d'évaluation décentralisées, la gestion des risques et l'éthique, le contrôle interne et le Bureau de l'Ombudsman et la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier) et y consacre des ressources suffisantes pour parvenir à l'excellence.

À la suite des réunions du Groupe de travail sur le financement durable et du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, le Secrétariat a établi un plan de mise en œuvre de la réforme en vue de renforcer la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS. Bon nombre des prestations énoncées dans ce plan seront élaborées, mises en œuvre et contrôlées tout au long de la concrétisation de ce produit.

Le Secrétariat applique une politique de tolérance zéro en matière de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés (le harcèlement, le harcèlement sexuel, la discrimination et l'abus d'autorité), ainsi que l'exploitation et les abus sexuels.

Grâce aux mesures prises par le Bureau des services de contrôle interne, aux travaux du Secrétariat concernant la vérification diligente nécessaire et l'évaluation des risques conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et au Département Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle, l'intégrité et la réputation de l'Organisation continueront à être contrôlées et préservées. Le Bureau de l'Ombudsman continuera de promouvoir une culture institutionnelle du respect et intensifiera les efforts visant à faciliter la résolution des conflits.

Le Secrétariat examinera le système de justice interne mis en œuvre depuis cinq ans.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat continuera d'œuvrer pour renforcer la culture de la responsabilisation, visant l'excellence dans ses fonctions de responsabilisation, notamment en mettant en œuvre des politiques et des procédures optimales permettant d'assurer un suivi, une surveillance, une efficacité et une transparence du plus haut niveau pour toutes les opérations essentielles d'intégrité institutionnelle, et en renforçant les aspects pertinents des cadres de responsabilisation et de contrôle interne de l'OMS.

Le Secrétariat élaborera, mettra en œuvre et suivra les prestations conformément à son plan de mise en œuvre de la réforme en vue de renforcer la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS (EB152/34).

Il continuera de renforcer, de promouvoir et de faire prévaloir les principes éthiques qui sont à la base des travaux de l'OMS, d'une part en respectant mieux les contrôles internes et le cadre réglementaire, et d'autre part, selon sa tolérance aux risques, en déterminant et en atténuant les risques pour les objectifs et le mandat de l'Organisation qui pourraient avoir une incidence sur la performance du Secrétariat.

L'accent sera mis sur la prévention des risques de fraude et de corruption, le renforcement des systèmes de protection contre les comportements inappropriés (harcèlement, harcèlement sexuel, discrimination et abus d'autorité), l'inconduite sexuelle (exploitation, abus et harcèlement sexuels et autres formes de violence sexuelle) et la création d'un environnement de travail sûr qui garantisse que les fautes graves sont rapidement signalées sans crainte de représailles.

Le Secrétariat poursuivra les objectifs de l'OMS en matière de tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle, tels qu'énoncés dans la Politique de l'OMS sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier et la Stratégie triennale pour 2023-2025. Le Secrétariat s'attachera :

- à renforcer la transparence et la responsabilisation de l'Organisation et de ses dirigeants ;
- à intégrer l'approche centrée sur les victimes et les survivants tout au long du cycle de protection ;
- à institutionnaliser la protection contre l'inconduite sexuelle dans toutes les politiques, procédures et pratiques pertinentes ;
- à susciter et à soutenir un changement culturel dans l'ensemble de l'Organisation ;
- à mettre l'accent sur les situations à haut risque – les situations d'urgence et autres opérations auprès des communautés ;
- à renforcer les systèmes de détection et de gestion du risque d'inconduite sexuelle ;
- à renforcer les capacités et les compétences en matière de prévention de l'inconduite sexuelle et d'intervention en cas d'inconduite sexuelle ;
- à mettre pleinement en œuvre le système de gestion de bout en bout des incidents liés à l'inconduite sexuelle ; et
- à prendre des mesures à l'échelle du système avec les parties prenantes au sein des Nations Unies et des organisations d'aide humanitaire, les gouvernements et la société civile ; et
- à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation et des mesures correctives.

Le Secrétariat continuera de renforcer ses capacités en matière de vérifications et d'enquêtes, notamment la capacité de réagir aux observations faites à l'issue des vérifications au niveau des pays, en particulier dans les bureaux de pays situés dans des environnements opérationnels difficiles.

Dans le cadre des enquêtes sur les allégations de faute grave présumée, des politiques et des procédures révisées, conformes aux meilleures pratiques, seront appliquées par le Bureau des services de contrôle interne et les ressources seront renforcées afin que les affaires soient traitées et que la justice soit rendue plus rapidement pour les personnes concernées.

En outre, la politique d'évaluation (2018) continuera à être appliquée aux fonctions d'évaluation, qui seront renforcées sur la base de nouveaux mandats des organes directeurs. Cela s'appuiera sur des études de haut niveau et un cadre applicable aux évaluations décentralisées. Le Secrétariat continuera de participer aux évaluations interinstitutions dans des domaines présentant pour tous un intérêt stratégique majeur.

Il continuera de procéder à la vérification diligente nécessaire et à l'évaluation des risques conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, renforçant ainsi la capacité des membres du personnel à accroître leur collaboration tout en gérant les risques, y compris en ce qui concerne l'inconduite sexuelle.

Le Secrétariat continuera d'élaborer une stratégie de conformité robuste et « intelligente ». Il s'agira notamment d'améliorer les procédures de détection en tirant parti de la technologie et des systèmes de données.

Le Secrétariat continuera d'ancrer fermement l'apprentissage institutionnel dans ses travaux et favorisera une culture institutionnelle du respect.

Produit 4.2.3 Ressources en vue des priorités stratégiques fournies de manière prévisible, adéquate et souple par le renforcement des partenariats

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Proportion du financement totalement souple ou partiellement souple par rapport au financement total disponible pour l'exercice biennal	48,8 % (2022)	60 % (2025)
Nombre de contributeurs qui entament un dialogue stratégique avec l'OMS	9 (2022)	15 % (2025)
Nombre d'acteurs non étatiques partenaires qui s'engagent publiquement à améliorer leur impact sur la santé	12 (2022)	30 % (2025)

Le Secrétariat devra disposer de ressources prévisibles, adéquates et souples pour mener à bien ses activités efficacement et au bon endroit. Ces ressources serviront également à doter l'Organisation de capacités appropriées aux bons endroits et au bon moment pour qu'elle puisse obtenir des résultats mesurables, comme l'ont reconnu le Groupe de travail sur le financement durable dirigé par les États Membres et le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple lors de ses travaux ultérieurs. Ayant pris en considération l'analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les populations partout dans le monde, l'Organisation a constaté une augmentation significative du segment de base du budget programme, qui nécessite un financement durable. Il est crucial de veiller à ce que l'Organisation soit suffisamment financée et en mesure de s'acquitter de son mandat pour éviter les pandémies futures, sans négliger d'autres domaines importants qui relèvent du mandat de l'Organisation.

Les fonctions, les programmes techniques et la communication relatifs à la mobilisation des ressources sont regroupés aux trois niveaux de l'Organisation afin d'appliquer une approche fondée et coordonnée dans ce domaine en ayant des interactions stratégiques avec les États Membres, les donateurs, les partenaires multilatéraux, les acteurs non étatiques et le grand public. Au-delà de l'aspect financier, la collaboration stratégique institutionnelle avec les organisations multilatérales, les parlements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sera renforcée pour promouvoir le mandat de l'Organisation.

L'Organisation investira dans le renforcement de la mobilisation des ressources au niveau des pays en affectant du personnel bien formé à la mobilisation des ressources dans les pays, selon qu'il conviendra.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat continuera de développer ses partenariats existants avec les États Membres, les donateurs, les parties prenantes multilatérales, les acteurs non étatiques et les organisations de la société civile afin de garantir le financement durable de l'Organisation et d'améliorer la qualité de son financement, dans le but de renforcer les activités de l'OMS dans les Régions et les pays pour appliquer le treizième PGT ; et progressera plus vite vers les objectifs de développement durable.

L'Appel d'urgence pour la santé mondiale sera étoffé et de nouveaux mécanismes de financement, tels qu'un mécanisme de reconstitution des ressources, seront élaborés en concertation avec les États Membres et d'autres partenaires et mis en œuvre comme convenu. De nouveaux partenariats avec des entités qui veillent à la concordance entre les politiques et les prestations seront recherchés et des efforts seront déployés pour continuer à élargir la base de financement de l'Organisation et accroître la souplesse et la prévisibilité de son financement.

Conformément aux demandes formulées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, un nouveau plan d'investissement de l'OMS sera élaboré.

En collaboration avec ses partenaires et contributeurs et conformément aux recommandations du Groupe de travail sur le financement durable, le Secrétariat continuera de rationaliser la gestion des fonds et de réduire les coûts de transaction par le biais d'un nombre restreint d'accords plus longs prévoyant des conditions moins contraignantes pour aider l'OMS à répondre à ses priorités.

Grâce à une meilleure connaissance des donateurs et à l'amélioration des capacités de prévision des revenus, le Secrétariat continuera de renforcer et d'approfondir ses relations avec ses donateurs et s'est engagé à établir un dialogue solide afin d'assurer une définition commune des priorités et des collaborations qui se renforcent mutuellement. Des priorités claires, s'appuyant sur des ressources adéquates et fiables, porteront en particulier sur la mise en œuvre dans les pays et la réalisation plus rapide des objectifs de développement durable. On s'efforcera d'améliorer la coordination entre les donateurs dans le but d'assurer une mobilisation cohérente des ressources dans l'ensemble de l'Organisation et de rendre les contributions plus souples.

Le Secrétariat utilisera davantage son nouveau système de gestion de la mobilisation des contributeurs, qui fera partie intégrante du nouveau PGI, pour faciliter la rationalisation des activités de mobilisation des ressources et assurer une meilleure coordination de la négociation des accords, et des rapports correspondants à établir.

Le Secrétariat concentrera ses efforts de mobilisation des ressources sur le renforcement des capacités de l'OMS au niveau des pays. Cela supposerait que les bureaux de pays puissent renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources, car les donateurs et les partenaires élargissent de plus en plus leur présence et orientent leur appui au niveau des pays. Ainsi, les bureaux de pays pourraient participer à la mobilisation des contributeurs, à l'élaboration de propositions, au suivi et à l'établissement de rapports dans le but de faire correspondre les investissements aux priorités des pays et d'obtenir des résultats mesurables.

Dans le but de promouvoir l'intégration de la santé parmi les préoccupations politiques, des plans stratégiques seront élaborés et mis en œuvre pour intensifier la collaboration avec les organisations multilatérales, les parlements, la société civile et le secteur privé.

Produit 4.2.4 Planification, allocation des ressources, suivi et notification fondés sur les priorités des pays, et destinés à produire un impact dans les pays, à optimiser les ressources et à faire aboutir les priorités stratégiques du treizième PGT

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Proportion des résultats prioritaires au niveau des pays financés à hauteur d'au moins 75 %	50 % (2021)	75 % (2025)
Pourcentage de centres budgétaires qui ont achevé le tableau de bord des produits pour apprécier l'exécution du budget programme conformément aux orientations institutionnelles relatives au suivi	89 % (2021)	94 % (2025)

L'obligation de résultats est un élément central de ce produit, qui met l'accent sur l'amélioration de l'impact dans tous les pays. La pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait pouvoir adapter les plans, les budgets et l'allocation des ressources aux situations qui évoluent rapidement et améliorer la coordination aux trois niveaux de l'Organisation et à l'intérieur de chaque niveau. La planification, la budgétisation, l'allocation de tous les types de ressources, le suivi et l'optimisation des ressources doivent par conséquent être encore mieux coordonnés et axés sur la réalisation des priorités des pays, tout en continuant à souligner l'importance de ne laisser personne de côté en intégrant la problématique hommes-femmes, l'équité et les droits humains et en autonomisant les personnes handicapées.

Pour la période 2024-2025, l'OMS a amélioré la hiérarchisation des résultats de l'Organisation au niveau des pays, élargi son chiffrage ascendant de haut niveau et établi des liens plus étroits entre la hiérarchisation des priorités et le budget mondial qu'elle soumet à l'examen des États Membres. Le Secrétariat s'appuie également sur la méthode visant à mesurer les résultats du Secrétariat, à savoir le tableau de bord des produits, afin de rendre compte des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le budget programme aux trois niveaux de l'Organisation. De nombreux autres processus sont en cours pour améliorer la clarté et la transparence du budget programme, comme indiqué dans le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

Le Secrétariat continuera également de veiller à la mise en place d'une structure rigoureuse pour l'allocation des ressources, notamment en s'appuyant sur le rôle du comité d'allocation des ressources, ainsi qu'en améliorant les mécanismes internes en place pour l'allocation de ressources souples. Un financement durable est toutefois essentiel pour garantir une répartition véritablement souple et équitable entre les trois niveaux de l'Organisation.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat mettra en œuvre et suivra les prestations conformément à son plan de mise en œuvre de la réforme en vue de renforcer la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS.¹

Il continuera à renforcer ses méthodologies en matière d'établissement des priorités pour que ce que l'Organisation dans son ensemble planifie, met en œuvre, budgétise et suit dépende des priorités des pays et de celles relatives à la santé dans le monde, y compris le renforcement de la transparence, le partage d'informations sur l'établissement des priorités et les discussions relatives au financement des priorités.

Le Secrétariat harmonisera plus étroitement le cadre de résultats et le budget de sorte que les décisions relatives aux investissements et l'allocation des ressources soient axées sur l'obtention de résultats et sur l'optimisation financière. Le budget indiquera clairement qu'il s'agit d'obtenir des résultats au niveau national grâce à des synergies entre les trois niveaux de l'Organisation. Cet appui sera fondé sur la hiérarchisation des priorités au niveau des pays effectuée avec les États Membres ; il sera adapté aux besoins, aux capacités et aux compétences techniques des pays, et tiendra compte de la maturité de chaque système de santé national.

¹ Voir le document A76/31.

Le Secrétariat continuera d'améliorer ses systèmes de suivi afin de placer les résultats au centre de l'attention de la direction et de faciliter la prise de décisions ciblées et fondées sur des données factuelles à tous les niveaux de l'Organisation.

Le Secrétariat veillera à ce que la planification, la budgétisation, l'allocation des ressources et le suivi institutionnels soient conformes au principe consacré dans les objectifs de développement durable selon lequel personne ne doit être laissé de côté. Il tiendra compte du genre, de l'équité et des droits humains y compris en autonomisant les personnes handicapées dans le cadre de son processus de gestion axé sur les résultats.

Le Secrétariat mettra en place des plateformes appropriées pour établir le budget programme suivant une approche participative, en collaboration avec les États Membres afin de mieux tenir compte de leurs priorités.

Il veillera à mesurer ce qui est le plus important, à savoir l'impact dans les pays, tout en étant capable de démontrer qu'il contribue à cet impact et comment il facilite l'utilisation de ressources tierces à l'appui des priorités et des plans nationaux. Il révisera la mise en œuvre de la méthodologie relative au tableau de bord des produits et la présentation des informations dans ce cadre, pour veiller à ce que les activités de tous les bureaux soient évaluées afin d'en montrer la valeur ajoutée.

Le Secrétariat renforcera la gestion axée sur les résultats, en garantissant la complémentarité et l'harmonisation de toutes les activités de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et de présentation de rapports au sein de l'Organisation.

Il continuera à mettre en œuvre la stratégie d'optimisation des ressources convenue par les États Membres pour que l'Organisation obtienne les meilleurs résultats possibles avec les ressources limitées dont elle dispose.

Le Secrétariat continuera à favoriser l'amélioration de la coordination, de la cohérence et de la synergie, au sein des principaux bureaux et entre les niveaux de l'Organisation. Il renforcera les nouveaux réseaux internes et précisera leurs rôles et responsabilités, y compris les équipes chargées des produits et autres réseaux au sein de l'Organisation.

Le Secrétariat mesurera l'impact dans chaque pays afin de vérifier que les investissements dont la rentabilité est suivie et notifiée sont importants pour la population. Il allouera des ressources en fonction de la possibilité de fournir la prestation la plus efficace, efficiente, équitable et éthique.

Le Secrétariat continuera d'améliorer et d'assurer la mise en place d'une structure rigoureuse pour l'allocation des ressources et la gestion des subventions, y compris en s'appuyant sur le rôle du comité d'allocation des ressources. L'Organisation veillera également à ce que les propositions des donateurs soient clairement axées sur la valeur ajoutée et pas seulement sur la réduction des coûts. Toutes les ressources, qu'elles soient prévues ou disponibles, feront l'objet d'un suivi afin qu'elles puissent avoir le plus grand impact possible. Les outils, les lignes directrices et le renforcement des capacités seront axés sur l'optimisation financière et sur la coordination plus étroite des processus institutionnels.

Le Secrétariat continuera de renforcer la culture de la responsabilisation, et d'une planification et d'une budgétisation adaptées et fondées sur des bases factuelles. Enfin, il favorisera une culture du résultat dans le cadre de laquelle des mécanismes structurés seront mis en place pour que les résultats soient régulièrement examinés et que des mesures concrètes soient prises afin d'obtenir des résultats, en particulier dans les pays.

Le Secrétariat continuera de suivre l'utilisation des produits techniques, en recueillant les observations des utilisateurs que l'Organisation mettra à profit pour se perfectionner et optimiser l'impact dans les pays. Le suivi des résultats et leur présentation renseignera aussi sur la réalisation de certaines cibles d'efficacité et sur le respect des engagements en matière d'optimisation financière.

Le Secrétariat veillera à une plus grande transparence en étoffant le portail du budget programme de l'OMS, et s'efforcera d'améliorer le score et le classement de l'OMS par l'IITA 2022 (score 69,3 et catégorie « Bien ») en publiant les données d'évaluation des performances pour la combinaison d'un produit et d'un bureau de pays spécifique.

Produit 4.2.5 Promotion d'un changement culturel et renforcement de l'efficacité institutionnelle grâce à la coordination du programme de transformation de l'ensemble de l'OMS

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de bureaux de pays dont 100 % des postes liés à la présence de base prévisible dans le pays sont pourvus	10 % (2023)	>=50 % (2025)
Nombre de bureaux de pays qui évaluent leurs résultats en communiquant un ensemble commun d'indicateur clés	0 (2023)	>=50 % (2025)

Au cours des deux exercices biennaux précédents, l'accent a été mis sur un changement radical dans la façon dont l'OMS travaille afin d'assurer une étroite collaboration entre les trois niveaux de l'Organisation, moyennant l'excellence des processus, l'alignement des structures institutionnelles, un accent clair sur les résultats, la responsabilisation et l'efficacité. Le programme de transformation de l'Organisation comportait trois objectifs stratégiques, à savoir que l'OMS garde rigoureusement le cap pour obtenir un impact ; qu'elle soit dotée des moyens d'atteindre son plein potentiel ; et qu'elle puisse mobiliser efficacement l'ensemble de la communauté internationale.

L'évaluation et la vérification du programme de transformation menées récemment ont permis de reconnaître que, bien que les objectifs n'aient pas été pleinement atteints, les changements issus de la transformation avaient été essentiels et opportuns pour aider l'OMS à faire face à la COVID-19, en particulier grâce aux progrès réalisés dans le renforcement des travaux scientifiques, des normes et critères, des données et de la riposte aux urgences sanitaires. Il en ressort également que des progrès significatifs ont été accomplis pour affirmer le leadership de l'Organisation dans le domaine de la santé mondiale d'une part, et renforcer l'engagement de l'Organisation auprès de ses partenaires, ainsi que ses méthodes de travail et l'alignement des structures à cet effet à l'échelle nationale et mondiale, d'autre part. L'ensemble de l'Organisation a ainsi été soutenue pour travailler de manière coordonnée et s'adapter afin de mener à bien sa mission, d'utiliser ses atouts pour aider les pays non seulement à faire face à la crise de la COVID-19, mais aussi à maintenir les services de santé pour sauver des vies, en particulier en protégeant les plus vulnérables.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de transformation au cours des trois dernières années, l'Organisation entamera la phase suivante qui se concentrera sur : a) l'obtention d'un impact sur la santé dans chaque pays ; et b) l'institutionnalisation des changements dans les méthodes de travail et l'amorce d'une évolution vers une culture axée sur les résultats, l'optimisation des ressources et l'apprentissage. L'objectif final est une OMS moderne, œuvrant avec fluidité en tant qu'Organisation unifiée, et apte à faire une différence mesurable dans la santé des populations au niveau des pays.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Au fur et à mesure que l'Organisation axera son orientation stratégique vers l'impact sur les pays, elle s'attachera à donner aux bureaux de pays les moyens d'agir, notamment à renforcer leur leadership et à établir une présence de base prévisible dans chaque pays.

Conformément à l'approche différenciée du treizième PGT concernant le soutien de l'OMS aux pays, le Secrétariat mettra en place dans ses bureaux de pays des capacités adaptées à l'objectif de la mise en œuvre et des opérations de soutien de l'OMS au niveau des pays.

Le Secrétariat s'engagera à garantir aux bureaux de pays les capacités de base nécessaires pour que l'Organisation puisse agir en tant que partenaire stratégique, garant technique, conseiller en matière de politiques, coordonnateur des opérations ou prestataire de services, selon les besoins ponctuels des pays.

Les mesures ci-dessus s'accompagneront de l'autonomisation des bureaux de pays non seulement en mettant en place les capacités nécessaires, mais aussi en plaçant la direction la plus appropriée et la plus forte dans chaque pays, et en adoptant des méthodes de travail qui démontrent davantage d'efficacité, d'efficience, de responsabilité et de transparence. Pour ce faire, les bureaux de pays devront bénéficier d'une plus grande délégation de pouvoirs afin de rapprocher du terrain les décisions en matière de ressources humaines, de finances et d'opérations.

Le Secrétariat mettra en œuvre des changements qui permettront à l'OMS de mieux fonctionner comme une seule Organisation, en réduisant les doubles emplois et la fragmentation de tous ses processus, et en améliorant la manière dont elle accomplit son travail à tous les niveaux, en vue d'accroître l'impact dans chaque pays.

Grâce à la présence de base prévisible établie dans les pays, le Secrétariat s'efforcera de rassembler les capacités appropriées de tous les niveaux de l'Organisation, d'autres partenaires des Nations Unies et de partenaires bilatéraux, des centres collaborateurs, etc., pour soutenir son travail.

Le Secrétariat s'efforcera de modifier sa culture, les pays passant de l'arrière-plan au premier plan, en renforçant son modèle opérationnel à trois niveaux, y compris la communication, la prise de décisions, l'allocation des ressources et la gestion de la mobilité de son personnel.

Le Secrétariat introduira des changements qui permettront à l'Organisation d'améliorer plus concrètement sa souplesse, en permettant aux membres du personnel des différents groupes institutionnels de travailler plus facilement et de s'unir autour de l'exécution de certaines tâches.

Le Secrétariat établira un meilleur système de suivi, au-delà des sondages auprès du personnel, pour démontrer l'incidence de ses initiatives et de son plan d'action en matière de transformation.

Produit 4.2.6 Intégration progressive et suivi de l'approche consistant à « ne laisser personne de côté », axée sur l'équité, le genre et les droits humains

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage des produits ayant au moins une note de 3 pour la dimension « Intégration à fort impact des questions de genre, d'équité et de droits humains », qui figure sur le tableau de bord des produits	31 % (2021)	75 % (2025)
Nombre de pays menant au moins deux activités appuyées par l'OMS en vue d'intégrer l'égalité entre les genres, l'équité et les droits humains dans leurs politiques et programmes sanitaires	35 (2019)	143 (2025)
Pourcentage de résolutions, au niveau mondial, qui prévoient des mesures axées sur le genre, l'équité et les droits humains	70 % (2019)	90 % (2025)
Pourcentage d'indicateurs atteints ou dépassés relatifs aux cadres de responsabilisation des Nations Unies auxquels l'OMS a souscrit, à savoir le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap	18 % (2019)	80 % (2025)

Il est primordial de prendre des mesures décisives et systématiques pour atteindre les personnes qui sont laissées de côté et parvenir à des sociétés plus sûres, résilientes, justes et durables. L'intégration des approches liées au genre, à l'équité et aux droits humains dans le domaine de la santé est essentielle pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et faire en sorte que, d'ici à 2025, nous atteignons les objectifs du triple milliard et que nous respectons les engagements de l'Organisation en matière de handicap, de diversité et d'inclusion.

Les travaux visant à obtenir ce produit consistent à élaborer des ressources, y compris des orientations et des outils pour la mise en œuvre au niveau des pays, à fournir une expertise technique et à plaider en faveur de l'équité en santé, de l'égalité des genres et des droits humains. Ce produit vise également à renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat de l'OMS à tous les niveaux et dans tous les programmes afin d'améliorer la vie et le bien-être des laissés-pour-compte. À cet égard, il faudra planifier, appliquer, suivre et examiner systématiquement les activités et les approches pertinentes, dans le but d'augmenter l'impact cumulatif de l'Organisation pour combler les lacunes en santé liées aux inégalités de genre, aux violations des droits humains et aux inégalités en matière de santé.

Pour ce produit, il est fondamental de renforcer les partenariats et la collaboration, en coopération avec les autres équipes chargées des produits au sein du Secrétariat de l'OMS et avec des partenaires du système des Nations Unies, d'autres parties prenantes et la société civile.

L'action visant à obtenir ce produit englobe et appuie la réalisation de tous les produits qui contribuent à atteindre les cibles du triple milliard.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat renforcera son **leadership** en s'attachant :

- à promouvoir le genre, l'équité et les droits humains dans les programmes de santé nationaux, régionaux et mondiaux ;
- à privilégier de solides activités de plaidoyer et de communication, ainsi que les partenariats pour faire en sorte que l'OMS passe de la parole aux actes et que « ne laisser personne de côté » soit une priorité institutionnelle ;
- à harmoniser son architecture et ses systèmes institutionnels afin de favoriser les progrès en matière d'équité en santé, d'égalité des genres et de droits humains à tous les niveaux du Secrétariat ;
- à renforcer la responsabilisation pour s'assurer qu'à tous les niveaux, le Secrétariat rend compte de façon uniforme et est tenu responsable des mesures, y compris par la mise en œuvre de marqueurs pour suivre les dépenses et la qualité des interventions dans tous les produits, afin de faire progresser l'égalité entre les genres, les droits humains et l'équité en santé ;
- à continuer de faire rapport par l'intermédiaire de dispositifs externes tels que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap ; et
- à appuyer l'engagement de l'Organisation auprès des organes multisectoriels connexes et sa contribution à ceux-ci.

Le Secrétariat apportera son soutien aux pays pour :

- cerner les inégalités en santé en les évaluant et en les surveillant systématiquement ; donner suite aux conclusions en élaborant des politiques, des stratégies et des programmes de santé pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités en santé ;
- utiliser l'analyse des questions de genre pour éclairer la conception, la mise en œuvre et le suivi d'approches tenant compte de ces questions dans les systèmes, les politiques et les programmes de santé ; promouvoir des approches fondées sur les droits humains afin que les systèmes, politiques et programmes de santé soient non discriminatoires, participatifs et capables de respecter, protéger et réaliser le droit à la santé, et qu'ils donnent lieu à une obligation de rendre compte ;
- veiller à ce que les services soient universellement disponibles, accessibles, acceptables et de grande qualité ;

- mettre en place des mécanismes de participation de la société civile et des organisations communautaires, y compris les organisations féminines et féministes, à la santé au niveau des pays, et renforcer ceux qui existent déjà ; et
- promouvoir des environnements juridiques, politiques et normatifs qui favorisent l'équité en santé, l'égalité des genres et les droits humains.

En fournissant **des produits techniques sur les normes/critères, les données et la recherche**, le Secrétariat facilitera et dirigera le travail des programmes de l'OMS, des États Membres et des partenaires pour lutter contre les inégalités en santé et les inégalités entre les genres, et pour défendre les droits humains pour la santé par le renforcement des capacités, l'intégration, le renforcement des données factuelles, l'information sur les bonnes pratiques et le partage de celles-ci.

Résultat 4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives

Produit 4.3.1 Pratiques et surveillance financières rigoureuses, gérées au moyen d'un cadre efficient et efficace de contrôle interne

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Obtention d'états financiers annuels sur lesquels le Commissaire aux comptes n'a émis aucune réserve	100 % (2022)	100 % (2025)
Taux de conformité des comptes d'avance mondiaux aux conditions d'apurement des avances et d'attribution de la note A	96 % (2022)	98 % (2025)

Le Secrétariat aura toujours à cœur de renforcer sa gestion efficace, transparente et rigoureuse des fonds qui sont confiés à l'OMS par les États Membres et les donateurs.

Conformément aux discussions et engagements existants (A75/9), dans le cadre du Groupe de travail sur le financement durable et, plus récemment, du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, et des initiatives internes correspondantes – y compris le plan d'action dirigé par les chefs des bureaux de pays pour renforcer les opérations aux trois niveaux de notre Organisation –, le Secrétariat consacra la période 2024-2025 à l'amélioration de la gestion financière, de la transparence et des rapports financiers et non financiers aux États Membres, en tenant compte des meilleures pratiques actuellement en place au sein du système des Nations Unies et au-delà.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat continuera de suivre des pratiques de gestion financière judicieuses et de procéder à des contrôles internes rigoureux dans l'administration, les justifications et les rapports relatifs à l'actif et au passif de l'Organisation et à ses recettes et dépenses. Il mettra davantage l'accent sur l'assurance de la qualité dans les mécanismes de mise en œuvre au niveau des pays, tels que la coopération financière directe, l'exécution directe et les lettres d'accord de subvention. Le Secrétariat gèrera la trésorerie ainsi que tous les comptes de l'Organisation avec la transparence, la compétence et l'efficacité voulues, et s'attachera à optimiser la gestion financière de l'Organisation. Il veillera aussi à ce que toutes les contributions reçues par l'Organisation soient bien reflétées, dépensées et notifiées conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux prescriptions des donateurs.

Le Secrétariat continuera de renforcer les contrôles internes et d'améliorer encore la ponctualité et la qualité des rapports financiers, en particulier dans les opérations d'urgence classées. En outre, le Secrétariat veillera à améliorer la surveillance et la conformité pour évaluer le cadre de contrôle interne et l'efficacité/le renforcement des mesures de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.

Le Secrétariat mettra en œuvre et suivra les prestations pertinentes conformément à son plan de mise en œuvre de la réforme.¹

En outre, le Secrétariat s'engage :

- à publier un bilan annuel du contrôle interne portant sur l'efficacité des contrôles effectués et les risques significatifs relevés ;
- à renforcer les capacités et la formation en matière de politique de lutte contre la fraude et à consolider les mécanismes de contrôle existants ; et
- à veiller à ce que, dans les situations fragiles et les situations d'urgence classées, la dotation en personnel des fonctions institutionnelles de base prévue au titre de la délégation de pouvoirs corresponde au coût d'exécution prévu.

Produit 4.3.2. Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de membres du personnel recrutés sur le plan international qui sont mutés d'un bureau principal à un autre	3,9 % (2022)	5,5 % (2025)
Pourcentage de femmes fonctionnaires de la classe P.4 et au-dessus	46,8 % (2022)	50 % (2025)
Pourcentage de femmes à la tête d'un bureau de pays de l'OMS	36,3 % (2022)	50 % (2025)
Pourcentage de pays non représentés et sous-représentés	28,4 % (2022)	25 % (2025)
Pourcentage de titulaires de contrats à court terme au sein du personnel de l'OMS	22,4 % (2022)	20 % (2025)

Le Secrétariat réussit grâce à l'excellence de son personnel, qui comprend les fonctionnaires de l'Organisation et les autres collaborateurs, et constitue sa principale ressource.

Le Secrétariat continuera de mettre en œuvre la stratégie des ressources humaines de l'OMS, qui vise à renforcer la gestion des ressources humaines, et dont la mise à jour sera lancée au cours de l'exercice 2022-2023.

Attentif aux observations des États Membres lors des récentes discussions au sein du Groupe de travail sur le financement durable et du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, le Secrétariat a inclus, dans le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat,¹ ainsi que dans le plan d'action des chefs des bureaux de pays de l'OMS, plusieurs initiatives relatives à l'amélioration des pratiques de transparence et de responsabilisation dans le domaine des ressources humaines, afin de renforcer les bureaux de pays et de donner plus d'impact à l'action de l'OMS. Ces initiatives seront élaborées, mises en œuvre et suivies par l'intermédiaire de ce produit.

¹ Voir le document A76/31.

La diversité, l'équilibre entre les genres et la représentation géographique demeurent une priorité.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

L'Organisation continuera à s'assurer de disposer d'un personnel souple, mobile, performant, parfaitement qualifié et correspondant aux besoins.

Les processus de communication, de recrutement et de sélection continueront d'être rationalisés et rendus plus efficaces pour que l'Organisation puisse répondre aux besoins des programmes en matière d'effectifs et assurer ses fonctions institutionnelles, y compris dans les opérations d'urgence prolongées et classées, en tenant compte de la nécessité de renforcer la diversité, l'équité et l'inclusion.

Une amélioration de la gestion des talents et de l'évaluation des services du personnel, des plans de carrière et de l'apprentissage et du perfectionnement contribuera à l'excellence et au changement de culture, et sera au centre des préoccupations afin que l'Organisation puisse compter sur un personnel compétent et sache le fidéliser.

La mobilité du personnel entre les trois niveaux de l'Organisation enrichira les capacités et les connaissances du personnel et permettra de couvrir les besoins des pays de manière efficace.

Conformément au plan relatif à la dotation en personnel aux trois niveaux de l'Organisation, ainsi qu'aux descriptions de poste rationalisées et harmonisées dans l'ensemble de l'Organisation, la répartition des ressources humaines sera alignée sur les priorités nationales, en particulier dans les contextes fragiles et les situations d'urgence classées, ainsi que sur les priorités de l'Organisation énoncées dans le treizième PGT.

Les principales leçons tirées de la pandémie de COVID-19 continuent d'être mises à profit. Il s'agit en particulier des questions liées à la sécurité au travail, à l'aménagement des modalités de travail, aux modalités contractuelles, aux mécanismes spécifiques et à la santé mentale du personnel.

Le Secrétariat poursuit également ses efforts pour créer et promouvoir un environnement de travail plus respectueux, plus sûr et plus sain.

En s'inspirant des succès déjà remportés et en tirant les leçons des problèmes rencontrés, le Secrétariat améliorera les politiques et les procédures ou en mettra au point de nouvelles, améliorera la gestion des connaissances, et renforcera les initiatives existantes et en lancera de nouvelles pour affirmer la mobilisation et l'efficacité de son personnel.

Le Secrétariat mettra aussi en œuvre et suivra les prestations pertinentes conformément à son plan de mise en œuvre de la réforme en vue de renforcer la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS (EB152/34).

Produit 4.3.3 Plateformes et services numérisés efficaces, sûrs et innovants adaptés aux besoins des usagers, des fonctions institutionnelles, des programmes techniques et des opérations d'urgence sanitaire

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Pourcentage de lieux dotés d'infrastructures et de services informatiques essentiels alignés sur les normes organisationnelles convenues, y compris de systèmes et d'applications institutionnels et sanitaires	80 % (2022)	85 % (2025)
Nombre de produits lancés pour fournir de nouvelles capacités de transformation numérique et d'initiatives d'innovation internes	5 (2022)	5 (2025)
Niveau de mise en œuvre de la feuille de route sur la cybersécurité par rapport au point de référence défini à l'issue de l'évaluation de la sécurité informatique	55 % (2022)	60 % (2025)

Plus que jamais, une solide fonction informatique est essentielle pour aider l'Organisation à mener à bien ses activités et obtenir des résultats. Non seulement les plateformes informatiques sont indispensables au fonctionnement de l'OMS, mais elles permettent également à l'Organisation d'être plus efficace.

Les plateformes informatiques consolident, facilitent et permettent des interactions accélérées au sein du Secrétariat de manière cohérente, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs. Elles permettent également à l'Organisation de travailler harmonieusement à distance, de gérer efficacement les données et de renforcer la responsabilisation dans la gestion de ses opérations de manière transparente, continue et sécurisée.

La majeure partie du travail pour atteindre ce produit consiste dans la mise en œuvre du système de gestion opérationnelle (BMS) pour remplacer le progiciel de gestion intégré actuel (à savoir le Système mondial de gestion) par un ensemble de solutions intégrées basées sur le cloud et adaptées aux besoins. Ces solutions visent à harmoniser et à rationaliser les flux de processus dans l'ensemble de l'OMS, à renforcer ainsi les systèmes et processus opérationnels essentiels et à optimiser la performance institutionnelle. Le BMS couvrira les domaines d'activité suivants : la gestion de programmes, les ressources humaines, les finances, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les voyages, les réunions et événements.

En outre, les activités relatives à ce produit, qui s'appuient toutes sur une gestion de projet solide, couvriront aussi les éléments suivants : les plateformes de gestion et de visualisation des données institutionnelles offrant un potentiel d'adaptation et d'utilisation locales ; les initiatives concernant l'infrastructure informatique aux niveaux local et mondial ; le développement, la mise en œuvre et le fonctionnement de solutions institutionnelles et d'applications utilisées à l'échelle locale et mondiale ; les plateformes de diffusion de contenu et la transformation numérique, les solutions numériques efficaces sur le lieu de travail et la mise en œuvre de moyens de cybersécurité. Un engagement actif et soutenu avec différents programmes, tels que ceux sur les données et l'analyse, les urgences sanitaires et la santé numérique, sera également primordial.

Le Secrétariat appuiera les investissements déjà engagés pour mettre en œuvre sa feuille de route en matière de cybersécurité et répondre plus efficacement et plus rapidement aux cyberattaques.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat veillera à ce que les systèmes, processus et outils informatiques de l'OMS facilitent la concrétisation des principes énoncés dans le treizième PGT – souplesse, interopérabilité et intégration maîtrisée – pour faciliter le travail du personnel et des partenaires au niveau des pays. Il veillera aussi à ce que le soutien apporté à l'action programmatique de l'Organisation soit au cœur du renforcement de l'informatique et de la gestion de l'information, et contribuera à rationaliser les processus administratifs par des systèmes pertinents qui facilitent la mise en œuvre et apportent des gains de productivité.

Les systèmes d'information efficaces, efficaces et fiables revêtent une importance capitale, car ils permettent à l'OMS de mieux soutenir les pays et de faciliter la prise de décisions. Pour faire en sorte que ces systèmes d'information fonctionnent efficacement, le Secrétariat veillera :

- à travailler en étroite collaboration avec les fonctions opérationnelles pour comprendre les besoins et offrir de la valeur. Il conviendra de renforcer l'engagement et la gouvernance auprès des départements administratifs et techniques relatifs à la santé, de mieux comprendre les résultats escomptés à long terme, et de les aider à réaliser les produits et à générer de la valeur opérationnelle ;
- à stimuler la transformation numérique grâce à l'innovation et aux partenariats. Différentes unités opérationnelles de l'Organisation jouent un rôle moteur dans la numérisation des activités de base du Secrétariat. L'équipe chargée de la gestion et des technologies de l'information travaillera en partenariat avec ces entités pour des solutions novatrices, dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique, entre autres ;
- à rationaliser, à moderniser et à étendre l'architecture technique pour soutenir les capacités opérationnelles. Le Secrétariat continuera de réduire son empreinte technologique, de moderniser son architecture technologique, d'adopter une approche axée sur les produits et d'améliorer ses services pour qu'ils correspondent aux capacités opérationnelles ;
- à perfectionner et à mobiliser le personnel des technologies de l'information (TI) pour optimiser les fonctions opérationnelles. Il encouragera un état d'esprit favorisant l'apprentissage et le perfectionnement au sein du personnel des TI en leur offrant des occasions d'acquérir de nouvelles aptitudes et compétences, et les comportements nécessaires pour s'adapter à l'évolution du paysage numérique ; et
- à protéger les actifs numériques de l'OMS ; à garantir la possibilité de fournir des services tout en maintenant un niveau de risque acceptable. Il est essentiel que le Secrétariat continue d'investir dans la cybersécurité et de soutenir les efforts déployés dans ce domaine, afin de prévenir la perte ou la violation de données.

Produit 4.3.4 Environnement sûr et sécurisé, caractérisé par une maintenance efficace de l'infrastructure, des services d'appui rentables et une chaîne d'approvisionnement souple, comprenant la santé et la sécurité au travail

Indicateur de produit	Point de référence	Cible
Rapport entre les dépenses consacrées à l'achat de biens sur catalogue ou dans le cadre d'accords à long terme et celles consacrées à l'achat de biens hors catalogue	25 % (2022)	27 % (2025)
Taux de respect des normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies	91 % (2022)	100 % (2025)

Les opérations et les services d'appui du Secrétariat garantissent que le personnel peut travailler dans un environnement propice, sûr et sécurisé, sans mettre en péril sa santé et son bien-être, tout en fournissant des services pour assurer la continuité des opérations du Secrétariat. Les récents événements de santé publique ont mis en évidence l'importance cruciale d'investir dans une infrastructure sûre et sécurisée, de veiller à la santé et à la sécurité au travail du personnel, et de garantir des opérations d'achat et d'approvisionnement efficaces. Il s'agit là d'éléments essentiels des fonctions d'appui de l'OMS, non seulement pour les opérations courantes dans le cadre de l'action de santé publique essentielle de l'OMS, mais aussi pour que l'OMS soutienne efficacement l'action nationale, régionale et mondiale dans les situations d'urgence sanitaire.

À cet égard, le Secrétariat continuera de travailler à la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, récemment adoptée, qui comprend également les opérations d'urgence.

Les activités relatives à ce produit couvrent aussi les domaines suivants : l'infrastructure, les voyages, la logistique, la sécurité, la santé et la sécurité au travail, les achats et l'approvisionnement, la gestion des installations ; la gestion des services de base et des locations ; la gestion de la flotte, des biens et des stocks ; la structure relative à la sécurité et les unités chargées de la sécurité, en synergie avec les capacités existantes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; la santé et le bien-être du personnel mondial de l'OMS ; les plans de prise en charge de victimes en grand nombre et d'évacuation médicale, dirigés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU ; et l'aide psychosociale au personnel dans tous les lieux d'affectation.

Un nombre considérable d'initiatives visant à améliorer les processus permettant au Secrétariat de fonctionner plus efficacement et d'optimiser les ressources au profit de ses États Membres sont élaborées, mises en œuvre et suivies grâce à ce produit. Le Secrétariat a maintenant adopté la méthode du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les gains d'efficacité et continuera de faire rapport séparément sur cette question chaque année aux États Membres. Le Secrétariat a également adopté d'autres initiatives de l'ONU pour améliorer ses performances en matière d'accessibilité et de réduction des émissions de CO2.

QUE COMPTE FAIRE LE SECRÉTARIAT DE L'OMS ?

Le Secrétariat protégera et favorisera la santé et le bien-être du personnel de l'OMS partout dans le monde et renforcera le soutien psychosocial pour le personnel dans tous les lieux d'affectation.

Le Secrétariat veillera à ce que les capacités et le personnel requis pour les situations d'urgence classées soient en place, conformément aux normes de sécurité établies par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétariat veillera à la prise en compte des normes de santé et de sécurité au travail au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Le Secrétariat renforcera ses politiques en matière de santé et de sécurité et continuera de s'attacher à améliorer l'environnement de travail de l'OMS et à assurer la continuité de ses opérations. Un appui direct sera durablement fourni pour assurer la sûreté et la sécurité des milliers de membres du personnel déployés sur le terrain.

Le Secrétariat collaborera avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU pour définir des normes de sécurité, tout en améliorant ses capacités à anticiper les risques, à dispenser une formation de qualité en matière de sûreté et de sécurité, et à entretenir et à moderniser l'infrastructure.

Le Secrétariat a élaboré des outils et mis en place des mécanismes pour évaluer ses performances en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et de réduction de l'empreinte carbone grâce à l'adoption accrue de ressources durables dans ses activités quotidiennes.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour réaliser des gains d'efficacité et tirer parti de son expérience de la création du Centre mondial de services en Malaisie, le Secrétariat a envisagé de créer des centres d'excellence pour certaines fonctions d'appui non transactionnelles en les installant dans des lieux de qualité et peu coûteux, tels que la gestion des voyages et des réunions en Tunisie ou les fonctions institutionnelles du Bureau régional de l'Europe en Türkiye. Le Secrétariat continuera d'améliorer ses pratiques en matière d'achat et de chaîne d'approvisionnement, en mettant en œuvre une gamme de projets de transformation opérationnelle alignés sur la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré. Une approche plus intégrée de la chaîne d'approvisionnement, s'appuyant sur des technologies modernes, réduira les inefficacités dans la fourniture de services d'appui liés à l'approvisionnement aux trois niveaux de l'Organisation, y compris pour les opérations d'urgence.

Une nouvelle initiative à l'échelle des Nations Unies sur la location de véhicules sera mise à l'essai, dans le but de réduire les coûts.

ANNEXE 2. PROGRAMMES DE BASE : COMPARAISON ENTRE LES NIVEAUX APPROUVÉS DES BUDGETS PROGRAMMES DU TREIZIÈME PGT ET L'AVANT-PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2024-2025, PAR BUREAU PRINCIPAL ET RÉSULTAT (EN MILLIONS USD)

Bureau principal/résultat	Budget programme 2022-2023 approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	Projet de budget programme 2024-2025	Changement par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé
Afrique	1 168,2	1 307,9	1 326,6	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	396,9	416,4	414,7	0 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	30,6	35,1	42,1	20 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	68,5	74,5	75,2	1 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	75,2	94,7	112,3	19 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	80,1	100,8	139,0	38 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	133,6	168,6	141,8	-16 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	30,0	35,6	40,2	13 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	40,7	43,5	21,7	-50 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	28,9	34,5	19,2	-44 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	58,3	67,2	48,3	-28 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	133,4	144,9	135,6	-6 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	92,2	92,2	136,5	48 %
Amériques	252,6	292,1	295,6	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	83,6	88,8	89,8	1 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	3,7	4,9	5,3	7 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	19,4	21,0	21,3	1 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	19,9	31,5	32,0	1 %

Bureau principal/résultat	Budget programme 2022-2023 approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	Projet de budget programme 2024-2025	Changement par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	17,5	29,1	29,5	1 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	12,5	15,0	15,3	1 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	5,1	6,3	6,4	1 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	20,5	21,1	21,4	1 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	14,4	15,6	15,6	0 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	14,6	14,6	14,6	0 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	16,3	19,2	19,5	2 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	25,1	25,1	25,1	0 %
Asie du Sud-Est	426,3	480,3	487,3	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	221,1	233,0	254,4	9 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	7,7	10,5	7,0	-33 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	26,6	30,3	23,0	-24 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	18,3	31,7	27,2	-14 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	10,7	15,6	9,8	-37 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	14,7	22,7	24,4	8 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	6,4	7,6	10,1	33 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	17,7	18,3	15,7	-14 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	9,8	11,0	11,7	6 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	23,2	25,2	23,2	-8 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	33,6	37,7	40,0	6 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	36,5	36,8	40,7	11 %

Bureau principal/résultat	Budget programme 2022-2023 approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	Projet de budget programme 2024-2025	Changement par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé
Europe	320,5	360,7	363,6	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	102,1	107,8	109,9	2 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	12,6	13,9	12,2	-13 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	14,2	16,0	16,1	1 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	20,1	32,4	33,0	2 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	11,1	14,6	12,7	-13 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	17,0	24,8	25,2	2 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	7,9	9,5	10,5	11 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	16,8	17,6	18,3	4 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	21,3	22,9	23,5	3 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	14,7	14,7	16,5	12 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	59,5	62,9	61,7	-2 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	23,2	23,5	24,0	2 %
Méditerranée orientale	469,6	609,8	618,4	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	161,9	170,8	195,4	14 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	13,0	15,1	12,4	-18 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	14,9	17,7	24,3	37 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	43,1	90,4	53,5	-41 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	32,5	46,0	32,8	-29 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	41,2	81,8	94,8	16 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	6,5	7,4	15,3	107 %

Bureau principal/résultat	Budget programme 2022-2023 approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	Projet de budget programme 2024-2025	Changement par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	10,5	11,0	13,2	21 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	9,0	9,9	14,2	43 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	51,6	68,0	41,2	-39 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	39,5	45,9	55,3	20 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	45,8	45,8	66,0	44 %
Pacifique occidental	352,0	403,2	408,1	1 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	118,9	125,9	135,9	8 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	8,8	10,4	10,6	2 %
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	18,5	20,7	20,3	-2 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	32,4	45,5	45,0	-1 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	10,3	16,5	14,4	-13 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	26,5	36,3	32,5	-11 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	11,8	13,5	8,7	-36 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	21,2	22,0	23,3	6 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	24,3	26,0	31,4	21 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	24,6	27,0	25,3	-6 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	35,4	40,2	40,4	1 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	19,1	19,1	20,1	5 %
Siège	1 374,8	1 514,3	1 468,6	-3 %
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	348,4	348,4	334,6	-4 %
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	24,1	24,1	23,1	-4 %

Bureau principal/résultat	Budget programme 2022-2023 approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	Projet de budget programme 2024-2025	Changement par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé approuvé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	144,4	144,4	138,8	-4 %
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	65,5	105,6	101,5	-4 %
2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	69,6	89,0	85,6	-4 %
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	94,1	157,8	151,7	-4 %
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	28,6	28,6	27,5	-4 %
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	38,0	38,0	36,5	-4 %
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	55,3	55,3	53,2	-4 %
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	183,7	183,7	176,6	-4 %
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	168,1	182,9	182,9	0 %
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	155,0	156,5	156,5	0 %
Total général	4 364,0	4 968,4	4 968,2	

= = =